

Accompagnement du VALTOM dans la construction de sa feuille de route stratégique 2025/2035 « VALORDOM 3 »

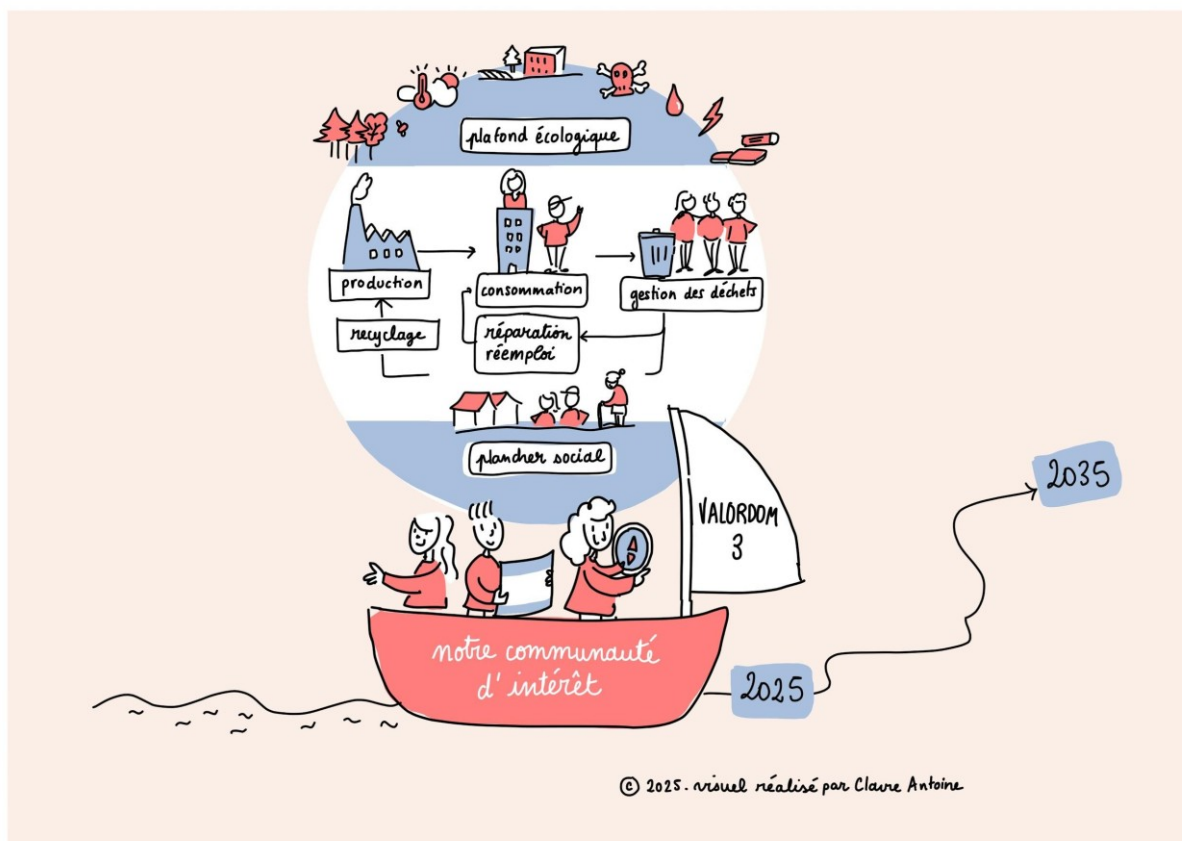


Table des matières

1 - Objectifs du VALTOM	4
2 Accompagnement – Démarche	6
2.1 Partis-pris	6
2.2 Méthode	6
2.3 Résultats	8
2.3.1 Lancement	8
2.3.2 Phase 1 : Diagnostic de l'existant	9
2.3.3 De la phase 1 à la phase 2 : La métaphore de la baignoire	10
2.3.4 Phase 2 : Construction de la feuille de route	10
2.3.5 Un regard des citoyens sur la feuille de route : Atelier citoyen	12
3 Une position commune	14
3.1 Le nouvel état du monde	14
3.2 La boussole socio-écologique pour s'orienter	15
3.3 Une communauté d'intérêt avec des ambitions fortes	16
4 Du parcours prospectif aux fiches d'orientations opérationnelles	19
5 Les orientations opérationnelles	20
5.1 Axe 1- S'organiser pour agir dans un monde d'interdépendances, fluctuant et limité	29
5.1.1 Orientation opérationnelle 1 : Organiser la veille prospective au service de la robustesse et de la soutenabilité du système déchets	29
5.1.2 Orientation opérationnelle 2 : Développer et partager l'énergie renouvelable issue des déchets ménagers au service d'un territoire énergétiquement sobre	36
5.1.3 Orientation opérationnelle 3 : Construire et mettre en oeuvre un plan de continuité d'activité pour faire face aux multiples aléas	41
5.1.4 Orientation opérationnelle 4 : Évaluer et diminuer l'impact du système déchets sur la santé commune	46
5.1.5 Orientation opérationnelle 5 : Maîtriser les coûts	51
5.2 Axe 2- Renouveler les liens entre les intervenants du système déchets	56
5.2.1 Orientation opérationnelle 6 : Adopter des dispositifs globaux de robustesse et de soutenabilité	57
5.2.2 Orientation opérationnelle 7 : Assurer la cohérence et l'accessibilité du service public de gestion des déchets	72
5.3 Axe 3- Produire moins et valoriser mieux	83
5.3.1 Orientation opérationnelle 8 : Mener des actions de plaidoyer pour produire moins à la source	83
5.3.2 Orientation opérationnelle 9 : Consommer moins et mieux, et lutter contre les gaspillages	88
5.3.3 Orientation opérationnelle 10 : Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation dans une dynamique d'économie circulaire	98
5.3.4 Orientation opérationnelle 11 : Améliorer la qualité du tri (emballages et papiers) dans une logique de coopération entre producteur de déchets (metteurs sur le marché, citoyens, professionnels) et professionnels de la gestion des déchets	109
5.4 Axe 4- Mobiliser le territoire	116
5.4.1 Orientation opérationnelle 12 : Faire connaître VALORDOM 3 aux	

collectivités du territoire et accompagner leurs capacités d’agir	116
5.4.2 Orientation opérationnelle 13 : Faire découvrir et valoriser la diversité des métiers du déchet	121
5.4.3 Orientation opérationnelle 14 : Intégrer les citoyens dans les processus de décision, avis, contributions	126
5.5 Axe 5- Animer la communauté d’intérêt autour de la vision de VALORDOM 3	132
5.5.1 Orientation opérationnelle 15 : Animer la communauté d’intérêt et piloter la feuille de route	132

Ce rapport est le rapport de synthèse de l’accompagnement du VALTOM à la construction de sa feuille de route stratégique 2025/2035 VALORDOM 3 ».

La feuille de route stratégique VALORDOM 3 est portée par le VALTOM, collectivité publique en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, territoire habité par 720 000 personnes, produisant 360 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

En pratique, le VALTOM comporte 9 adhérents qui collectent les déchets sur le même territoire. 36 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes constituent le comité syndical du VALTOM. Chaque collectivité est représentée par 2 à 14 délégués en proportion de sa population.

VALORDOM 3 s’inscrit dans la continuité de deux autres feuilles de routes stratégiques précédentes :

- VALORDOM 1 : traiter les déchets de manière solidaire et autonome, tout en réduisant l’enfouissement
- VALORDOM 2 : produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts

La feuille de route élaborée est une feuille de route territoriale et stratégique qui :

- s’appuie sur une connaissance du nouveau contexte global, selon une approche systémique, qui provoque un changement de regard sur les choix des outils et actions d’aujourd’hui et de demain,
- définit des actions à mener pour répondre aux enjeux de robustesse et de soutenabilité identifiés au cours de la démarche.

Cette feuille de route est le squelette qui sera le support de toutes les actions à venir sur les 10 prochaines années. Elle est :

- stratégique,
- co construite,
- à animer sur les 10 prochaines années

1 - Objectifs du VALTOM

Au moment du lancement du marché pour l'accompagnement à la construction de sa feuille de route, le projet territorial actuel du VALTOM, VALORDOM 2, touche à sa fin, il s'agit maintenant de préparer VALORDOM 3, sa prochaine feuille de route stratégique pour 2025-2035.

A cette occasion, le VALTOM souhaite renforcer ses acquis et s'améliorer afin de (réponse du lot 1 au marché) :

- engager une vraie **dynamique collective avec ses parties prenantes** et anticiper collectivement les nouveaux enjeux environnementaux et sociaux à venir sur le territoire (économie circulaire, production d'énergie, changement climatique...),
- **jouer un rôle de premier plan dans la transition écologique et énergétique** du territoire et sa résilience.

Afin de construire la boussole que sera VALORDOM 3, le VALTOM a besoin d'un **accompagnement solide associant concertation, formation, prospective, vision collective et application pratique sur le terrain pour aboutir à une feuille de route vers un cap 2035.**

Pour faire le bilan et élaborer sa feuille de route 2025-2035, le VALTOM a souhaité (extrait du CCTP) :

- « *disposer d'un **bilan critique de VALORDOM 2** pour capitaliser sur les acquis et corriger les défaillances ou les actions en perte de vitesse, en d'autres termes, quels sont les points faibles à améliorer et les points forts à développer* »
- *suivre une **démarche prospective et anticipative** pour identifier le contexte et les enjeux à venir pour construire une nouvelle feuille de route stratégique ».*

En complément, les entretiens avec les élus et agents du VALTOM ont précisé les objectifs de la feuille de route :

- Laurent Battut (17/12/24) :
 - o « *On ne sait pas comment communiquer avec les usagers. »* »
 - o « *On a besoin de donner de la cohérence au service public »* »
- Olivier Mezzalira (02/08/24) : « *on a rajouté le volet médiation dans ce marché en chef de file, pour que la technique soit au service de la facilitation, de la co-construction et de la concertation »* »
- Laurent Brunmurol (19/9/24) «*Nous attendons que VALORDOM 3 permette une médiation entre les différents acteurs du territoire : EPCI, élus, entreprises, associations...*»
- Le VALTOM : est-ce une boîte à outil pour accompagner les collectivités ou une locomotive pilote d'une trajectoire collective ?
- Difficulté d'avoir une vision systémique

En résumé

Les objectifs liés à l'élaboration de la feuille de route :

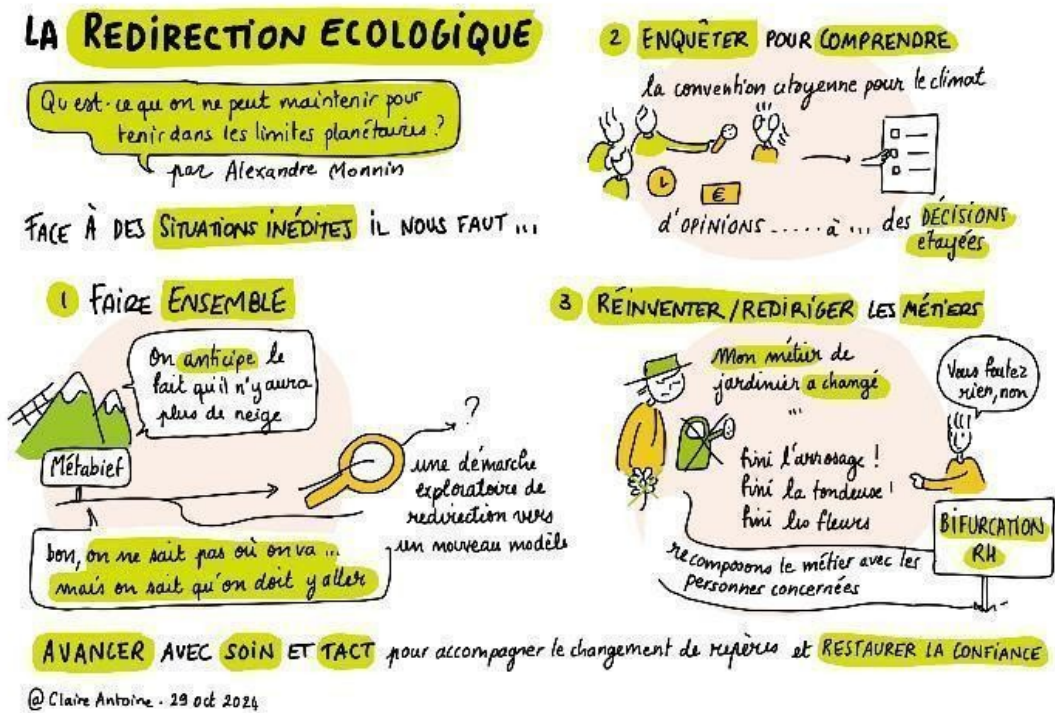
- Faire le bilan de VALORDOM 2
- Suivre une démarche prospective et anticipative pour élaborer VALORDOM 3, fondées sur les valeurs fortes du VALTOM
- Engager une dynamique collective avec ses parties prenantes
- Affiner et affirmer sa place d'acteur de la transition et de la sobriété tout en maîtrisant ses moyens.

Projet

2 Accompagnement – Démarche

2.1 Partis-pris

Les chocs environnementaux et sociaux en cours et à venir plongent les acteurs de la chaîne du déchet dans un monde instable où il faudra inventer des solutions inédites pour assurer la continuité de service aux habitants du territoire du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire. L'enjeu est d'entraîner les acteurs à anticiper, à enquêter, à observer, à explorer des nouvelles pistes en s'appuyant sur la diversité des acteurs, des métiers et des points de vue pour imaginer de nouvelles solutions. Tout l'accompagnement est ancré sur ce besoin de créer un "choc culturel" afin d'envisager le monde avec un autre regard et trouver des solutions pour y répondre.



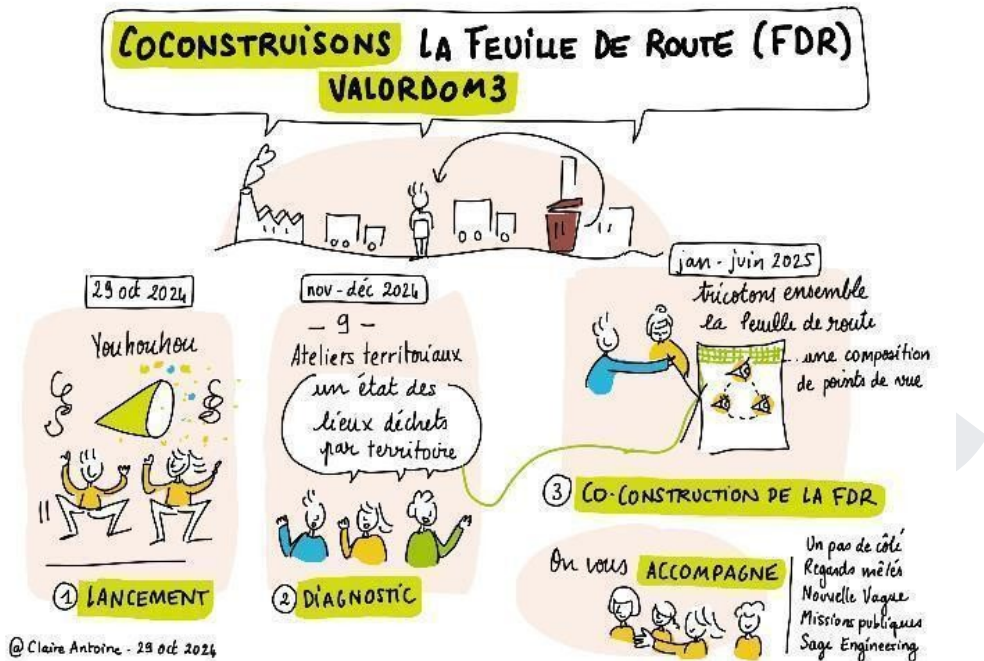
2.2 Méthode

Pour créer un "choc culturel" chez les acteurs du déchets, il a été choisi de maximiser les occasions d'échanges entre les acteurs directs et indirects de la chaîne des déchets, afin de partager les constats, les enjeux, les questionnements pour faire émerger les orientations opérationnelles à suivre pour les 10 prochaines années.

Afin de répondre aux besoins du VALTOM, un accompagnement sur mesure a été mis en place, en 3 étapes :

- Lancement : information large des acteurs territoriaux concernés de près ou de loin par le sujet des déchets
- Diagnostic qualitatif : à travers 9 ateliers territoriaux, un par collectivité adhérente, afin de se rapprocher du terrain

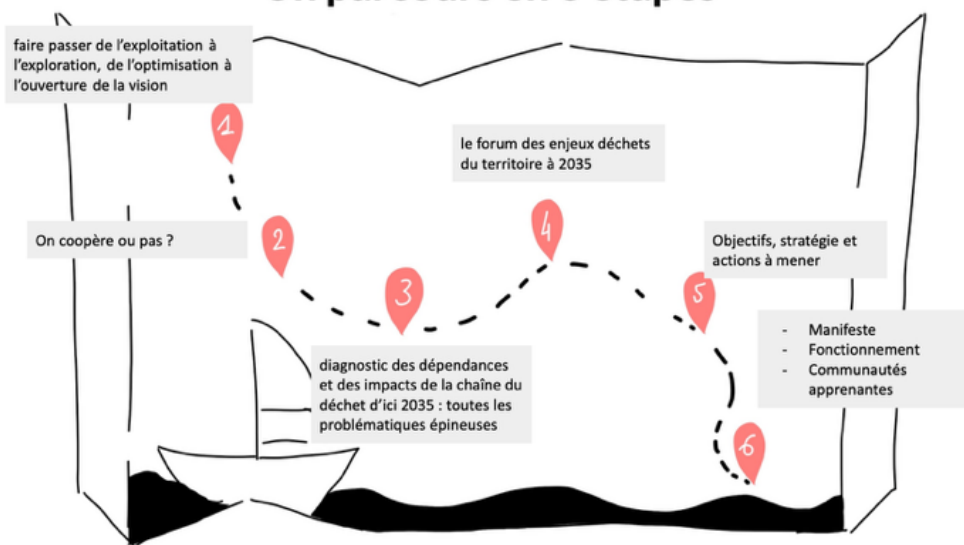
- Diagnostic technique : bilan technique de VALORDOM 2
- Co-construction de la feuille de route : par un parcours en 6 étapes de formation-action.



Une phase d' **ENQUÊTE TERRAIN** sous 2 FORMATS
1 événement de lancement et 9 ateliers territoriaux



Un parcours en 6 étapes



2.3 Résultats

2.3.1 Lancement

- **Objectifs** : faire connaître le projet du VALTOM, mobiliser les acteurs et identifier les volontés
- **Résultats** : le 29 octobre 2024 à Thiers, plus de 100 personnes ont participé à l'événement de lancement. A la question "Et si on faisait autrement" [Alexandre Monnin](#), chercheur et docteur en philosophie, a abordé le sujet des politiques publiques face aux enjeux de l'anthropocène. Et [Yves Mathieu](#), spécialiste des consultations citoyennes, a montré la plus-value d'associer des acteurs et des citoyens à la construction des constructions de politiques publiques

Un atelier a permis l'identification des enjeux à traiter pour la suite de la démarche

- Enjeux identifiés :
 - Réduire la production de déchets
 - Développer la prévention
 - Maîtriser les coûts
 - Structurer les filières
 - Développer la R&D
 - Adopter une approche systémique au service de l'intérêt général qui intègre la dimension écologique (limites planétaires...)
 - Mieux essaimer les actions sur l'ensemble du territoire

Pour aller plus loin :





- Les [11 pages de facilitation graphique](#) présentées lors de l'événement de lancement du 29 octobre 2024 à Thiers (Puy-de-Dôme)

- Le [compte-rendu sous forme de texte](#) du contenu de l'événement de lancement

2.3.2 Phase 1 : Diagnostic de l'existant

- **Objectifs** : faire l'état de ce qui marche bien et moins bien dans la gestion des déchets sur le territoire et se projeter dans un avenir désirable pour le territoire
- **En pratique** : 9 ateliers territoriaux de trois heures en novembre et décembre 2024, rassemblant 196 participants au total, avec le déroulé suivant :
 - un état des lieux sur ce qui marche bien et moins bien dans la gestion des déchets du territoire,
 - une projection dans un avenir désirable pour le territoire.
- **Résultats** :
 - Ces ateliers ont précisé les enjeux à traiter pour la suite de la démarche, en cohérence avec les enjeux identifiés lors du lancement
 - Ils ont marqué l'émergence d'une vision commune pour le territoire en 2035, comme base de la phase 2

ci-dessous, la synthèse des retours en 4 diapositives.

<p>Ce qui marche bien sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - De manière générale, le Valtom vu comme un acteur pilote d'expérimentations, qui travaille en co-construction avec ses collectivités - Geste de tri des usagers : est entré dans les mœurs depuis plusieurs années, focus sur le compostage qui se développe bien - Dynamique autour de la prévention pour réduire le déchet à la source est engagée dans tous les territoires (gaspillage alimentaire, actions de formation des acteurs économiques par les collectivités...) - Ramassage et collectes fonctionnent bien, solutions de proximité, bon maillage des déchèteries sur le territoire - Nombreuses initiatives de réemploi sur les territoires (ressourceries, etc.), dynamique importante dans le Puy-de-Dôme des acteurs de l'économie circulaire 	<p>Ce qui fonctionne moins bien, ce qui bloque sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le geste de tri s'est amélioré, il reste encore beaucoup de refus de tri : <ul style="list-style-type: none"> - Chez les usagers : notamment manque de connaissance des conséquences néfastes des refus de tri (des publics à cibler ont été identifiés) - Chez les acteurs professionnels (besoin de les responsabiliser) - Collecte des déchets <ul style="list-style-type: none"> - Incivilités constatées notamment en milieu rural - Pas assez de déchèteries pour les professionnels, besoin d'améliorer le maillage - Traitement des déchets : fortes difficultés sur la filière textile - Réemploi : manque de ressourceries (et de place en ressourcerie) sur certains territoires ruraux - De manière générale : <ul style="list-style-type: none"> - Manque de liens, de connaissances et de coopérations entre acteurs pour échanger des informations, des contacts, faire des partages d'expériences. - Encouragement constant à la surconsommation, découragement des acteurs pour réussir à faire le poids 
<p>Objectifs pour le territoire en 2035 (1/2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse drastique de la production et du traitement de déchets (vrac, moins d'emballages, pas de plastique à usage unique, développement de la filière de consigne...) ☐ ☐ paradoxe sur la réduction de déchets dont on dépend pour la production d'énergie - Contraindre les industriels à changer, rendre obligatoire l'écoconception, subventionner les initiatives de réduction des emballages - Sensibilisation des citoyens qui se sentent concernés et ont amélioré le geste de tri - Faire de la pédagogie plus active et adapter les messages et canaux de communication (en milieu rural notamment favoriser le porte à porte, l'humain, les ambassadeurs du tri), intégrer la prévention et réduction des déchets dans les programmes éducatifs, lancer des études pour comprendre les raisons des erreurs de tri, organiser des visites sur site de déchèteries, de l'incinérateur pour provoquer une prise de conscience - Le réemploi et la réutilisation des matières se sont développées, le Puy-de-Dôme est fier de lancer sur ces questions - Développer des filières de valorisation locales (textile, polystyrène...), Faire du Valtom un incubateur et porteur d'expérimentations pour recycler les matériaux, trouver des matériaux moins polluants, met les moyens pour explorer de nouvelles filières... 	<p>Objectifs pour le territoire en 2035 (2/2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des modes de coopération, mise en réseau de l'ensemble des acteurs, entre acteurs publics, associatifs et privés pour que chacun partage ses problématiques, identifie ses marges d'efforts, trouve des solutions communes - Avoir des budgets pour se rencontrer, des espaces de rencontres dédiés, lister les acteurs, les cartographier pour qu'ils et elles sachent vers qui se tourner sur le territoire en cas de besoin. - Mettre en place des groupes opérationnels structurés autour de différentes thématiques avec des acteurs diversifiés de la chaîne de valeur - Revalorisation des métiers des déchets et anticipation des métiers de demain - Rendre les formations sur les déchets plus attractives, améliorer la perception du secteur des déchets - Faciliter la transition de métiers de traitement de déchets vers des métiers de réemploi, de réparation - Développer de nouvelles formations locales sur la réparation, la transformation (sans forcément avoir le niveau bac) 

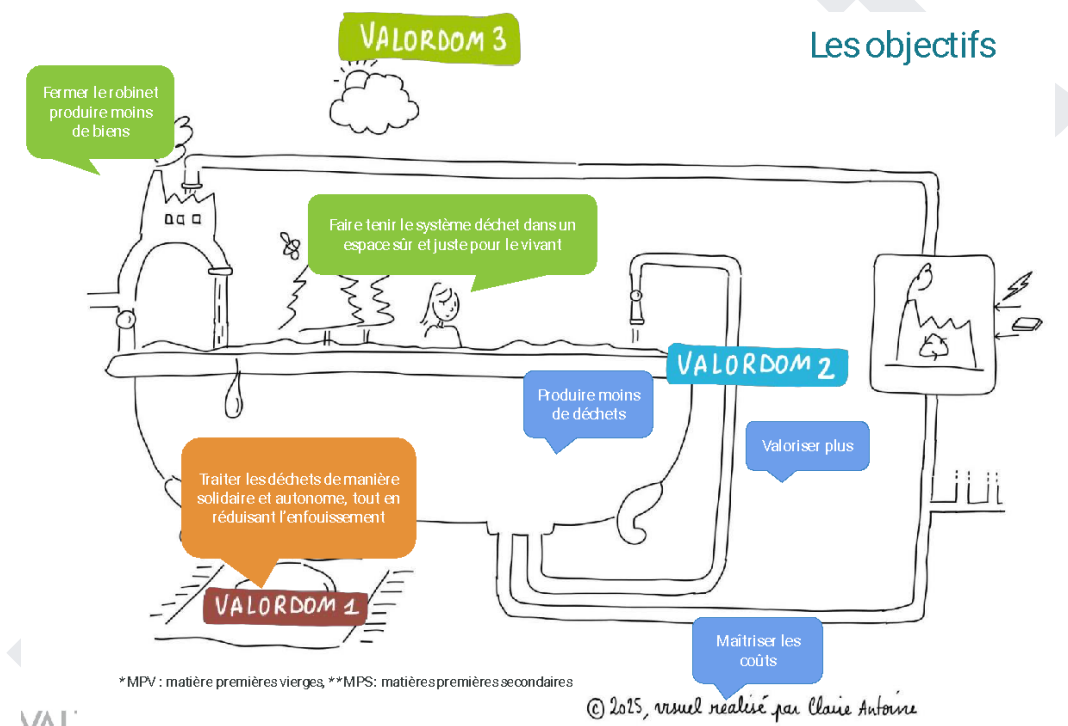
Le taux de satisfaction des 196 participants s'élève à 4,4 sur 5

Pour aller plus loin :

- Les [37 pages du compte-rendu des 9 ateliers territoriaux](#) de novembre et de décembre 2024.

2.3.3 De la phase 1 à la phase 2 : La métaphore de la baignoire

La vision à 2035 exprimée en phase 1 aboutit à la métaphore d'une baignoire qui déborde. Le mode de production, de consommation et de vie amène un débordement du volume et de la nature des déchets. Les gestionnaires de la filière déchets épongent ce qui déborde. Pour autant, le vrai enjeu pour assurer la salubrité publique est de fermer les robinets. Ainsi, VALORDOM 1 a permis de traiter les déchets de manière solidaire et autonome en réduisant leur enfouissement. VALORDOM 2 avait trois objectifs, produire moins de déchets, maîtriser les coûts de traitement des déchets et valoriser plus. VALORDOM 3 ajoute deux éléments précédents, l'objectif de faire tenir le système déchet dans un espace sûr et juste pour l'ensemble du vivant (humains, non-humains, écosystèmes) et de "fermer le robinet" en produisant moins de biens.



2.3.4 Phase 2 : Construction de la feuille de route

- **Objectifs** : former une communauté d'acteurs à l'approche systémique et aux enjeux de l'anthropocène et mobiliser leur apprentissage pour construire la feuille de route

• **Résultats :**

Atelier	Résultats	Supports
Atelier 1 : Composition du monde - Interconnaissance de l'écosystème	Introduction sur le nouveau monde 5 constellations Crises potentielles pour la filière déchet	Présentation Atelier 1 Cartographie des filières : bouteille plastique, T-shirt, brique, tomate
Atelier 2 : On coopère ? La coopération entre les collectivités	Intercompréhension Nouvelles perspectives de coopération	Présentation Atelier 2 Les sujets coopérations recueillis lors des ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024 CR atelier 2
Atelier 3 : Fiction prospective et soutenabilité	Thèmes stratégiques et enjeux liés	Présentation Atelier 3 Les 10 fiches enjeux Les 4 scénarios prospectifs : tomate, brique, bouteille plastique, T-shirt travaillés en atelier
Atelier 4 : Forum des déchets - Exploration collective de la soutenabilité et de la résilience	Questions épineuses Idées pour y répondre	Présentation Atelier 4 Liste des 278 enjeux-questions qui ont émergé durant l'atelier Liste des 1 097 idées d'actions produites durant l'atelier
Atelier 5 : Comment agir ? Principes guides et actions	Actions à mener pour y répondre Boussole d'action	Présentation Atelier 5 L'ensemble des actions avec les votes constatés Les actions prioritaires sélectionnées L'interprétation de la boussole socio-écologique et de ses 7 principes sur différentes actions
Atelier 6 : Manifeste et poursuite de la dynamique	Vie de VALORDOM 3 et implications	Présentation Atelier 6 CR atelier 6 : ce qui nous reste du voyage

2.3.5 Un regard des citoyens sur la feuille de route : Atelier citoyen

- **Objectifs** : faire l'état de ce qui marche bien et moins bien dans la gestion des déchets sur le territoire et se projeter dans un avenir désirable pour le territoire
- **En pratique** : 1 atelier d'une journée regroupant 24 citoyens le samedi 17 mai 2025 dans les locaux du VALTOM organisé en trois phases :
 - le matin, un atelier pour identifier ce qui marche bien et ce qui ne marche pas bien sur 5 thématiques de la gestion de déchets (les pratiques de tri à domicile, l'accessibilité des services en dehors de chez soi, la tarification, la perception du service public et du travail des agents, les modes de vie et de consommation)
 - l'après-midi, les propositions, questions et commentaires sur 8 actions ayant émergé dans les ateliers des acteurs de la chaîne des déchets (développer les nouveaux métiers de la réparation et du réemploi, faire découvrir et valoriser la diversité des métiers du déchet, développer l'énergie renouvelable issue des déchets, promouvoir les circuits courts, bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire, diminuer la quantité d'emballages produits et utilisés, s'adapter aux aléas qui déstabilisent la continuité du service public, modifier les pratiques de tri des citoyens et des professionnels, développer et rendre viable les structures de réemploi et de réparation)
 - Et, en fin d'après-midi, une visite du pôle de valorisation des déchets ménagers Vernea
- **Résultats**

Tri chez soi, accessibilité hors de chez soi, perception du service public, tarification, mode de vie et consommation		
	Ce qui fonctionne bien	Ce qui fonctionne mal
La pratique de tri à domicile et la gestion des types de déchets (consignes, espaces disponibles, matériel nécessaire...)	18	40
L' accessibilité des services & infrastructures en dehors de chez soi (mobilités, facilité d'usage des services,...)	25	26
Nos modes de vie et de consommation	5	10
Votre perception du service public et du travail des agents	3	8
La tarification	1	4
En nombre de verbatim recueillis		

Propos choisis (1/2)		
« Je ne sais pas si mon tri est bien fait (surtout pour la poubelle jaune) »		
« Quand je vis dans mon appartement de 45m2 à Montferland, quelques jours par semaine, je suis obligé de mettre mes biodéchets dans la poubelle grise »		
« Il manque beaucoup d'informations pour les gens qui ne savent pas lire et écrire. Ce n'est pas toute la France qui fait le tri pareil. »		
« Absence de poubelles jaunes dans certains immeubles. »		
« Le ramassage de poubelles en collectif : les poubelles ne sont pas collectées au bon rythme ce qui génère la venue de rats dans des zones de lotissement où jouent des enfants. Danger pour les enfants et odeur désagréable par temps chaud. »		
« Pas une déchetterie ne trie de la même façon »		
« Refus d'accès à une déchetterie en fonction de la zone géographique »		
« J'éprouve des difficultés pour acheminer les gros déchets vers les lieux de collecte (déchèteries) »		
100% des verbatim sont à votre disposition Verbatim - Atelier Citoyen		

Propos choisis (2/2)

« Je n'ai plus d'endroits où déposer les vêtements usagés près de chez moi. »
 « Une information est faite aux lycées, mais les lycées ne mettent pas à disposition des poubelles de tri. »

« Je paie la TEOM. Elle est basée sur la valeur locative de ma maison. Je trouverais plus juste et plus équitable et plus incitatif de payer en fonction du volume de déchets, éventuellement en distinguant la part recyclée et la part « tout venant. »

« Il y a un certain laxisme en matière de répression de la part des agents. Mettons des amendes aux mauvais trieurs. »

« Je peste contre les industriels qui imposent leurs emballages. Le supermarché refuse toute vente non préemballée »

« Point d'apport volontaire, c'est positif. Mais parfois soumis à de l'incivilité. »

VALTOM 100% des verbatim sont à votre disposition Verbatim - Atelier Citoyen
 © 2025, propriété de Claire Antoine, Marie Forêt et Pierre Gérard, diffusion restreinte aux participants à l'élaboration de la feuille de route du Valtom

La hiérarchisation des actions par les citoyens

Actions soumises aux citoyens (24 participants)	Note moyenne /10	Propositions	Questions	Commentaires
MODIFIER LES PRATIQUES DE TRI DES CITOYENS ET PROFESSIONNELS	8,26	19	2	5
DÉVELOPPER L'ÉNERGIE RENOUVELABLE ISSUE DES DÉCHETS	7,96	10	3	5
PROMOUVOIR LES CIRCUITS COURTS, BIO, LOCAUX ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE	7,76	3	5	8
DIMINUER LA QUANTITÉ D'EMBALLAGES PRODUITS ET UTILISÉS - DE LA PRODUCTION À LA CONSOMMATION	7,61	12	1	8
DÉVELOPPER ET RENDRE VIABLES LES STRUCTURES DE RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION	7,26	11	4	7
FAIRE DÉCOUVRIR ET VALORISER LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS DU DÉCHET	7,22	5		4
DÉVELOPPER LES NOUVEAUX MÉTIERS DE LA RÉPARATION ET DU RÉEMPLOI	7,2	11	2	14
S'ADAPTER AUX ALEAS QUI DESTABILISENT LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC	6,48	7	3	6

VALTOM © 2025, propriété de Claire Antoine, Marie Forêt et Pierre Gérard, diffusion restreinte aux participants à l'élaboration de la feuille de route du Valtom

Verbatim citoyens entendus dans la journée

« On n'est pas égaux dans le département, c'est le problème. »

« Rien pour les déchets verts. Et inégalité de possibilité de tri selon l'endroit où on habite. »

« On ne connaît pas l'impact de notre geste de tri. Et c'est minime par rapport au fonctionnement du monde. Et on ne sait pas si notre geste sert vraiment vis-à-vis de tout ce qu'il y a à faire par rapport à l'environnement. »

« C'était intéressant. Il y avait des propositions très bonnes. Qu'est ce qui va rester ? Est-ce que ça va passer à la trappe ? »

« Pourquoi moi, usager, je ne bénéficie par de l'énergie produite localement ? »

« La question de la production d'énergie n'est pas une excuse pour ne pas produire moins de déchets et ne pas mieux recycler les déchets. »

« Il en vient à chacun de prendre sur soi pour ne pas faire chier. Il faut aussi forcer les gens et ne pas leur laisser le choix de faire autrement que d'appliquer ce qu'on leur demande. »

VALTOM 100% des verbatim sont à votre disposition Verbatim - Atelier Citoyen
 © 2025, propriété de Claire Antoine, Marie Forêt et Pierre Gérard, diffusion restreinte aux participants à l'élaboration de la feuille de route du Valtom

Les mots de conclusion des citoyens

VALTOM © 2025, propriété de Claire Antoine, Marie Forêt et Pierre Gérard, diffusion restreinte aux participants à l'élaboration de la feuille de route du Valtom

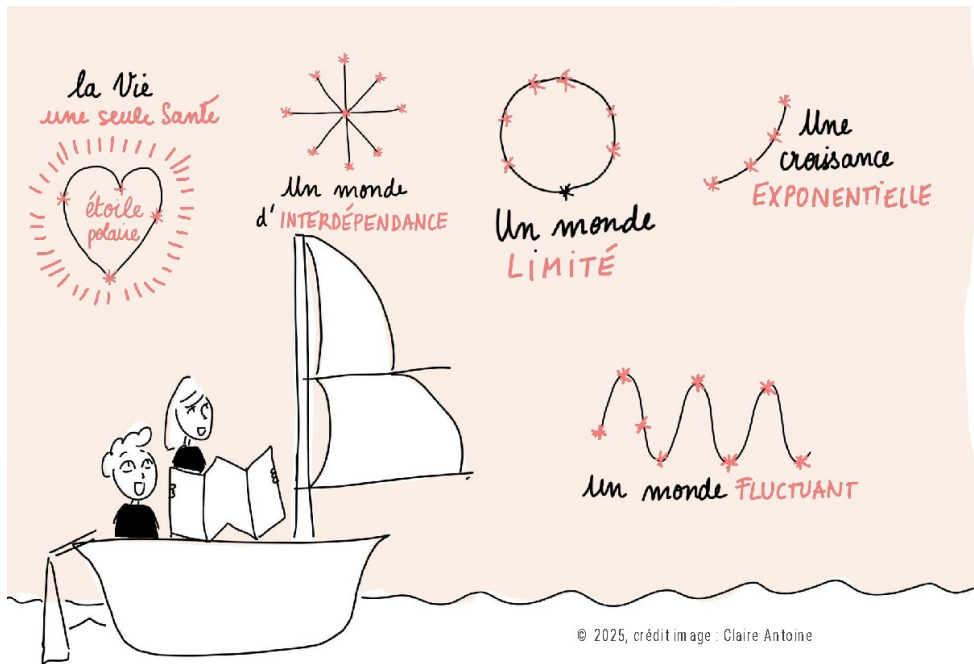
Pour aller plus loin :

- La [présentation de la synthèse de l'atelier Citoyen](#) du 17 mai 2025
- Les [notes des verbatim entendus en plénières](#) durant la journée du 17 mai 2025
- [L'ensemble des verbatim sur les ateliers participatifs du matin](#) de la journée du 17 mai 2025, classés par thématique sur ce qui marche bien et moins bien sur
 - les pratiques de tri à domicile,
 - l'accessibilité des services en dehors de chez soi,
 - la tarification
 - la perception du service public et du travail des agents,
 - les modes de vie et de consommation
- Les résultats des travaux de l'après-midi ont été ventilés action par action dans la suite du document.

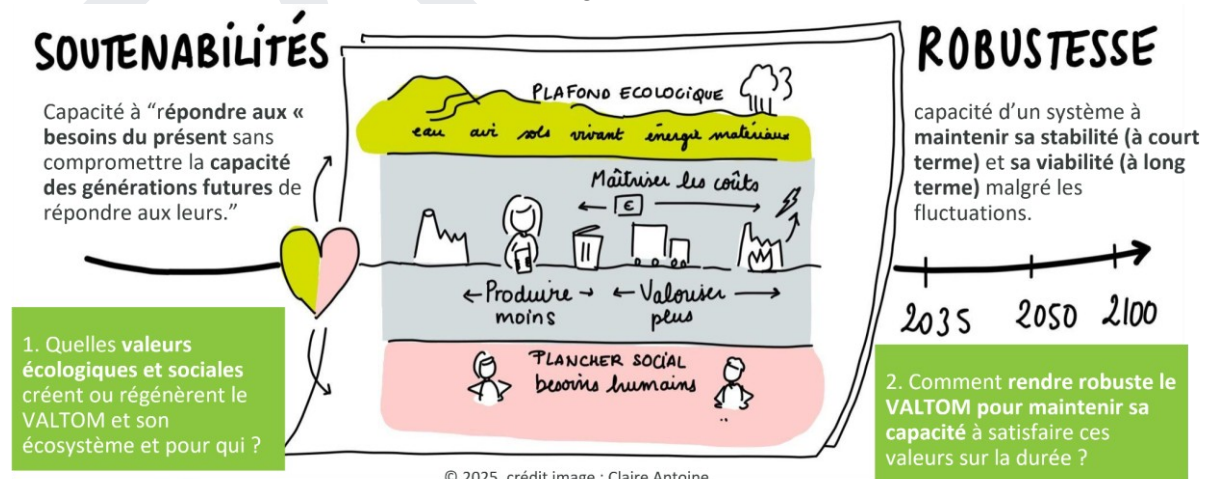
3 Une position commune

3.1 Le nouvel état du monde

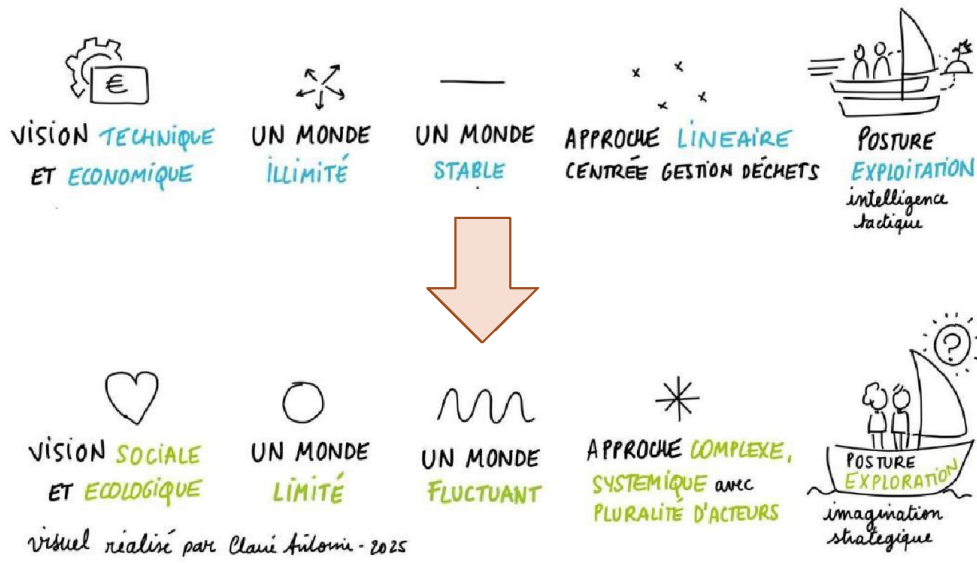
→ La feuille de route repose sur un constat partagé pour VALORDOM 3 : il est nécessaire de comprendre le nouvel état du monde et de raisonner les actions de VALORDOM 3 dans ce nouveau contexte



L'action du VALTOM doit s'inscrire dans un espace juste et sûr pour l'humanité entre un plafond écologique et un plancher social. Il s'agit à la fois d'avoir une action soutenable et qui maintienne sa stabilité et sa viabilité malgré les fluctuations.



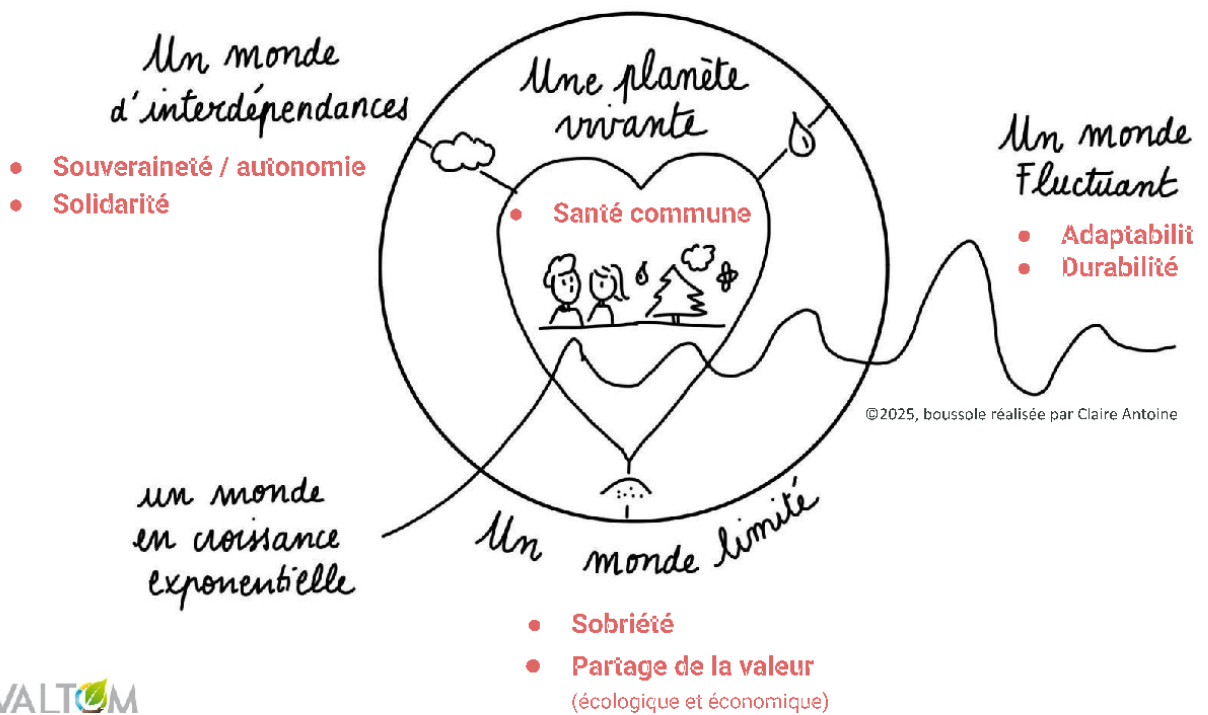
→ La prise en compte de ce nouvel état du monde nécessite un changement de posture et une approche systémique.



3.2 La boussole socio-écologique pour s'orienter

--> La feuille de route établit des principes à respecter pour chaque action menée dans VALORDOM 3.

LA BOUSSOLE SOCIO-ÉCOLOGIQUE 5 constellations, 7 principes



Comment s'orienter pour avancer dans un monde complexe et incertain ? Est-ce que mon action va dans le bon sens, avec toutes les relations et les interdépendances liées à mon activité ? Est-ce que la solution que j'envisage aujourd'hui deviendra un problème pour demain ? Suis-je en train d'avancer dans l'espace sûr et juste pour l'humanité que me

préconise la représentation du donut avec le plafond environnemental et le plancher social ?

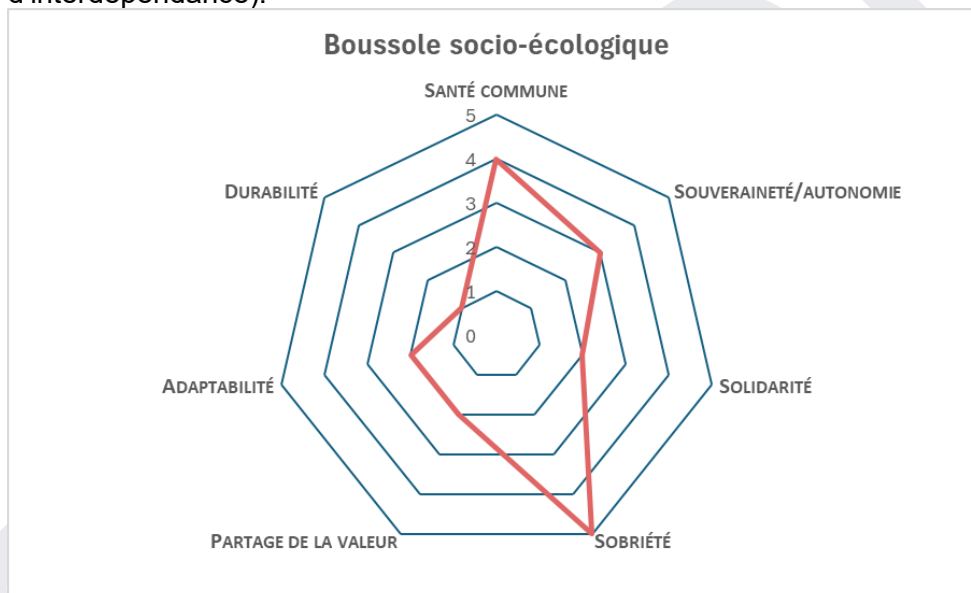
La boussole socio-écologique, créée dans le cadre de VALORDOM 3, est proposée comme un outil de discernement individuel et collectif.

Partant du constat que :

- nous courrons après une croissance sans fin,
- dans un monde physiquement limité,
- dans un monde fluctuant,
- dans un monde d'interdépendances,
- et avec un enjeu majeur de conservation d'une planète vivante,

la boussole socio-écologique permet d'identifier dans quelle mesure mon/notre action prend en compte ces différentes dimensions qui est opérationnalisé sous la forme de 7 principes d'actions :

- la santé globale (pour conserver une planète vivante),
- l'adaptabilité et la durabilité (en écho avec la fluctuation du monde),
- la sobriété et le partage de la valeur (car le monde est fini),
- la souveraineté/l'autonomie et la solidarité (en lien avec les enjeux d'interdépendance).



C'est à la fois un outil individuel de diagnostic de l'existant et de projection. C'est aussi un document qui permet à des interlocuteurs de révéler les visions et les valeurs portées par chacun sur une même action ou un projet. En cela, la boussole socio-écologique est source d'un langage commun.

En pratique, un [document propose les définitions des 7 principes avec les questions liées](#). Un [tableur permet de construire une figure "radar"](#) pour visualiser la prise en compte des 7 principes sur une échelle d'auto-évaluation de 0 à 5.

Lors de l'atelier 5, les principes de la boussole ont été testés par les participants sur différentes actions. Le [document accessible ici en montre leur interprétation](#).

3.3 Une communauté d'intérêt avec des ambitions fortes

Dans les projets classiques, il est habituel :

- d'adopter une approche analytique
- de définir des projets puis d'espérer que les gens mettront les actions en oeuvre

Pour construire VALORDOM 3, il a été décidé de :

- adopter une approche systémique

- mobiliser les envies de faire avant de définir les actions qui ont une base de coopération solide
- créer une **communauté d'intérêt** qui souhaite poursuivre le travail en commun

La communauté d'intérêt est composée de représentants :

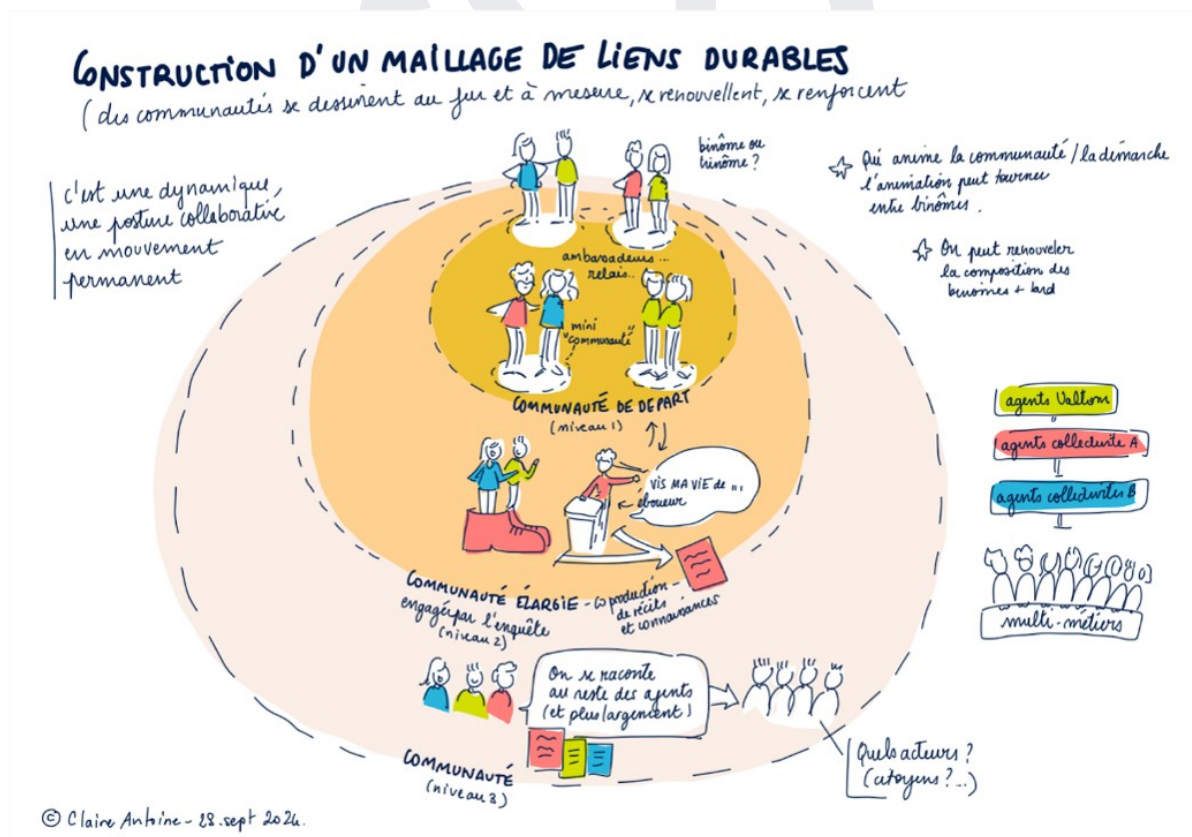
- des collectivités adhérentes
- du VALTOM
- d'entreprises ou de réseaux du territoire
- de prestataires d'exploitations de sites du VALTOM
- du monde de la recherche et de la formation
- d'autres collectivités et structures publiques du territoire
- d'associations de connaissance et protection de la nature, traitant de l'énergie, du réemploi...

→ **Au total, ce sont 43 personnes qui ont participé au parcours en 6 étapes et qui constituent le cœur de cette communauté d'intérêt.**

L'atelier 4, élargi, a mobilisé 90 personnes, qui ont ainsi été sensibilisés à la démarche de VALORDOM 3 et ont également contribué à la construction de la feuille de route.

Issu du travail de cette communauté d'intérêt, VALORDOM 3 repose sur des préalables ambitieux. Il s'agira, pour VALORDOM 3, de :

- contribuer à fermer "le robinet" : contribuer à réduire la production de déchets à la source,
- travailler à l'échelle locale en favorisant les synergies, les boucles circulaires, et en relocalisant si nécessaire,
- agir pour chaque partie prenante à son niveau et contribuer selon ses moyens dans sa sphère d'influence.



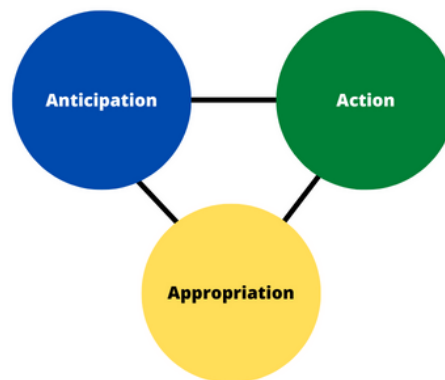
Projet

4 Du parcours prospectif aux fiches d'orientations opérationnelles

La prospective est une “*démarche de réflexion sur l'avenir et d'exploration des futurs possibles, qui vise à éclairer les décisions et les actions collectives en intégrant les enjeux du temps long*” selon le centre d'études prospectives Futuribles. L'objectif de la prospective est de connaître, de comprendre et d'anticiper, avant de décider et d'agir.

Le parcours en 6 ateliers a été construit autour d'une démarche prospective liant le travail d'anticipation, l'association des parties prenantes (citoyens, acteurs, experts...) et la préparation de l'action (politiques publiques, stratégie, innovation...), telle que le décrivent Futuribles et Michel Godet.

De l'anticipation à l'action par l'appropriation (ou la participation)



Source : Michel Godet

Ainsi, la succession d'ateliers a permis d'identifier des facteurs clés influençant le système des déchets, desquels des enjeux clés ont été déterminés, posant des questions épineuses, conduisant à définir des objectifs de travail pour VALORDOM 3, déclinés en orientations opérationnelles décrites dans les fiches actions.

En résumé :

- Facteurs → enjeux → questions → objectifs → orientations opérationnelles
 - o [278 enjeux formulés sous forme de questions](#)
 - o [1 097 idées émises, 362 sélectionnées soit individuellement, soit collectivement](#) par sous-groupe
 - o [24 idées retenues](#), avec des niveaux de précision variable
 - o 10 travaillées en atelier

Les idées travaillées en atelier indiquent la direction à suivre pour la feuille de route :

- VALTOM comme chef de file, innovant, en plus des outils qu'il peut proposer
- Une dimension territoriale très forte
- Des actions qui sortent de la chaîne du déchet et qui traduisent l'ambition

5 Les orientations opérationnelles

Les orientations d'actions opérationnelles présentées dans la feuille de route sont issues d'enjeux stratégiques identifiés par la communauté au cours des ateliers.

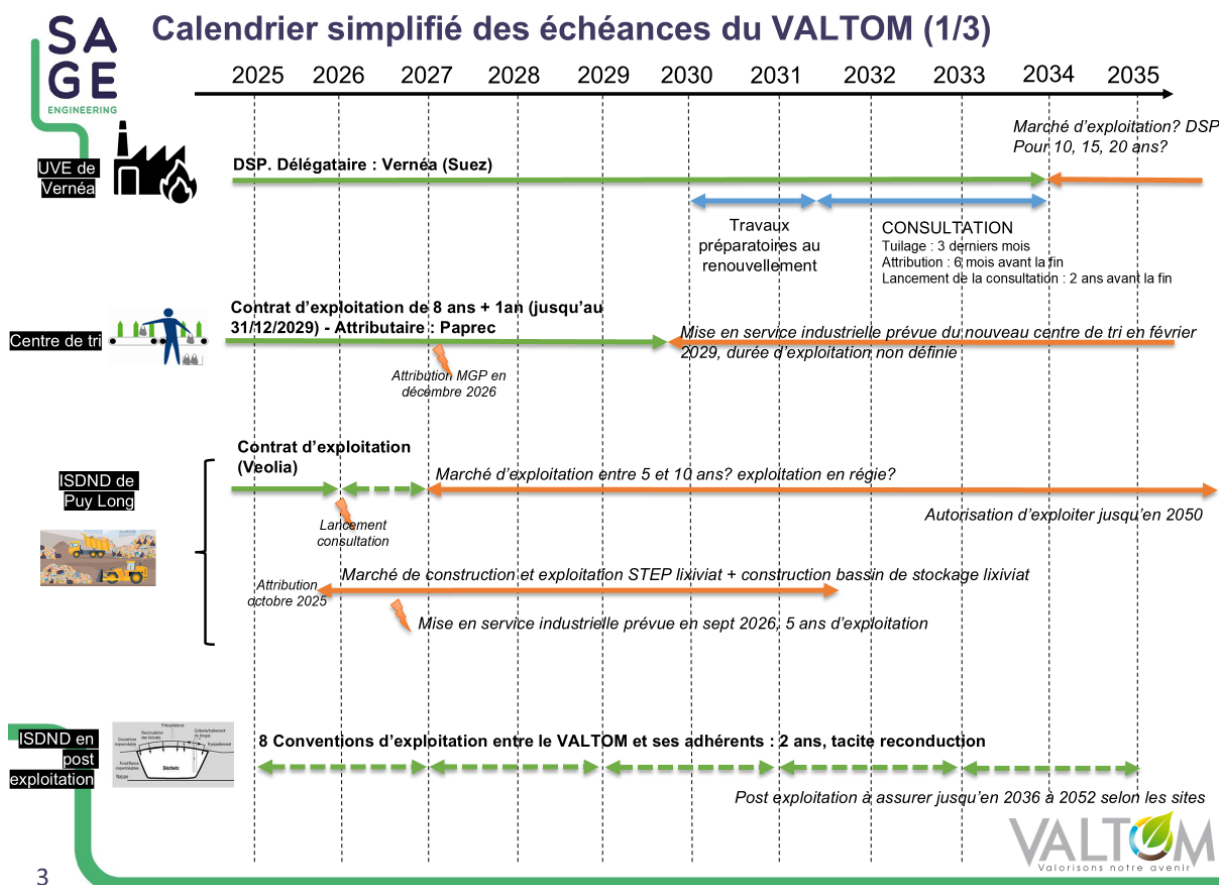
Ces enjeux sont essentiels pour comprendre la raison d'être des actions de la feuille de route. Chaque action est ainsi indissociable du ou des enjeux auxquels elle répond.

Ces enjeux guident ainsi la réflexion stratégique et les actions du VALTOM et de son territoire tout au long des 10 prochaines années.

Il est à noter que :

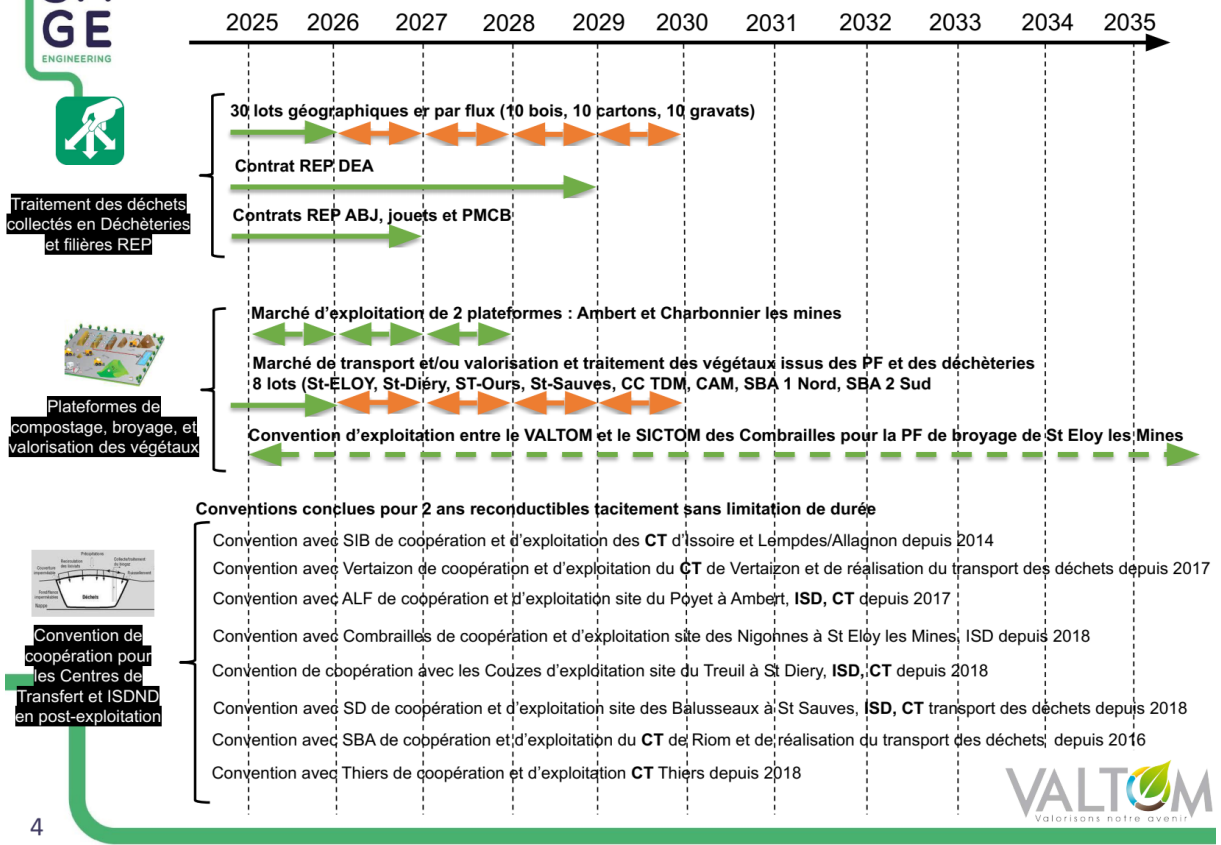
- ces enjeux ne sont pas figés et qu'ils pourront évoluer au gré du contexte,
- de nouveaux enjeux risquent d'émerger d'ici 2035.

Le bureau d'études SAGE a synthétisé [l'ensemble des échéances ainsi que les objectifs réglementaires connus à ce stade sur la période 2025-2035 pour le VALTOM.](#)

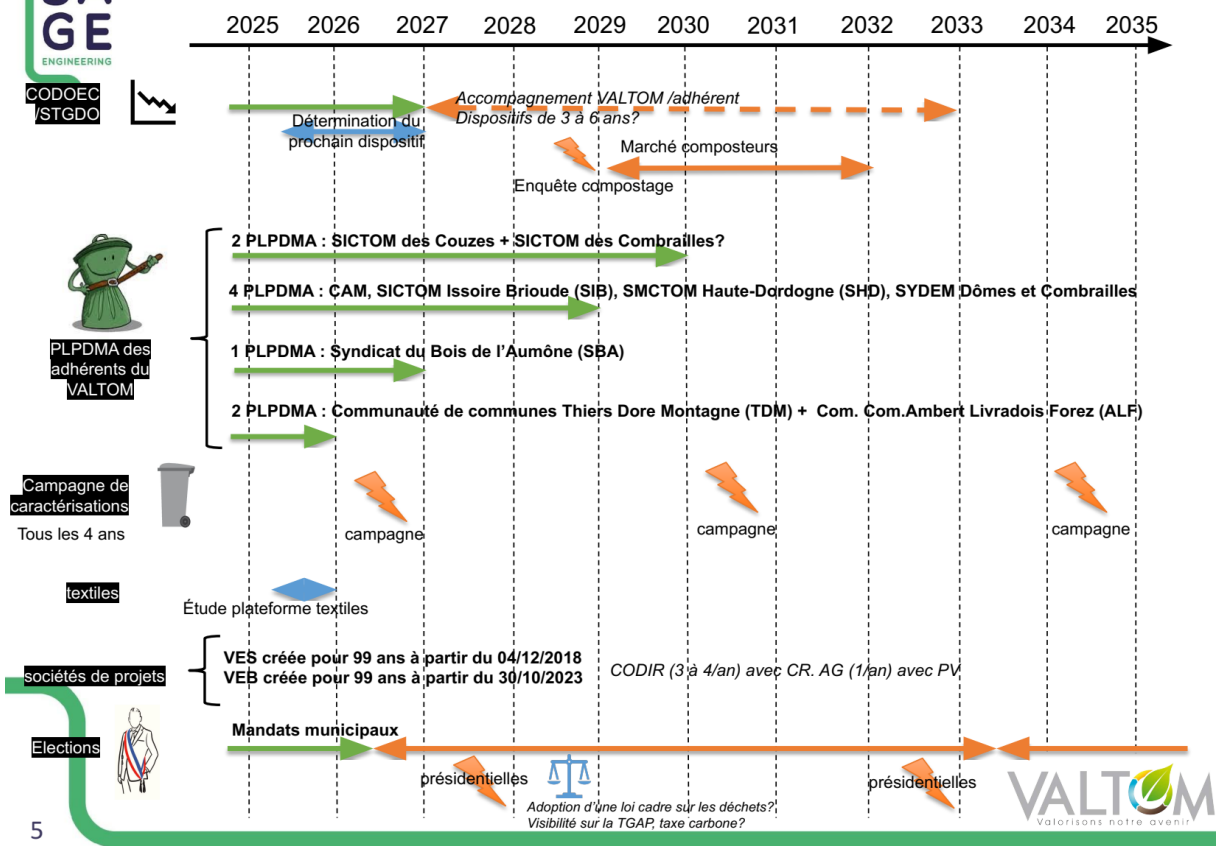









Calendrier simplifié des échéances du VALTOM (2/3)



Calendrier simplifié des échéances du VALTOM (3/3)



Légende

-  Contrat en cours (tranche ferme)
 -  Contrat en cours (tranche reconductible)
 -  Prochain contrat
 -  Etapes de travaux préparatoires internes
 -  Evènement
-

Par ailleurs, le travail de la prospective a permis et permettra d'anticiper ces évolutions, ce travail correspondant par ailleurs à la première fiche d'orientation opérationnelle de la feuille de route.

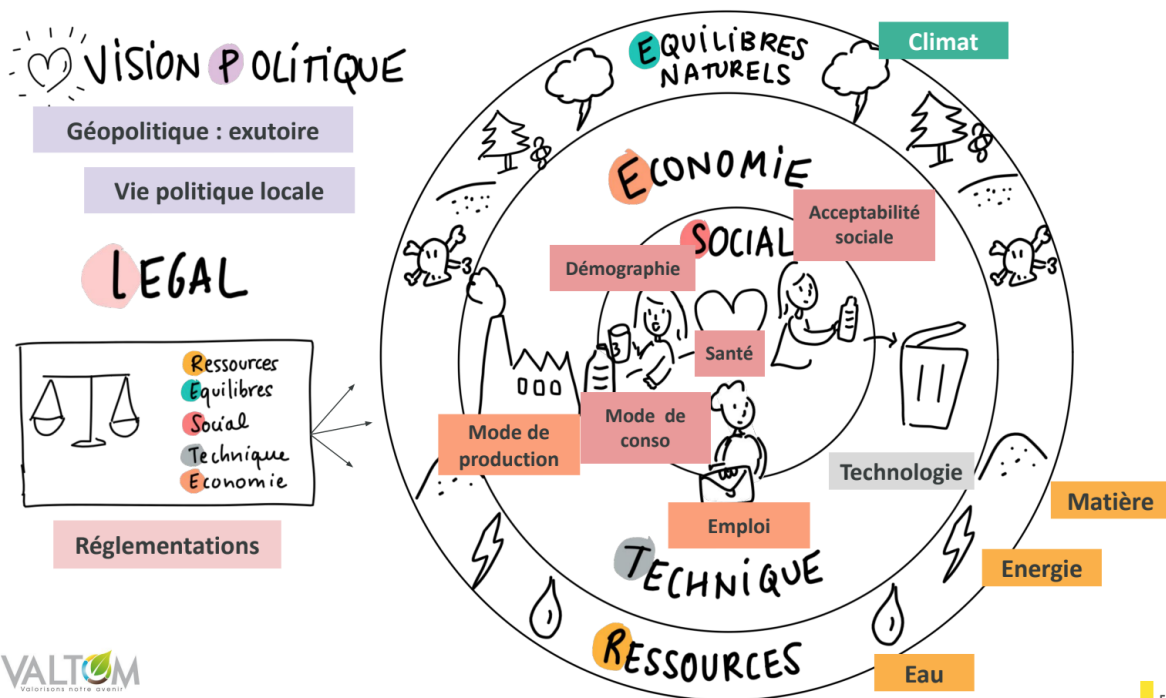
Le tableau ci-après liste les enjeux identifiés à l'heure actuelle par la communauté :

Titre synthétique de l'enjeu	Enjeu formulé sous forme de question	Principe / valeur sous-jacent à l'enjeu
Instabilité climatique	Comment continuer à assurer la santé commune (humaine, des espèces et des écosystèmes naturels) liée à la production de déchets, dans un monde où les événements climatiques extrêmes, tels que les canicules, tempêtes, inondations, sécheresse sont de plus en plus fréquents et intenses ?	Santé commune
Indisponibilité des ressources énergétiques	Comment réduire la dépendance des filières de gestion des déchets à des ressources énergétiques de moins en moins disponibles, de plus en plus chères et contribuant au réchauffement climatique ?	Souveraineté / autonomie Partage de la valeur
Incertitudes sur les réglementations	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment adapter la gestion des déchets face à l'évolution des réglementations ? 2. Comment influencer sur la réglementation ? 3. Comment l'anticiper et qui peut le faire ? 	Adaptabilité Durabilité
Epuisement des travailleurs	<p>Face à une pénurie de travailleurs du déchets, comment assurer la continuité de service de la gestion de déchets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En améliorant l'attractivité de la filière 2. En réorganisant le travail à court terme <p>tout en préservant des conditions de travail soutenables</p>	Adaptabilité Santé commune
Transformation du travail	Comment anticiper les évolutions technologiques de la filière déchet et ne pas les subir (quel bon dosage entre la technique et l'humain dans l'organisation du travail) ?	Autonomie Adaptabilité
Instabilité géopolitique	Comment anticiper la fermeture des exutoires et réorganiser les filières en conséquence (exemple de la filière textile) ?	Durabilité Adaptabilité Autonomie
Accompagnement de la transformation des comportements	<p>“Quand on veut, on peut” -> “Quand on peut, on veut”</p> <p>Comment créer les conditions (économiques, techniques, sociales, de communication, etc...) pour aider les producteurs de déchets</p>	Sobriété Durabilité

Titre synthétique de l'enjeu	Enjeu formulé sous forme de question	Principe / valeur sous-jacent à l'enjeu
des producteurs de déchets	(professionnels et citoyens) : <ol style="list-style-type: none"> 1. à mieux trier 2. à consommer moins et mieux et à réduire le gaspillage tout en prenant en compte leurs modes de vie ? 	
Fermeture du robinet	Comment produire moins et mieux : <ol style="list-style-type: none"> 1. en transformant les modèles économiques des producteurs de biens 2. en transformant les modes de conception et de fabrication des produits par : <ol style="list-style-type: none"> a. la réduction de la consommation d'énergie et de matière b. la recyclabilité des produits c. l'usage de matières premières recyclées 	Sobriété Durabilité
Adaptabilité des capacités de traitement des déchets	Comment anticiper l'évolution de la quantité de déchets produits et de leur typologie ?	Adaptabilité Durabilité Sobriété
Santé commune du territoire	Comment prendre en compte et préserver la santé humaine et le vivant, dans notre manière de gérer les déchets en : <ol style="list-style-type: none"> 1. limitant la pollution des milieux naturels : air, eau, sol 2. limitant l'artificialisation des sols, en respectant sa qualité voire en la restaurant 3. limitant la consommation de ressources naturelles, en particulier l'eau 	Santé globale
Durabilité des produits	Comment allonger la durée d'usage des produits en développant le réemploi (exemple dans les filières de construction et des biens de consommation courante) ?	Durabilité Sobriété
Acceptabilité sociale de la façon dont sont gérés les déchets	Comment la façon dont sont gérés les déchets est acceptable socialement ? niveau de fiscalité, service aux usagers, consignes de tri...?	Solidarité / Partage de la valeur

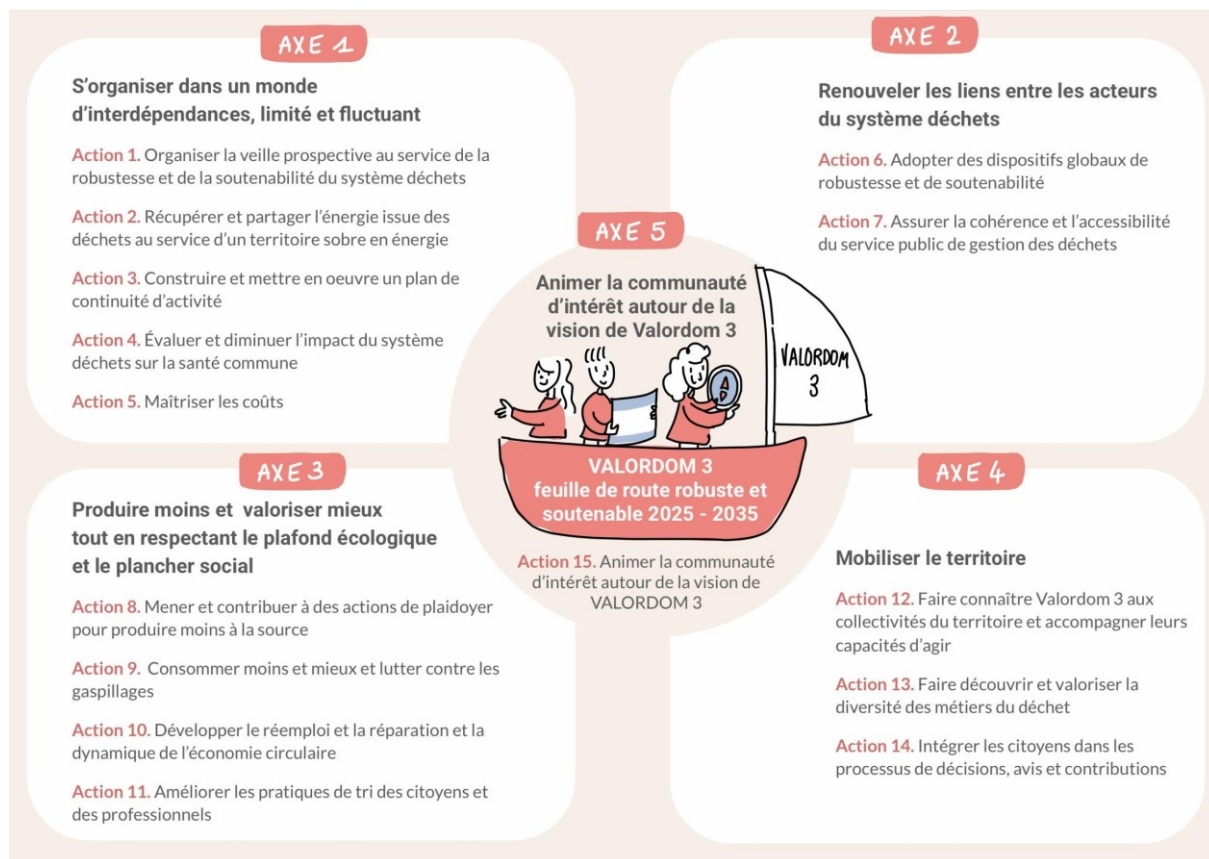
Titre synthétique de l'enjeu	Enjeu formulé sous forme de question	Principe / valeur sous-jacent à l'enjeu
Démographie et mouvements de population	Comment anticiper l'évolution de la démographie et des mouvements de population, comme le tourisme et les migrations climatiques, et leurs impacts sur les volumes de déchets produits et leur typologie ?	Adaptabilité
Indisponibilité des ressources hors énergie	Comment poursuivre l'activité de gestion des déchets dans un contexte de limitation de la disponibilité des ressources : - eau - ressources hors énergies fossiles (biomasse, minerais) pouvant amener un manque de disponibilité et/ou un renchérissement des matériels nécessaires à la gestion des déchets	Sobriété Adaptabilité
Pertinence et robustesse de la technologie : "la juste technologique, pour le juste besoin"	Comment la technologie est au service d'une amélioration de la gestion des déchets, sans mettre en danger la robustesse du service public, sans se rendre dépendant de ressources énergétiques ou minières qui pourraient faire défaut, et en étant socialement acceptable et maîtrisable localement ?	Sobriété Durabilité
Vision politique des élus et des citoyens du territoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment s'ancre la coopération entre les différents acteurs du territoire (citoyens, élus, EPCI, collectivités, syndicats, organisations publiques, acteurs privés...) ? 2. Comment est financée toute la gestion des déchets ? 3. Comment la gestion des déchets est organisée sur le territoire ? (rapprochement "offre" et "demande", émergence de filières locales, accessibilité sociale..). 	Souveraineté Solidarité Partage de la valeur

Les actions à entreprendre sont issues de la synthèse des échanges et travaux menés tout au long des deux phases de travail, et alimentées par les apports du bureau d'études SAGE. Chaque fiche reprend les orientations opérationnelles qui seront transformées en actions concrètes tout au long des 10 années de VALORDOM 3. Elles font écho aux contextes de la vision systémique PRESTEL (Politique, Ressources, Équilibres naturels, Social, Technique, Economie), appliquée à la chaîne des déchets.



5 grands axes d'orientations opérationnelles et d'actions ont été identifiés :

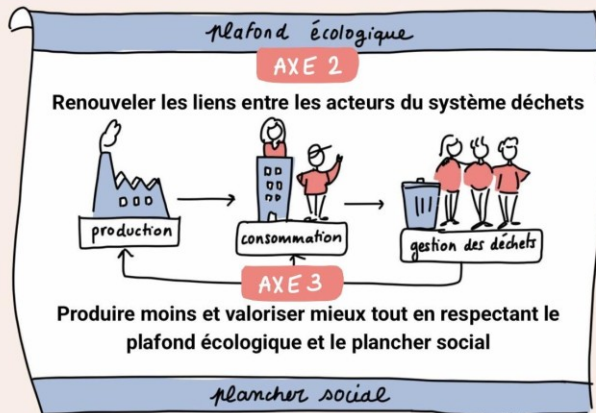
- axe 1 : s'organiser dans un monde d'interdépendances, limité et fluctuant
- axe 2 : renouveler les liens entre les acteurs du déchet
- axe 3 : produire moins et valoriser mieux tout en respectant le plafond environnemental et le plancher social
- axe 4 : mobiliser le territoire
- axe 5 : animer la communauté d'intérêt autour de la vision VALORDOM 3



LES 5 AXES STRATÉGIQUES DE VALORDOM 3

guidés par 7 principes de soutenabilité et de robustesse du système déchets

AXE 1 S'organiser dans un monde d'interdépendances, limité et fluctuant



UNE BOUSSOLE SOCIO-ÉCOLOGIQUE

pour s'orienter et arbitrer
avec 7 principes de soutenabilité
et de robustesse



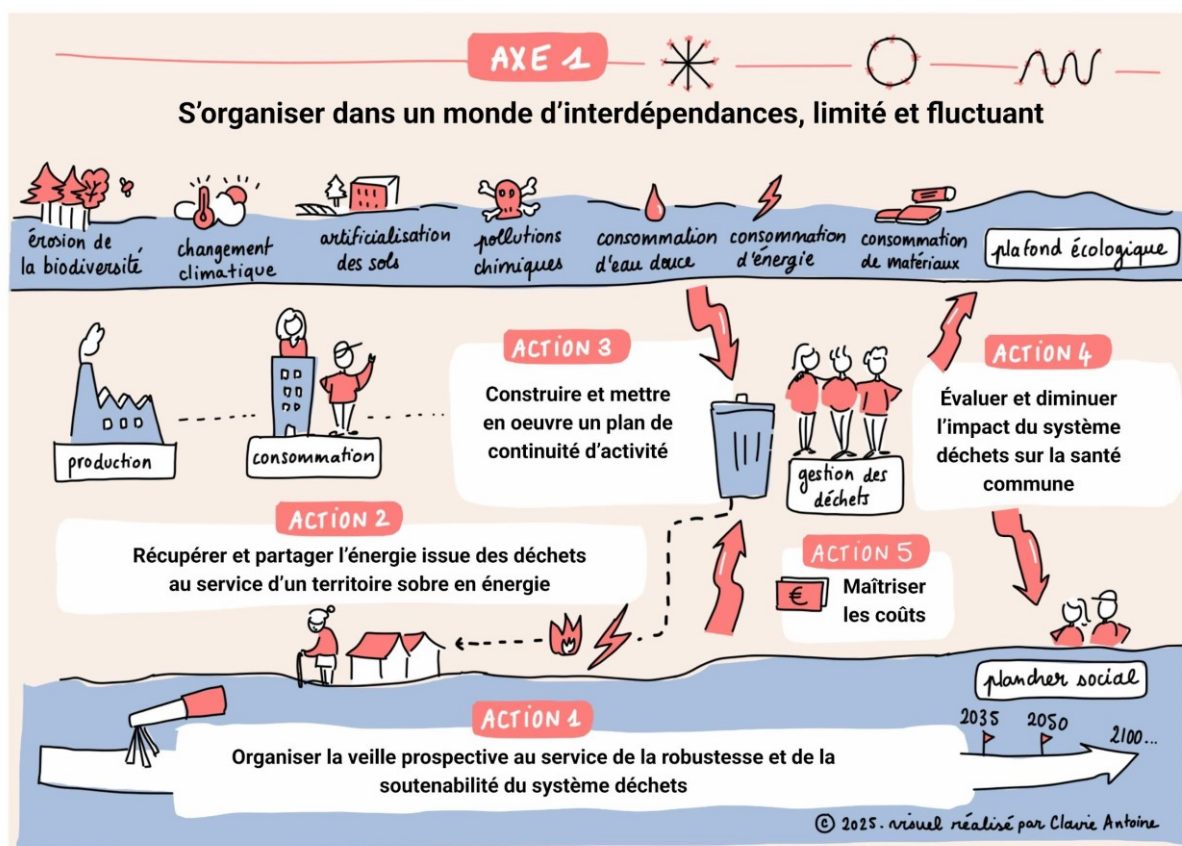
AXE 4

Mobiliser le territoire



L'ensemble des synthèses graphiques réalisées par Claire Antoine pour illustrer les 5 axes est disponible dans ce [document](#).

5.1 Axe 1- S'organiser pour agir dans un monde d'interdépendances, fluctuant et limité



5.1.1 Orientation opérationnelle 1 : Organiser la veille prospective au service de la robustesse et de la soutenabilité du système déchets

- *Contexte - Enjeux*

L'enjeu stratégique de l'Orientation opérationnelle 1 : Anticiper les transformations à venir pour garantir la robustesse et soutenabilité du système déchets à moyen et long terme

avec plusieurs sous enjeux identifiés par la communauté au cours des ateliers

1. **Adaptabilité des capacités de traitement des déchets :**
Comment anticiper l'évolution de la quantité de déchets produits et de leur typologie ?
2. **Instabilité géopolitique**
Comment anticiper la fermeture des exutoires et réorganiser les filières en conséquence ?
3. **Instabilité climatique**
Comment continuer à assurer la santé commune (humaine, des espèces et des

écosystèmes naturels) liée à la production de déchets, dans un monde où les événements climatiques extrêmes, tels que les canicules, tempêtes, inondations, sécheresse sont de plus fréquents et intenses ? (cf. [Fiche Orientation opérationnelle 3](#))

4. **Indisponibilité des ressources énergétiques** : Comment réduire la dépendance des filières de gestion des déchets à des ressources énergétiques de moins en moins disponibles, de plus en plus chères et contribuant au réchauffement climatique ? (cf. [Fiche Orientation opérationnelle 2](#))

5. **Incertitudes sur les réglementations**

- Comment adapter la gestion des déchets face à l'évolution des réglementations ?
- Comment influencer sur la réglementation ? (cf [Fiche Orientation opérationnelle 8](#))
- Comment l'anticiper et qui peut le faire ?

6. **Transformation des métiers**

Comment anticiper les évolutions technologiques de la filière déchet et ne pas les subir (quel bon dosage entre la technique et l'humain dans l'organisation du travail) ? (cf [Fiche Orientation opérationnelle 13](#))

Certains de ces sous-enjeux font l'objet de fiches actions dédiées. La cellule prospective aura pour objectif de produire des connaissances pluridisciplinaires qui permettront d'alimenter et de guider la mise en œuvre de ces orientations opérationnelles.

Dans un monde très fluctuant et aux ressources limitées, il s'agit de développer une posture d'exploration (imagination stratégique) en complément d'une posture d'exploitation (intelligence tactique). Cette dernière intègre à la fois la prise en compte des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. On parle alors d'une approche systémique. Il s'agit d'étudier les interactions entre les différentes parties du système déchets du territoire couvert par le VALTOM et ses adhérents : quels en sont les éléments constitutifs, quelle en est la limite, quels sont les réseaux de relations, où sont les ressources de tous types (matériaux, énergie, information, connaissances, finances...)?

Lors de la démarche globale VALORDOM 3, de septembre 2024 à Mai 2025, de nombreuses questions ont émergé et alimentent cette orientation opérationnelle. Elles concernent la capacité du système déchets à faire face aux aléas de tous types : politiques, économiques, socioculturels, technologiques, écologiques et réglementaires.

Dans une approche systémique, la veille prospective tend à se poser 3 questions principales :

-> Quelles sont les évolutions qui peuvent avoir un impact sur mon organisation ?

-> Quel est leur degré d'impact ?

-> Quel est le degré de maîtrise de cette évolution ?

La prospective permet de définir son niveau de robustesse, compatible avec les moyens disponibles au sein du VALTOM et des collectivités adhérentes.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.):

- Les [97 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- Les [48 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 24 ont fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5
- La contribution à [s'adapter aux aléas qui déstabilisent la continuité du service public](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif principal</i> 	<p>Assurer une veille prospective permettant au VALTOM et à ses adhérents d'explorer, d'innover et d'anticiper :</p> <p>Cette instance sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une boîte à outils au service de VALORDOM 3, et des projets qui seront menés dans ce cadre ; - Une instance d'alerte par la veille et le suivi des indicateurs et variables clés (démographie, cours des matériaux,...) susceptibles d'influer sur la feuille de route ; - Une instance de défrichage collectif pour faire émerger des idées, fournir des éléments d'argumentaires au service du plaidoyer (cf action 8) ; - Un outil de production de connaissance pour alimenter la communauté d'intérêt et la mise en œuvre de la feuille de route stratégique (cf action 15).
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM</p> <p><i>Note : Nécessité pour le porteur d'avoir une palette de compétences étendues, la capacité à regrouper des connaissances et à relier des informations.</i></p>

● *Avec qui*

Nécessité :

- D'assurer une diversité des membres de la cellule avec une participation des différentes parties prenantes selon les commandes et missions :
 - Elus
 - Techniciens
 - Partenaires
 - Acteurs environnementaux
 - Citoyens
- D'être en lien avec le réseau Economie Circulaire, une fois qu'il sera constitué.

→ Idéalement – Groupe de travail de 8 à 15 personnes, avec une diversité de profils et de compétences.

- Collectivités adhérentes
- Autres collectivités extérieures nationales ou internationales
- AMORCE
- Selon les problématiques, ex :
 - Ressourceries, Institut Des Métiers, CCI, Préfecture, associations, juridique, réglementaire...
 - SDIS, DREAL, Sécurité civile, préfecture, Bailleurs sociaux, communes, ARS...
- Selon les sujets, la cellule pourra prendre l'appui d'un bureau d'études, et mobiliser des compétences supplémentaires (juristes, fiscalistes, avocats, spécialistes...)
- Prestataires

Je souhaite contribuer :

Juliette Garrigue, VALTOM
Sébastien RIGAL, Véolia
Bertrand LIVET, VALTOM

● *Action principale*

1. Valider le pilotage par le VALTOM

--> Mettre en place des compétences dédiées au sein du VALTOM

2. Créer un groupe de suivi « cellule veille prospective » sur le territoire

--> Identifier la composition du groupe qui y prend part;

--> Identifier les participants au sein des collectivités adhérentes et chez les partenaires associés;

--> Définir une gouvernance : élus, techniciens, experts.

3. Définir les objectifs de la cellule, identifier ses missions, définir le périmètre d'action et le périmètre temporel de travail

Par exemple :

- Définir le champ de la veille : juridique, technique... ;
- Assurer la veille et l'innovation sur des sujets définis et anticiper ;
- Suivre l'existant et sa gestion dans les années à venir ;
- Dresser des constats par territoire pour les partager et mettre en commun des solutions ;
- Mettre en commun des informations, des ressources, des retours d'expérience ;
- Alerter ;
- Construire des outils de vulgarisation et d'analyse ;
- ...

Note : Selon les sujets, définir si la cellule doit aller jusqu'à la mise en place de solutions ou d'actions collectives :

- *Elle pourra donner les conditions de mise en commun et de partage de solutions.*
- *La cellule va-t-elle aussi jusqu'au suivi des solutions mises en place ?*

=> Se positionner sur les types de fonctions prospectives à remplir car il y a différents niveaux de prospective :

- Éclairer des enjeux ;
- Répondre à une question stratégique précise par l'élaboration de scénarios ;
- Anticiper des risques ;
- Se positionner sur une vision / une stratégie d'organisation ;
- Susciter des innovations ;
- Développer des capacités d'émancipation et de faire ensemble d'un groupe.

4. Structurer et conduire la veille prospective sur le long terme

Ex - Réaliser les études et suivis nécessaires, dont "Anticiper les évolutions à prévoir sur les équipements de traitement des déchets, liées au réchauffement climatique et aux autres aléas" :

	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les mesures à prendre dans le fonctionnement des équipements du VALTOM, au quotidien comme en cas d'aléas. Engager un travail à partir des matrices AFOM par équipements et en amont du renouvellement des contrats d'exploitation ;- Ajuster le dimensionnement des futurs équipements aux besoins et objectifs

Projet

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques et financiers</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts salariaux : 1 ETP dédié sur le pilotage de l'action - Coûts d'études (ex : étude de vulnérabilité confiée aux prestataires) - Coût d'acquisition d'information - Coût - Se rapprocher d'un réseau de prospective <p>Les moyens techniques et financiers seront fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du format de la cellule : service à part entière, 1 personne dédiée, 1 instance, 1 cadre de réunion... (à réfléchir de manière évolutive dans le temps et en lien avec les actions 8 et 15) ; - La composition de la cellule ; - Le contenu du travail effectué.
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - La cellule est créée, avec une gouvernance et un périmètre définis ; - Elle permet la création de liens, les associations facilitées entre acteurs ; - C'est un espace de coopération, de négociation apaisée.
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de variables suivies - Alertes formulées, solutions trouvées - Temps de réaction à suivre - Nombre de sujets traités - Nombre de réunions --> bilans - Retours des utilisateurs à suivre
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Toute la durée de VALORDOM 3 : 2025-2035

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Futuribles, organisation de prospective et de formation - Cellule de prospective Michelin - Prospect'AURA 2040 - Le réseau thématique du CNRS "Déchets, valeurs et sociétés", dirigé par Nathalie Lazaric (CNRS), Isabelle Hajek (Université de Strasbourg) et Mathieu Durand (Université du Mans) et organisé autour de 4 axes : <ul style="list-style-type: none"> ● Axe 1 : Gestion des flux, aménagement du territoire (Responsables : Muriel Maillfert (UMR EVS), Fabrizio Maccaglia (UMR CITERES) Mathieu Durand (UMR ESO) ● Axe 2 : Consommation, engagements des citoyens et politiques publiques (Responsables : Denis Blot (EA HM), Ankinée Kirakozian (UMR BETA) et Baptiste Monsaingeon (EA REGARDS et UMR ESO) ● Axe 3 : Filières, trajectoires et innovations (Responsables : Pascal Grouiez (UMR LADYSS) et Emmanuel Kessous (UMR LISIS) ● Axe 4 : Axe transversal RHURI - Restes d'Humanités (Responsables : Isabelle Hajek (UMR SAGE), Claudia Cirelli (UMR CITERES)
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches 10 variables (lien) - Contribution des ateliers

Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	
Souveraineté / Autonomie	Un outil de veille et de prospective permet d'anticiper les événements à venir. C'est donc une façon de mieux anticiper et donc de décider en connaissance de cause l'exercice de sa souveraineté

Solidarité	
Sobriété	
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	Partage de la valeur "connaissance"
Adaptabilité	Oui, inhérent à l'action elle-même
Durabilité	Idem

Projet

5.1.2 Orientation opérationnelle 2 : Développer et partager l'énergie renouvelable issue des déchets ménagers au service d'un territoire énergétiquement sobre

- *Contexte - Enjeux*

L'enjeu stratégique de l'action : l'indisponibilité des ressources énergétiques

Comment réduire la dépendance des filières de gestion des déchets à des ressources énergétiques de moins en moins disponibles, de plus en plus chères et contribuant au réchauffement climatique ?

L'énergie est le "carburant" vital du fonctionnement de notre société. Toute notre activité privée et professionnelle en dépend. Par exemple, selon Enedis, les foyers du Puy-de-Dôme consomment en moyenne un peu plus de 5 000 kWh par an, soit une consommation totale de 1,5 million de mégawattheure (MWh) pour l'ensemble du département. Toujours selon la même source, 27% des foyers se chauffent à l'électricité et 40% au gaz.

Structurellement, le traitement des déchets est à l'origine de plusieurs sources d'énergie renouvelable :

- Le méthane issu :
 - De la méthanisation des déchets verts et organiques alimentaires du pôle Vernéa ;
 - De l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long, Clermont-Ferrand.Depuis décembre 2024, une unité pouvant fournir jusqu'à 15 000 MWh par an permet leur épuration et injection dans le réseau via une WAGA Box.
- L'électricité :
 - La production d'électricité par une turbine qui fonctionne avec de la vapeur d'eau issue de la récupération de la chaleur du four de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du pôle Vernéa. En 2023, le pôle multifilières de valorisation des déchets de Vernéa a produit plus de 113 000 MWh d'énergie, dont près de 90 000 MWh réinjectés sur le réseau d'électricité.
 - Depuis 2023, quatre centrales photovoltaïques, rassemblant au total 18 000 m² de panneaux photovoltaïques, ont été réalisées sur les ISDND de Miremont, Culhat, Clermont-Ferrand (site de Puy-Long) et Ambert dont l'exploitation de certaines zones au titre de l'enfouissement des déchets est terminée. La production annuelle est de l'ordre de 20 000 MWh d'électricité par an.
- La chaleur de récupération ou chaleur fatale produite par le four de l'Unité de Valorisation énergétique du pôle Vernéa. Cette dernière représente 68 % de l'alimentation du réseau de chaleur Clauvaé, dont les 33 kilomètres se déploient sur Clermont-Auvergne Métropole. En 2023, 5 411 MWh d'énergie thermique ont été transférées au réseau de chaleur urbain Clauvaé, soit 28 000 foyers fournis en électricité et 2 000 foyers en chaleur

La démarche de production et de redistribution de l'énergie produite par le traitement des déchets se poursuit sur la période 2025-2035. Il s'agit de :

- Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire couvert par le VALTOM : quelles ressources, quelles valorisations, pour qui ?

- Et en même temps, poursuivre la diminution de la production de déchets à l'origine de l'obtention d'une partie de ces énergies. « *La question de la production d'énergie n'est pas une excuse pour ne pas produire moins de déchets et ne pas mieux recycler les déchets* », estimait un citoyen lors de l'atelier citoyen du 17 mai 2025.

Cette fiche action prend aussi en compte le besoin de sobriété énergétique globale de notre territoire :

- Comment faire en sorte que la collecte et le traitement des déchets soit la plus sobre possible en énergie ?
- Comment l'énergie partagée issue des déchets résiduels alimente des systèmes les plus sobres possibles en énergie ? Par exemple, si la chaleur fatale (résiduelle) alimente un réseau de chaleur destiné au chauffage de bâtiments, comment le gestionnaire de réseau ou la collectivité pousse à la rénovation énergétique des bâtiments chauffés ?

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.):

- Les [contributions concernant l'énergie](#) recueillies lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
Les [5 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- Les [4 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 3 ont fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5
- La contribution à [développer l'énergie renouvelable issue des déchets](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif</i> 	<p>Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire, capter et partager le maximum d'énergie possible (électricité, gaz, chaleur), tout en ayant conscience de la nécessaire diminution du volume de déchets résiduels source de cette production d'énergie. Consommer globalement moins d'énergie.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Avec qui</i> 	<p>Les acteurs de l'énergie du territoire du VALTOM.</p> <p>Je souhaite contribuer : Aude LENOIR, Aduhme</p> <p><i>Autres acteurs potentiels :</i> DDT : Caroline FAUCHER - Thibault RACHER Mission Transition Écologique Enedis ? Engie ? GRDF Pierre Anthony JABOT Vernéa Stéphane Dessagne Sage AMO VALTOM TE 63 ? Puy Energies ? ENERCOOP ? NEGAWATT ? ...</p>

● *Mise en œuvre*

1. Clarifier les ressources d'énergie renouvelables disponibles :

- Electricité - production continue ou intermittente (photovoltaïque) ;
- Chaleur - production continue sauf arrêt technique de l'Unité de Valorisation Energétique ;
- Biométhane.

Quelle synchronisation entre les besoins d'énergie pour faire fonctionner la chaîne de traitement des déchets et ceux des habitants du territoire (collectivités/ publics) ?

2. Valider les différentes valorisations issues de l'énergie produite :

- Une sécurisation des besoins internes puis vente du surplus ?
- Des contractualisations localement ?
- Faut-il demander des efforts d'économie d'énergie/sobriété pour les structures bénéficiant de l'énergie produite par les déchets ménagers ?

3. Identifier les opportunités pour développer d'autres sources d'énergie liées à l'activité ou les installations de la chaîne de déchets ?

- Y-a-t-il de la place pour des projets éoliens sur les zones déjà exploitées de l'ISDND ?
- Y-aura-t-il des opportunités de stockage d'énergie pour éviter les délestages aux heures de production de pointe ? Avec quelles modalités...

4. Travailler la cohérence entre l'objectif de développer des ENR produites à partir de déchets et l'objectif de contribuer à la réduction des déchets ?

5. Définir les priorités données pour l'utilisation des ENR produites par le VALTOM :

- les besoins du VALTOM
- les collectivités adhérentes
- les autres collectivités
- le groupement d'achat TE63, le groupement d'achat CD63
- les gros consommateurs locaux à rayonnement départemental (CHU, campus...)
- les industriels

Sur l'électricité,

Quelle autoconsommation collective et individuelle ?

Besoin du VALTOM : recourir à un bureau d'études (AMO) sur :

- Limites techniques
- Limites commande publique
- Limite réglementaire (10km ?)

Sur le Gaz AC : vente de gré à gré sous forme de vente BPA (Biomethane Purchase Agreement)

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques et financiers</i> 	<p>Etude en cours / évaluation des besoins de consommation du VALTOM sur ses installations, le VALTOM pouvant être son propre consommateur d'énergie renouvelable</p> <p>Des moyens seront à calibrer pour un 2ème temps selon le niveau d'ambition (vente de gré à gré, courtage en énergie...)</p> <p>- Régulation évolution contractuelle ? De la VT à la vente de surplus Mieux synchroniser les prod/usages</p> <p>Conversion très coûteuse, + maintenance, + limites techniques</p> <p>Besoin d'identifier les moyens humains en nombre et en compétence nécessaires pour traiter le sujet énergie. Est-ce des moyens internes ou externes ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<p>Le VALTOM a optimisé sa production d'ENR (objectif à définir) tout en ayant veillé à respecter la hiérarchisation des modes de traitement de déchets (Prévention, réemploi, recyclage, valo matière et organique, valo énergétique et enfin stockage)</p> <p>Le VALTOM a diminué la quantité d'énergie consommée (toute confondue) dans le cadre de ses activités</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<p>Limitation impact CO2</p> <p>Bouclier tarifaire pour les habitants tout en optimisant les recettes pour le VALTOM</p> <p>Coût de revient des différentes types d'énergie kWh ou MWh</p> <p>Optimisation des recettes des ventes d'énergie : moyenne de prix de vente versus prix de marché</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	<p>Début : 2025/2026 -> dans un 1er temps, identifier les besoins propres aux VALTOM (étude en cours)</p> <p>Fin : selon les échéances des contrats et les contraintes</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	<p>A compléter par le groupe qui travaillera sur cette orientation opérationnelle</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	<p>A compléter par le groupe qui travaillera sur cette orientation opérationnelle</p>

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire

au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	Cette action répond à l'enjeu de réduction des substances extraites de la croûte terrestre par l'extraction des énergies fossiles. En revanche, elle peut accentuer le besoin de ressources minérales non-fossiles par les matériaux nécessaires à la production d'énergies renouvelables". Elle répond à la moindre diffusion de CO2 et de CH4 dans la biosphère. Pour autant, il s'agira d'identifier si d'autres molécules issues de la chimie humaine sont émises dans la biosphère.
Souveraineté / Autonomie	Certaine indépendance par rapport au cours du marché Possibilité de s'auto-suffire a minima pour les installations VALTOM
Solidarité	Redistribution via des ventes locales à d'autres établissements publics de gré à gré
Sobriété	Réutilisation de l'énergie
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	
Adaptabilité	Bouclier par rapport aux fluctuations des cours de l'énergie, maîtrise des coûts
Durabilité	

5.1.3 Orientation opérationnelle 3 : Construire et mettre en oeuvre un plan de continuité d'activité pour faire face aux multiples aléas

- *Enjeux*

L'enjeu stratégique de l'action : La robustesse du système déchets face aux aléas multiples (politiques, ressources, environnementaux, sociaux, technologiques, économiques, légaux) avec plusieurs sous enjeux identifiés par la communauté au cours des ateliers :

- 1. Épuisement des travailleurs**
Face à une pénurie de travailleurs du déchets, comment assurer la continuité de service de la gestion de déchets :
 - en améliorant l'attractivité de la filière,
 - en réorganisant le travail à court terme tout en préservant des conditions de travail soutenables.
- 2. Instabilité climatique**
Comment continuer à assurer la santé commune (humaine, des espèces et des écosystèmes naturels) liée à la production de déchets, dans un monde où les événements climatiques extrêmes, tels que les canicules, tempêtes, inondations, sécheresse sont de plus fréquents et intenses ?

- *Contexte*

La filière déchet repose sur une chaîne d'acteurs et d'infrastructures pourtant sensibles à des aléas. L'augmentation des risques climatiques et les instabilités sociales nous obligent à prévoir, par la perspective et la vieillesse, tous les risques pouvant nous empêcher de fonctionner.

Comment faire face aux risques climatiques et aux mouvements sociaux qui augmentent de plus en plus en France ? D'après l'INSEE, depuis 30 ans, le mouvement de main-d'œuvre a augmenté de 350% et nous faisons face à une augmentation des risques naturels graves (8 en 2021 contre 1 en 1960). Ainsi, grâce à l'étude systémique de l'action 1, le plan de continuité d'activité nous permettra d'être opérationnels à court terme.

Le VALTOM possède déjà un plan d'activité en cas de non fonctionnement des infrastructures, travaillé en 2020. L'objectif serait de travailler avec la chaîne d'acteurs et des professionnels sur un plan d'action plus large et plus approfondi prenant en compte la boussole.

Comprendre le plan d'action de chaque acteur par parangonnage et contacts directs peut nous permettre d'agir et de trouver des solutions respectant au plus possible le plancher social et le plafond environnemental. D'où l'importance de se regrouper et de rencontrer des professionnels pour mettre en évidence l'impact de nos actions si nous devons suivre ce plan de continuité.

Il est donc nécessaire, pour donner de la robustesse au syndicat, d'être prêts à toute modification de fonctionnement.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.):

- Les [contributions concernant le plan de continuité d'activité](#) recueillies lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024

- Les [101 questions/enjeux](#) des ateliers 3 et 4 sur
- [32 idées de solutions](#) en cas de réorganisation à court terme de pénurie de travailleurs lors de l'atelier 4

Projet

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif</i> 	Par un plan de continuité d'activité (PCA), savoir réagir aux aléas et impacts opérationnels faisant atteinte à la bonne organisation de la filière déchet.
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	VALTOM
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Avec qui</i> 	<p><u>Groupe de projet (transversal inter-acteurs) avec :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● VALTOM Responsable du pôle logistique VALTOM <p>Les référents VALTOM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quais de transfert - Déchets verts - Déchèterie - Collecte sélective - ISDND / unité de traitement des lixiviats / Photovoltaïques - DSP Vernéa - Informatique (cyber-attaque)... <ul style="list-style-type: none"> ● Les adhérents : Les EPCI (dont service RH) et leurs prestataires de collecte/gestion de déchèterie et leurs repreneurs matière et leurs éco-organismes <ul style="list-style-type: none"> ● Les prestataires (ou EPCI adhérents en convention avec le VALTOM) en charge des postes suivants : prestation tri emballage/papier, pôle multifilières Vernéa, exploitation des ISDND du VALTOM, exploitation des quais de transferts, transport des quais de transfert, exploitation des plateformes de broyage, exploitation des plateforme de compostage, marché de traitement des déchets collectés en déchèterie, éco-organisme, support informatique. <p><u>En relation avec :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SDIS (Sapeur pompier du Puy-de-Dôme) - DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement) - Sécurité civile - Préfecture - Bailleurs sociaux - Communes - ARS (Agence Régionale de Santé) - Experts climatiques - Sécurité civile (ex ; CEREMA, SDIS...) <p>Je souhaite contribuer : Cyril BRUNEL Hélène JEGO Laetitia BOISSIER Sébastien RIGAL, Véolia</p>

● *Mise en œuvre*

1/ Valider le pilotage par le VALTOM ou autre

2/ Définir, sur toute la filière déchets de la collecte au traitement :

- Les acteurs à regrouper
- Les instances de pilotage stratégique et technique
- La fréquence de rencontre, les modalités de travail

3/ Identifier :

- Les exigences du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets remplies et celles non remplies
- Les aléas pouvant impacter la collecte et les installations de traitement (Ex : grève, inondation, canicule, guerre, pandémie, cyber-attaque/automates HS...)
- Les impacts (Ex : collecte/salubrité pendant les inondations + prise en charge post inondation)
- Les mesures existantes chez les adhérents et dans les marchés de collecte, les marchés de traitement
- Lister les PCA existants et les moyens mutualisables (ex : zone de garage camion, PF de stockage de CS...)

5/ Evaluer les impacts de chaque scénario

- Santé/environnement
- Coût €
- Ressources

4/ Définir le service minimum :

- Quoi ?
- Avec quels moyens et compétences ? (ex : minimum d'une collecte des biodéchets c'est un chauffeur - un agent administratif ne peut pas à lui seul être réquisitionné)
- Définir des services dégradés : stade 1, stade 2, stade 3
- Service minimum à définir stratégiquement (RH, santé, hygiène, environnement) et techniquement

5/ Décliner le service minimum pour chaque aléas (modification, adaptations identifiées à mettre en place)

6/ Clarifier l'organisation en cas d'aléas entre les différents intervenants (VALTOM, collectivités adhérentes et prestataires)

7/ Tester la robustesse du PCA

8/ Transfert et application du PCA

9/ Pérennisation

- Correctif et mise à jour des aléas, des services minimums, des moyens disponibles à une fréquence régulière à définir ;

	<ul style="list-style-type: none">- Retour d'expériences <p>Cf - Matrices AFOM des équipements / SAGE (en cours de finalisation)</p>
--	--

Projet

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques</i> 	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un ETP (équivalent temps plein) dans la phase d'élaboration (estimée à 12 mois), puis 1 chef de file pour la pérennisation, le suivi/màj et entretien de la dynamique/connaissance entre les acteurs - Un COPIL (Comité de pilotage) - Un COTECH (Comité technique) <p>Moyens infrastructurels mutualisables à identifier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ex : zone de garage camion, zone de stockage CS... <p>Moyens analytiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étoile polaire/boussole - Retours d'expérience - Parangonnage du fonctionnement à l'étranger
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens financiers</i> 	<p>Coût de la phase d'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaire équivalent temps plein - Dépenses classiques de rencontre (location salle ? compensation transport ? ...) - Coût de réalisation du PCA - Coût de conseils professionnels (scientifiques..) <p>Coût de la phase de mise en place</p> <ul style="list-style-type: none"> - coût lors des tests de la robustesse du PCA ? - Coût des modifications, adaptations identifiées à mettre en place
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<p>PCA effectif, partagé, assimilé et intégré par tous les partenaires Tests fonctionnels et bonne réaction de la part de chaque acteurs</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<p>Document PCA mis en évidence (imprimé, accessible, donné à toute nouvelle personne). Nombre de réunions</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	<p>Début : Dès que possible pour réalisation rapide du PCA, en cohérence avec la création de la cellule de veille et prospective Fin : aucune fin de la mise en oeuvre du PCA</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	<p>CNPP propose des formations d'1h30 pour la mise en place de PCA et gestion de crise. cyber.gouv/fr mémo pour anticiper une crise cyber Plan chaleur</p>

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire

au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	Oui car prévoir des incidents/accidents peut permettre de limiter des dégâts sur les écosystèmes comme un rejet de gaz toxique à la suite d'une déficience des filtres. Pouvoir agir vite et bien pour limiter les dégâts.
Souveraineté / Autonomie	oui car l'objectif est de fonctionner même si c'est en mode dégradé
Solidarité	
Sobriété	Obligatoire avec les ressources de moins en moins disponibles, donc faire attention aussi dans la mise en place de ce plan de prévoir pour chaque aléas possible mais aussi pour un enchaînement d'aléas, pour rester dans cette sobriété
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	Travailler ensemble sur un PCA permet une écoute et une logique de fonctionnement entre acteurs
Adaptabilité	Preuve d'adaptabilité si plan d'action pour tous les aléas probables
Durabilité	Permet à la collectivité de continuer son travail au maximum dans n'importe quelle condition ; Permettra d'identifier les éléments qui se doivent d'être durables, les priorités

5.1.4 Orientation opérationnelle 4 : Évaluer et diminuer l'impact du système déchets sur la santé commune

- *Contexte - Enjeux*

L'enjeu	stratégique	de	l'action	:
Comment prendre en compte et préserver la santé humaine et le vivant, dans notre manière de gérer les déchets en :				
- limitant la pollution des milieux naturels : air, eau, sol				

- limitant l'artificialisation des sols, en respectant sa qualité voire en la restaurant
- limitant la consommation de ressources naturelles, en particulier l'eau

Dans son fonctionnement, le système déchets est source d'impacts environnementaux et sociaux sur la santé commune : santé des humains, santé de la faune et la flore, santé des écosystèmes. Il consomme de ressources énergétiques fossiles ainsi que des ressources minières non énergétiques. Il émet des gaz à effets de serre. Ses process utilisent de l'eau. Structurellement, les déchets contiennent des polluants dont il faut maîtriser leur potentiel diffusion dans la biosphère.

Globalement, les métiers du déchets se déroulent dans des situations et des atmosphères (bruit, poussières, gaz, odeurs, poids, ...) plutôt hostiles.

En matière **d'enjeux climatiques**, deux orientations sont à mettre en oeuvre :

- **l'atténuation** ou, selon l'Ademe, "contribuer à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique." Il s'agit d'activités permettant soit de réduire ou de limiter les émissions de gaz à effet de serre, soit de protéger et d'accroître les puits et réservoirs de GES, tels que les forêts et les sols.
- **l'adaptation** qui recouvre l'ensemble des stratégies, initiatives et mesures visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets (présents et attendus) du réchauffement climatique.

Pour la **biodiversité**, les cinq causes principales à l'origine de sa dégradation sont la destruction des écosystèmes, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique (cf ci-dessus), la pollution et l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes.

Et pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la **santé humaine** est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Ces enjeux ont été exprimés sous forme de questions lors des ateliers 3, 4 et l'atelier agents du VALTOM :

- *"Comment faire pour que nos activités liées au traitement des déchets impactent le moins possible les écosystèmes ?"*
- *"Comment les problématiques liées à la biodiversité (érosion, migration, pullulation) peuvent impacter nos activités ? Et comment nos activités impactent la biodiversité ?"*
- *"Comment définir le "vrai prix" des ressources naturelles permettant d'indiquer le coût de son renouvellement et des externalités négatives qui sont inhérentes au prélèvement de ces ressources ?"*

Ces questions rejoignent le champ d'études et d'actions dit de la **double matérialité**, matérialité financière et matérialité d'impact. En synthèse, la matérialité financière, évalue comment les enjeux sociétaux et environnementaux affectent la performance économique. Et la matérialité d'impact analyse quant à elle comment les activités de l'entreprise impactent l'environnement et la société.

En pratique, il s'agit d'évaluer quel est l'impact actuel et futur du système déchet et d'envisager des actions d'atténuation, ou d'adaptation, qui peuvent rejoindre d'autres actions, comme la maîtrise des coûts.

L'exemple du choix de carburant des véhicules servant à la collecte, au transfert, au traitement des déchets a logiquement émergé lors des ateliers. Plusieurs millions de kilomètres sont ainsi parcourus chaque année pour permettre le bon fonctionnement du service déchet en quête de salubrité publique. Ce sujet soulève aussi le besoin de compromis entre service aux usagers (fréquence de collecte) et impacts environnementaux du berceau à la tombe.

La santé au travail des acteurs du déchet est le domaine qui a obtenu le plus de suffrages lors de l'atelier 5, dédié à l'évaluation des actions proposées en atelier 4.

Évaluer et diminuer l'impact du système déchets sur la santé commune est transverse à toutes les activités. Cette dynamique vient compléter les critères de réalisation de l'exploitation au quotidien et doit s'intégrer dans les compétences professionnelles de tous les acteurs de la filière.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.):

- Les [contributions concernant la santé commune](#) recueillies lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
- Les [12 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- Les [15 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 12 ont fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5

Projet

Projet

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif</i> 	<p>Évaluer et diminuer l'impact du système déchets sur la santé commune</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Avec qui</i> 	<p>Collectivités adhérentes, partenaires, conseils en redirection écologique du territoire du VALTOM, instituts de recherches</p> <p>Je souhaite contribuer : Juliette Garrigue Cyril Brunel Laëtitia BOISSIER Ivan Greffet</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Mise en œuvre</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ● Établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) avec suivi régulier de la filière déchet à l'échelle du territoire du VALTOM ● Diffuser les résultats de ce BEGES à l'ensemble de la filière ● Construire avec la filière un plan d'atténuation et d'adaptation multicritères (type Analyse du Cycle de Vie), plus large que le BEGES, avec objectifs annuels en s'appuyant sur les textes officiels contraignants ou non comme le plan national d'adaptation au changement climatique 3 (PNACC3), plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif Central (PSACC)... <ul style="list-style-type: none"> ○ faire évoluer le niveau de service de sorte à réduire l'impact environnemental du SPPGD (type de collecte, fréquence, nature des véhicules, modalités de transfert,...) ○ nature des éléments collectés, par exemple non ramassage des déchets de tonte pour favoriser le compostage... ○ organisation du travail des agents ou salariés des prestataires ○ adaptation des installations existantes ou à construire (cf matrices AFOM en cours de finalisation) ● Identifier les interrelations entre le système déchet et la biodiversité : analyse dépendances, impacts, risques et opportunités (DIRO) aussi bien quantitative que qualitative, travail avec les acteurs biodiversité du territoire ● Former les agents de la filière déchet à la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans le quotidien de leur métier, en particulier avec l'utilisation de la boussole Socio-Écologique ● Veiller à limiter les impacts environnementaux négatifs des matières qui repartent dans la biosphère : eaux issues des chaînes de traitement, qualité des composts épandus, captation de polluants sur les ISDND, dans les fumées... ● Développer des partenariats avec des acteurs locaux pour restaurer des écosystèmes : <ul style="list-style-type: none"> ○ plantation de haies ○ compensations carbonées...

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques et financiers</i> 	<p>Réalisation de BEGES pour la filière déchet au niveau du territoire VALTOM</p> <p>Alliance pour la transition écologique et énergétique de Clermont Auvergne Métropole</p> <p>Formation des agents VALTOM/EPCI adhérents et des prestataires à la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans leurs activités du quotidien</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<p>L'évaluation et la diminution de l'impact de la filière déchets sur la santé commune est prise en compte dans toutes les activités du VALTOM et de ses adhérents et les prestataires</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<p>Régularité d'établissement du BEGES et des plans d'actions liés</p> <p>Indicateurs d'impacts sur la biodiversité, l'eau, le sol, l'air, la santé</p> <p>Nombre de personnes formées et utilisatrices de la Boussole Socio-écologique au sein de la filière déchets</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	<p>Le PNACC 3 : plan national d'adaptation au changement climatique (publié en mars 2025)</p> <p>Le PSACC : plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif Central, adopté le 23 mai 2025</p>

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce
--------------------------	---------------------------------------

	principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	Les quatre questions concrétisant ce principe au sein de la boussole sont au coeur de l'action 4
Souveraineté / Autonomie	
Solidarité	
Sobriété	
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	
Adaptabilité	
Durabilité	

Projet

5.1.5 Orientation opérationnelle 5 : Maîtriser les coûts

- *Contexte - Enjeux*

L'enjeu stratégique de l'action :

- Comment la façon dont sont gérés les déchets s'accompagne d'une fiscalité socialement acceptable ?
- Comment est financée toute la gestion des déchets ?
- Comment poursuivre l'activité de gestion des déchets dans un contexte de renchérissement des ressources énergétiques, des ressources hors énergies fossiles (biomasse, minerais), eau... pouvant amener des surcoûts dans la chaîne des déchets ?
- Comment conserver un coût de traitement maîtrisé si des réglementations viennent renchérir leur coût ?

Le diagnostic VALORDOM 2 relève :

- des points forts sur lesquels capitaliser :
 - La réalisation de la matrice des coûts sur l'ensemble du territoire VALTOM avec un suivi et un échange annuels ;
 - 1ère matrice VALTOM saisie sous SINOE : 2014 ;
 - Depuis 2018 et jusqu'en 2021 : toutes les collectivités ont saisi leurs matrices sous SINOE ;
 - Depuis 2022 : toutes les collectivités saisissent leurs matrices sous SINOE avec parfois des décalages dans le temps pour certaines.
 - L'exemplarité du CODOEC dans sa dimension planificatrice :
 - Réponse opérationnelle apportée par le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) pour contrecarrer les effets de l'augmentation de la TGAP avec le déploiement de guides et maîtres composteurs, emplois locaux, verts et pérennes ;
 - Le suivi de la performance du plan d'action en terme de production de déchets et donc de coûts évités ;
 - Des bilans annuels et des mesures rectificatives.
- des axes d'amélioration :
 - Pousser plus loin la compréhension, l'analyse et le pilotage des matrices ;
 - Réaliser des programmes pluriannuels d'investissement, la priorisation via un calendrier de déploiement des actions dans leur globalité permettrait d'avoir une visibilité à long terme à même de garantir une progression acceptable de la fiscalité locale.

L'analyse des coûts de gestion des déchets via la Matrice des coûts fait apparaître :

- Un coût aidé pondéré par la population des adhérents à près de 134 € / hab en 2024, au-dessus des moyennes France et AURA mais à nuancer par un niveau de service et d'autonomie élevé ;
- Une analyse de la répartition des ratios et coûts par flux comme suit :
 - Les OMR représentent 41% des ratios (en tonnes) pour 55 % des coûts : c'est le flux le plus cher ;

- La collecte sélective (verre + Polyéthylène Hors Verre(PEHV)) représente 20 % des ratios pour 12 % du coût aidé ;
- Les déchèteries représentent 35% des tonnages collectés pour 28% du coût.
- Un appel à contribution du VALTOM auprès de ses adhérents plutôt stable : + 7 % entre 2014 et 2023 ;
- Une part adhérent, c'est-à-dire le financement relatif à la collecte et aux déchèteries, supérieure à la part VALTOM : +56 % entre 2014 et 2023 ;
- Un taux de couverture du service excédentaire qui nécessiterait une analyse des politiques de chaque adhérent puisque, pour le VALTOM, l'appel de contribution auprès de ses adhérents n'est excédentaire que de 0,6 €/ hab, soit 1%.

Le contexte financier reste incertain pour l'avenir avec :

- L'évolution de la TGAP : La Loi de Finance 2018 avait prévu une augmentation jusqu'en 2025. Le bilan national fait apparaître :
 - Une forte incitation à la baisse de l'enfouissement;
 - Une incitation à la baisse de l'incinération mais un manque d'incitation à la modernisation des parcs.
 -> Suite à ce bilan, nous n'avons pas encore de visibilité quant à une nouvelle trajectoire de TGAP après 2025. Il faudra attendre la Loi de Finance 2026. De par ses équipements récents et multifilières, ses performances en termes de valorisation et ses programmes d'actions structurés en termes d'économie circulaire, le VALTOM a des atouts pour accompagner et atténuer l'évolution de la TGAP. Cependant, les conséquences de celle-ci se manifestent à très court terme tandis que les effets des programmes de prévention, se manifestent quant à eux, à plus long terme.
- La potentielle inclusion de l'incinération dans le système d'échanges de quotas carbone européen pourrait intervenir avant fin 2028 avec possibilité de dérogation jusqu'au 31/12/2030. Cela semble dépendre des résultats d'une étude à venir d'ici le 31/07/2026 et conduite par la Commission Européenne.

Au vu des éléments, la valorisation des outils d'analyse financière (matrice mais aussi prospective financière) apparaît comme essentielle au pilotage de VALORDOM 3.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.):

- Les retours des ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024 sur [la maîtrise des coûts et sur la fiscalité](#)
- Les [21 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- La contribution sur [ce qui marche bien et moins bien sur la tarification](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025

● <i>Objectif</i>	Garantir un service public de gestion des déchets accessible et de qualité à un coût financier et social acceptable
● <i>Chef de file</i>	VALTOM
● <i>Avec qui</i>	Collectivités adhérentes au VALTOM
● <i>Mise en œuvre</i>	<p>Plusieurs volets à combiner :</p> <p>1/ Optimiser les coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visibles ; - Cachés ou induits <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les coûts dans leur globalité -> cf certaines prestations impliquent les volets collecte et traitement; il s'agit d'appréhender l'ensemble de la prestation et ses coûts associés (notamment le transport) - Mettre en perspective les coûts financiers avec les coûts environnementaux : certaines activités ou prestations peuvent paraître "attractives" financièrement mais "lourdes de conséquence" sur le volet environnemental (et vice-versa) - Via la prochaine DSP pour le pôle de traitement - Développer les mutualisations de moyens VALTOM / collectivités adhérentes et entre collectivités adhérentes - Mettre en commun les réflexions ou sujets complexes (par ex sur les sujets TVA, budgets verts...) <p>2/ Optimiser les recettes et en rechercher de nouvelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les prises de participation en s'inspirant des expériences de sociétés de projet VES et VEB dans lesquelles le VALTOM est partie-prenante ; - Via la prochaine DSP pour le pôle de traitement. <p>3/ Développer une vision prospective des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - En renforçant le réseau Matrice des Coûts pour une culture de la connaissance des coûts et du pilotage concerté - En mettant en place un Plan Pluriannuel d'Investissement relatif à VALORDOM 3 (en lien avec la cellule Veille Prospective - action 1) <p>5/ Développer les outils et grille d'analyse multicritères avec une comptabilité verte qui facilite la planification écologique, améliore la transparence sur l'impact environnemental des dépenses, permet de mesurer l'effort d'investissement pour la transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget vert et création d'une annexe budgétaire intitulée "mesure de l'impact environnemental du budget" permettant de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques et financiers</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> - 1 binôme financier / technique au sein du VALTOM pour animer le réseau matrice et si possible un binôme dans chaque collectivité adhérente - 1 agent VALTOM pour mettre en commun les problématiques nouvelles et pouvoir y répondre (ex : budget vert) -> À rattacher aux missions de la cellule de veille prospective (action 1) - Moyens logistiques et financiers : <ul style="list-style-type: none"> - Salles à disposition - Coûts de formation ou d'appui d'experts pouvant être pris en charge par le VALTOM
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau structuré et avancé se constitue et vit au-delà des temps imposés (ex- réunion annuelle Matrice) - Des binômes sont identifiés dans chaque structure - Le service financier est impliqué dans la construction du cahier des charges de la future consultation pour le renouvellement de la DSP - Des outils de comptabilité verte sont mis en place
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de binômes tech / fi désignés - Nombre de points et de réunions - Nombre de formations suivies
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Dès le lancement de VALORDOM 3 au troisième trimestre 2025, proposer une réunion avec des agents techniques et financiers pour répertorier l'ensemble des actions et priorités 2026 à travailler ensemble et définir un calendrier avec un rythme de réunions intégrant les points matrice, points budget, points montée en compétence (À relier avec le calendrier général de la cellule de veille prospective) - 2026, à l'issue du renouvellement de gouvernance et à l'occasion du Débat d'OrientatIon Budgétaire, proposer une PPI VALORDOM 3 - 2027, pour l'implication dans la construction du cahier des charges du renouvellement de la DSP
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode I4CE - Conseils Départementaux Meurthe-et-Moselle, Hérault et Côtes d'Armor
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Note DGE "Etat des lieux TGAP Enfouissement et incinération" - Ressources, documentation et publication Connaissance des coûts de l'ADEME et Sinoé - Budget vert : <ul style="list-style-type: none"> - Publication AMF - Vademecum réalisé avec l'INET : "Comment élaborer un budget vert" - dossier AFIGESE - Analyse annuelle Compta Coût du VALTOM

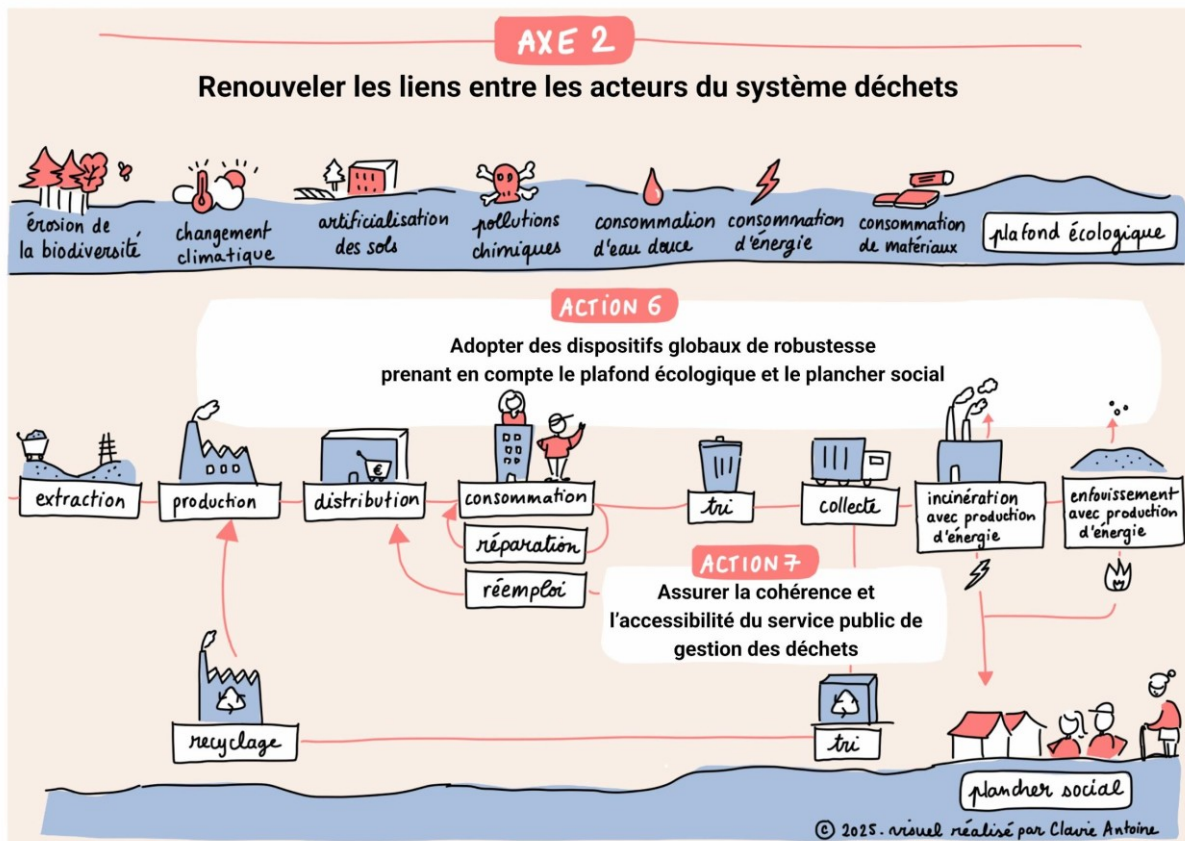
- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	Mise en perspective des coûts financiers et des coûts environnementaux et sociaux
Souveraineté / Autonomie	Maîtrise des coûts et souveraineté sont liés : les exutoires locaux dont le syndicat a la maîtrise (par ses contrats ou en gestion directe) sur le long terme permettent une visibilité et une maîtrise des coûts.
Solidarité	Le choix du mode de tarification permet d'agir sur ce levier : <ul style="list-style-type: none"> - Par l'introduction de critères d'incitation ou de mutualisation... - Ex- niveler les écarts de coûts entre territoires touristiques (forte production saisonnière de déchets) et autres types de territoire.
Sobriété	Une tarification incitative peut être un facteur d'orientation de choix de consommation vers des produits moins générateurs de déchets
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	Partage de valeur économique : maîtriser les coûts de gestion, donc le niveau de fiscalité tout en maintenant un service accessible et qualitatif
Adaptabilité	
Durabilité	

5.2 Axe 2- Renouveler les liens entre les intervenants du système déchets



- **Orientation opérationnelle 5** : Adopter des dispositifs globaux de performance prévention collecte pour les adhérents du VALTOM
- **Orientation opérationnelle 6** : Établir des dispositifs de gestion prenant en compte le plancher social et le plafond écologique

Renouveler les liens :

- liens internes : collectivités adhérentes / VALTOM
- liens externes : acteurs publics / acteurs privés : prestataires.

5.2.1 Orientation opérationnelle 6 : Adopter des dispositifs globaux de robustesse et de soutenabilité

L'enjeu stratégique de l'action :

Activer les leviers permettant d'adopter des dispositifs globaux de performance prenant en compte le plancher social, le plafond écologique, et aboutissant à :

- Réduire la production de déchets au global, tous flux confondus
- Détourner le maximum de déchets valorisables contenus dans les déchets résiduels vers les filières ad hoc.
- Adapter l'organisation et les équipements de gestion des déchets aux contraintes liées au réchauffement climatique et aux crises potentielles à venir
- Inciter des conceptions- construction et/ou exploitation sobres en utilisation de matériaux, en consommation d'énergie, d'eau, consommables...
- Associer des structures locales aux réseaux de partenaires de collecte et traitement des déchets plus habituels du VALTOM et de ses adhérents.

● *Contexte - Enjeux*

Contexte général :

Dans les contrats classiques actuels, les opérateurs de collecte et de traitement des déchets ménagers sont rémunérés de façon forfaitaire à l'habitant et/ou à la tonne collectée ou traitée, pour les seuls services de collecte ou traitement des déchets. Dans le même temps, les collectivités peinent à généraliser les pratiques relevant de la prévention des déchets qui sont pourtant la 1^{ère} étape de la hiérarchie des déchets.

La production de déchets ménagers et assimilés est passée à l'échelle du VALTOM au cours de VALORDOM 2 de 548 kg/hab en 2014 à 515 kg/hab en 2023 (déchets collectés par le SPPGD (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets), hors gravats). Si cette tendance baissière est encourageante, la courbe n'est toutefois pas linéaire et, pour se maintenir dans les limites planétaires, **un décrochage plus drastique de la production de déchets est nécessaire**. Cela nécessite des changements structurants dans les modes de consommation et les offres de services proposées localement.

En plus de l'atténuation du changement climatique via la réduction des déchets, l'adaptation au changement climatique oblige, au-delà des contraintes habituelles de seuil d'émission de GES et autres effluents, de **réenvisager certains modes opératoires dans la gestion des déchets**. Cela peut concerner l'organisation du travail (les horaires et le contenu des missions) et les process (diversification des intrants pour pallier les tensions sur les approvisionnements, la résistance de certains équipements en cas de pics de chaleur, etc). L'amélioration de la valorisation des déchets entre également dans ce champ.

La politique de prévention des déchets pour le territoire du VALTOM est conduite à différents niveaux :

- ✓ Au niveau des collectivités locales adhérentes du VALTOM, via les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ceux-ci vont prendre fin progressivement entre 2026 et 2030.
- ✓ Au niveau du VALTOM, à la fois par le financement des Contrats d'Objectifs Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC, fusion du Schéma Territorial de Gestion

des Déchets Organiques et des Contrats d'Objectif Déchets Economie Circulaire) de ses collectivités adhérentes, ces derniers devant prendre fin en 2026 ; mais aussi par le soutien à certaines actions menées par des établissements implantés localement, également par des dispositifs d'accompagnements spécifiques entièrement pris en charge par le VALTOM (Etablissements témoins, Mon club de sport 0 déchet, etc ...) et couvrant l'ensemble du territoire.

La définition du nouveau dispositif de politique locale de prévention sera le chantier de la 1ère année du VALORDOM 3.

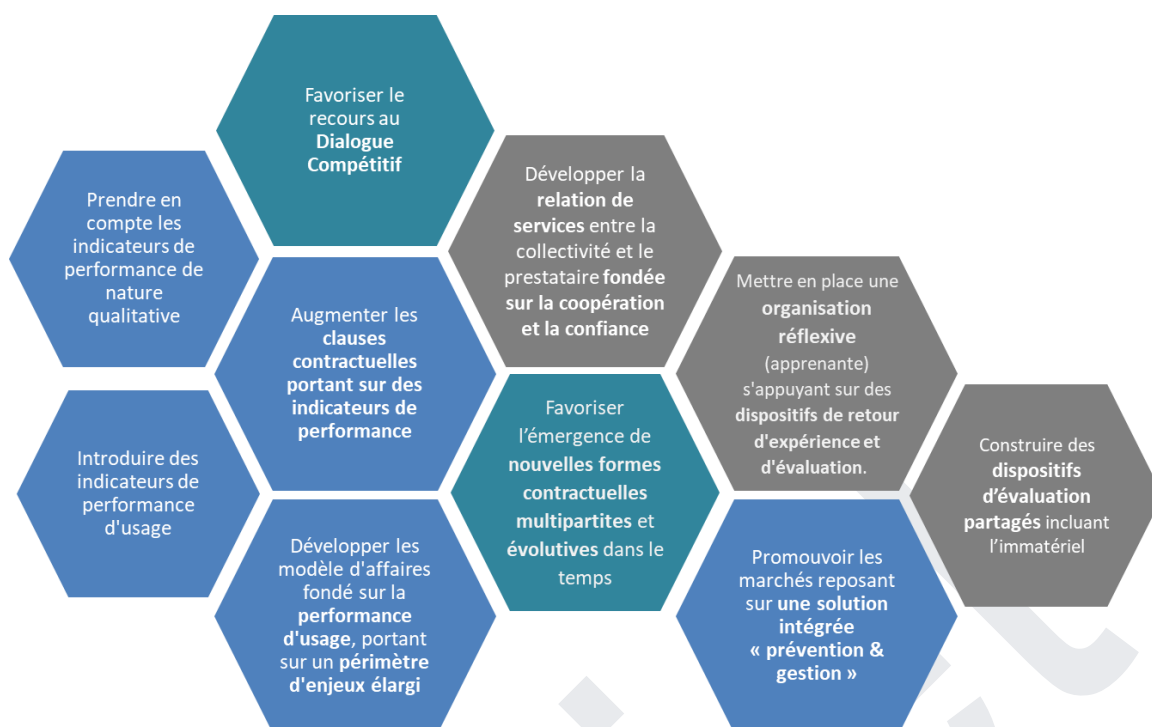
- ✓ Au niveau régional, via des suggestions de mesures à adopter au travers du PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets). Cependant les soutiens économiques alloués par la Région sont faibles et incertains.
- ✓ Au niveau national : le législateur a prévu diverses actions, notamment à travers la loi AGECE et les prescriptions dans les agréments des éco-organismes. Toutefois les moyens alloués et le calendrier de déploiement incertain de ces différentes mesures n'ont pas permis à ce stade une transformation des modes de consommation ni la mise en place de solutions de réduction des déchets à la hauteur des enjeux.

Il y a également des aides méthodologiques et partages d'expériences proposés par l'ADEME, notamment sur les contrats de performances prévention/collecte des déchets, qui visent à intégrer la prévention dans la politique de gestion des déchets pour lui assurer une résonance plus importante dans l'ensemble des actions engagées par les collectivités locales ([ADEME, Avril 2018. Étude d'un contrat de performance déchets pour réduire la production des déchets ménagers et d'activités économiques. « CPDMA »](#)). Il s'agira dans les travaux conduits pendant VALORDOM 3 de s'en inspirer.

En effet, des contrats dits de performances prévention/collecte ou prévention/traitement ont fait la démonstration, sur d'autres territoires, de la possibilité d'adopter un contrat intégré prévoyant à la fois des mesures de prévention, de qualité de service et de collecte et/ou la valorisation des déchets. La philosophie de ces contrats étant, pour les opérateurs classiques de la collecte et du traitement des déchets, de devenir des partenaires des collectivités locales sur la prévention des déchets et la facilitation du geste de tri en plus de leurs missions de base. L'objectif consiste plus largement à promouvoir, via ces nouveaux contrats, un changement de modèle économique local, en s'appuyant sur le concept d'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

Ainsi, la promotion de ces contrats répondrait également à la demande de l'ADEME dans le cadre de la labellisation « territoire économie circulaire » du Valtom : promouvoir l'économie de la fonctionnalité.

Extrait de l'étude ADEME (ADEME, Avril 2018. Étude d'un contrat de performance déchets pour réduire la production des déchets ménagers et d'activités économiques. Rapport. 145 pages. Voir pages 110 à 116 de l'étude.



Enseignements issus des premiers contrats de performance prévention/collecte des déchets :

Les contrats « tests » de « CPDMA » tels qu'ils sont promus par l'ADEME sont entrés en vigueur très récemment : le 1^{er} janvier 2022 pour Grand Montauban Communauté, et le 1 janvier 2023 pour Valence Romans Agglomération et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey). Il n'est donc pas encore possible de tirer des enseignements exhaustifs sur ces dispositifs. Toutefois, des remontées des territoires sur l'ajustement de ces contrats ont déjà été exprimés :

- Les **indicateurs** qui semblaient pertinents s'avèrent parfois **contestables dans leur calcul**. C'est le cas notamment de certaines parts de rémunération variable du groupement d'opérateurs attributaires du contrat, notamment celles indexées sur la réduction des déchets. La réduction des déchets végétaux est par exemple liées aux pratiques de mulshing, de « jardinage pauvre en déchets », mais également de la pluviométrie, sur laquelle les opérateurs n'ont pas la main !
- Le montant à engager pour mettre en place certaines mesures relevant de la prévention des déchets est bien supérieur au coût de gestion des déchets pour être « rentable » et amorti sur la durée d'un contrat de collecte des déchets voire sur la durée d'exploitation d'un équipement de traitement. Un second frein peut également exister car généralement l'acteur qui met en œuvre et supporte le coût n'est pas le même que celui qui voit un bénéfice en termes financiers. Les incitations financières sous forme de bonus/malus des CPDMA ne sont pas toujours adaptées car pas suffisamment engageantes pour certaines mesures. Imposer dans le périmètre technique de ces contrats certaines mesures à mettre en place objet d'une rémunération fixe semble alors une solution (sur le principe du « **compte prévention** »).
- La définition du modèle économique doit prévoir la répartition de la valeur et le partage des risques en « marche normale » sur une trajectoire souhaitée mais également dans des **situations extrêmes, avec des fortes diminutions** (en cas de pénurie de matière, de diminution du pouvoir d'achat, de restriction type période COVID) ou de **fortes augmentations de déchets** (avec le réchauffement climatique des

perturbations de type inondation ou autres tempêtes sont à prévoir, avec des afflux de déchets associés).

- La formalisation des relations contractuelles entre le mandataire du groupement et ses partenaires (co-traitants, sous-traitants, etc) peut être source de craintes de la part des « petites » structures que l'on souhaite pourtant voir prendre toute leur part à la politique de prévention et de gestion des déchets sur un territoire. Des associations nationales implantées localement tentent de négocier des accords avec les opérateurs du déchet afin de pérenniser leurs activités locales dans des conditions économiques et contractuelles viables. Sur le fond, l'enjeu est de dépasser la logique de chaîne de valeur pour tendre vers une logique **d'écosystème coopératif**, assis sur des conventions de coopération.
- Les incantations à changer de comportements sont insuffisantes pour faire évoluer drastiquement la production de déchets. Ceci s'observe depuis de nombreuses années à l'échelle nationale et locale et s'explique par le fait que les comportements individuels (il serait plus juste de parler de modes de vie) sont « enchâssés » dans un cadre organisationnel et un cadre matériel. Pour cela des **équipements structurants** supports de nouveaux services doivent au besoin être prévus pour que la solution devienne opérante et qu'une pratique puisse s'instituer (ex : station de lavage pour que des emballages soient réutilisés, ateliers de réparations...). **L'économie de la fonctionnalité et de la coopération met en avant la pertinence de penser en termes de solution intégrée de biens et services.**
- Le recours au dialogue compétitif promu dans le cadre du premier rapport de l'ADEME sur les CPDMA n'est qu'une solution, restrictive, pour insuffler un changement radical dans la vie des contrats. L'argumentaire relatif aux possibilités de **recours à d'autres procédures** mérite d'être précisé afin que les collectivités territoriales puissent se l'approprier et y recourir. Des procédures classiques mais avec un cadre simple de performance, l'ajout de clauses incitatives, des pénalités adaptées, sont autant de modalités possibles pour traduire contractuellement les objectifs des CPDMA.

Par ailleurs, les nouvelles réflexions et travaux sur ces sujets apportent des pistes d'évolution pour améliorer ces contrats, tant sur leur périmètre technique que sur leur modèle économique et leur gouvernance.

- L'adoption de la loi AGECL en 2021, son bilan au bout de 5 ans, ses perspectives et la réduction du fond vert laissent envisager quelques opportunités mais mettent surtout en évidence des limites dans la mise en œuvre au niveau national de mesures efficaces pour la réduction et la valorisation des déchets. Le **manque de relais au niveau national** oblige les collectivités locales, comme pour d'autres compétences du bloc communal, à se substituer à l'Etat pour atteindre les objectifs souhaités. Cela se traduit en termes de prestations nouvelles attendues de la part des acteurs locaux et interroge le **périmètre des compétences**.
- Les travaux en cours de l'association RECORD (restitution prévue en septembre 2025) et de la FNADE/SN2E (en juin 2025) sur **l'adaptation du service déchets au changement climatique** précisent les prescriptions sur les équipements comme sur les organisations en cas de crise par exemple, mais également pour faire face au situation de quasi monopole pour certains intrants utilisés dans l'exploitation des UVE ou encore le carburants des véhicules de collecte. Certains des résultats intermédiaires de ces travaux ont été utilisés pour rédiger les matrices des équipements du VALTOM en 2024 (cf annexe du diagnostic de VALORDOM 2). Ils pourront servir de base dans les réflexions au cours de VALORDOM 3.
- Les valeurs et les représentations propres à chaque personne influent sur les pratiques quotidiennes. Il est donc nécessaire d'en tenir compte pour accompagner des changements de pratiques. Plusieurs approches existent en ce sens, qu'il convient de mieux apprécier : le recours à la **psychologie comportementale** (exemple sur le Syndicat mixte Pic et Etang dans le cadre du déploiement du tri à la source des

biodéchets), et l'approche des « [communs négatifs](#) »* pour traiter de la question des déchets auprès du grand public sont des pistes pour enfin adopter une communication adaptée aux objectifs poursuivis. Pour adapter le niveau de service, en amont ou au cours d'un contrat, l'approche en termes de **solutions intégrées de biens et services proposée par l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ou la méthode inspirée de la redirection écologique** pourraient être utilisées. La première consiste à identifier, à partir des motivations ainsi que des freins rencontrés par les personnes, l'ensemble des dimensions de réponse qu'il serait nécessaire de mettre en place de façon intégrée, la seconde consiste à identifier les attachements et les renoncements nécessaires pour rétablir un équilibre entre capacités limitées de la planète et les activités qui s'y déploient. C'est pour cela que la question du niveau de service sera la première à se poser dans le cadre de la mise en application de cette fiche action, en amont de la signature des chartes et conventions et des travaux de renouvellement de contrats.

*Illustration des communs négatifs :

Les différents types de communs négatifs

TEMPORALITÉ DE L'ACTION COLLECTIVE VIS-À-VIS DE LA RESSOURCE	NATURE DE LA RESSOURCE	
	Anti-ressource (utilité négative)	Ressources dont l'exploitation génère d'importantes externalités négatives
Action collective pour éviter/diminuer la production dans le temps	Communautés de non-production d'anti-ressources Ex: zéro déchet, partage de comptes Instagram pour éviter de produire des données personnelles, action collective pour éviter la propagation d'épidémies/espèces invasives, accords sur le climat, lutte anti-infox...	Communautés de non production de ressources à fortes externalités négatives Ex: mouvements pour la non-extraction d'hydrocarbures ralliés autour de la campagne "Keep It In The Ground", accords de non-prolifération nucléaire, convention sur l'interdiction des armes chimiques...
Action collective autour d'une ressource déjà existante	Communautés de gestion d'un passif Ex: Orphan Well Association pour gérer les puits de pétrole "orphelins" en Alberta (Canada), action collective pour gérer des déchets nucléaires (par exemple, l'eau contaminée par l'accident nucléaire de Fukushima), des centrales nucléaires désaffectées, des déchets industriels...	Communautés de non usage Ex: sacralisation d'espaces naturels (ex: Vercors Vie Sauvage), ZAD, action collective pour éviter l'exploitation polluante d'une ressource naturelle (tentative de l'Equateur avec le pétrole de Yasuni ITT)

Source: Carballa & Rumin (2020)

- De nouvelles **structures de gouvernance** associant les collectivités locales et leurs opérateurs ont vu le jour, principalement sous la forme de SEMOP (société d'économie mixte à opération unique). Ces dernières ont été justifiées au départ pour la construction ciblée d'équipements (souvent des centres de tri permettant de réaliser l'extension des consignes de tri) à échelle de territoire élargi (au-delà du périmètre géographique d'un syndicat de traitement des déchets). Il existe également des SEMOP pour un périmètre de service élargi (création depuis janvier 2025 de la société Valodev 18, SEMOP créée par la Communauté de communes de Vierzon et Veolia).

Ceci laisse entrevoir d'autres formes de coopérations entre l'entité adjudicatrice et ses partenaires. Ceci constitue un axe de réflexion en termes d'évolution des CPDMA sur le volet gouvernance.

Via sa **cellule « Veille prospective »** le VALTOM devra se tenir informé des bilans de ces contrats (cf. [orientation opérationnelle 1](#)).

Synthèse :

L'objectif recherché par cette fiche action est d'activer les leviers permettant d'adopter des dispositifs globaux de robustesse et de soutenabilité prenant en compte le plancher social, le plafond écologique, et aboutissant à :

- Réduire la production de déchets au global, tous flux confondus
- Détourner le maximum de déchets valorisables contenus dans les déchets résiduels vers les filières ad hoc.
- Adapter l'organisation et les équipements de gestion des déchets aux contraintes liées au réchauffement climatique et aux crises potentielles à venir
- Associer des structures locales aux réseaux de partenaires de collecte et traitement des déchets plus habituels du VALTOM et de ses adhérents.

Malgré une réduction des déchets escomptée et une meilleure adaptation des process et de l'organisation globale du SPPGD, l'impact économique de ces mesures sera à la hausse. Ceci devra être chiffré et étudié à travers une planification pluriannuelle des investissements et des dépenses et économies de fonctionnement (cf. [orientation opérationnelle 5](#)).

L'objectif de cette fiche d'orientation opérationnelle est de **créer un « réflexe » de questionnements sur l'adaptation au monde incertain, dont le changement climatique et les crises environnementales, des process et des organisations de la prévention et de la gestion des déchets intégrant une plus-value sociale et une minimisation des impacts environnementaux avant tout investissement, réorganisation et passation d'accord (contrat, convention, charte) de la part du VALTOM et de ses adhérents (cf. [§ 3 sur le nouvel état du monde](#))**.

Au cours de VALORDOM 3, tous les accords formalisés entre le VALTOM et ses partenaires (opérateurs, collectivités locales adhérentes ou associations et autres établissements) devront prendre en compte la notion de « plancher social » et de « plafond écologique », que ce soit :

- ✓ dans le périmètre technique des prestations attendues,
- ✓ dans leurs modalités d'exécution,
- ✓ dans les conditions de rémunérations des partenaires,
- ✓ ou encore dans la gouvernance des structures partenaires.

Pour chaque accord, le VALTOM devra établir concrètement, en interne ou de façon collégiale, ce que signifie la traduction circonstanciée de « plancher social », de « plafond écologique » et de robustesse en termes contractuels, à travers la boussole Socio-Écologique. A minima, le respect de la hiérarchie des déchets devra en être le guide.

Un **suivi rigoureux de ces accords** devra être assuré par le VALTOM, de sorte à s'assurer de la pérennité des engagements convenus réciproquement lors de la mise au point des accords.

Le VALTOM jouera un rôle de conseil auprès de ses adhérents pour les accompagner sur cette même logique, à savoir les réflexions autour d'une vision intégrée des contrats, alliant

le plus systématiquement possible réduction et valorisation des déchets. Cet accompagnement portera sur les activités relevant des compétences des adhérents : collecte des déchets et exploitation des déchèteries. Ces contrats dits de performance prévention/collecte des déchets, permettront de donner de l'essor à la politique de prévention qui manque souvent de relais pour être généralisée. (cf. [orientation opérationnelle 15](#))

Pour les prestations exécutées en régie, mode de gestion répandu pour la collecte et l'exploitation des déchèteries en 2025 auprès des adhérents du VALTOM, des pistes d'optimisation de l'exécution et de la coordination entre les différentes tâches de prévention et collecte devront être établies. L'optimisation du service public de prévention et gestion des déchets dans son ensemble devant être organisé de sorte à limiter son impact sur les limites planétaires.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.):

- Les [contributions concernant les dispositifs globaux de performance](#) recueillies lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
- Les [12 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 3 ont fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5

● <i>Objectif</i>	Activer les leviers permettant d'adopter des dispositifs globaux au service de la soutenabilité et de la robustesse prenant en compte le plancher social et le plafond écologique
● <i>Chef de file</i>	VALTOM

Projet

<ul style="list-style-type: none"> • Avec qui 	<p>Personnes ayant exprimé leur souhait de participer</p> <p>L. BOISSIER (/ projet centre de tri) L. ESCURIET (/ DSP Vernéa) M. VALENTE (/ marché collecte CAM) S. PONCE (Veolia collecte) B. LIVET (/ projet centre de tri textile) E. PANNETIER</p> <p>Par ailleurs, il faudra associer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les opérateurs, majors des déchets (sourcing en amont des renouvellements de contrats, sollicitation pour des participations à des groupes de travail) mais aussi TPE, PME, dotées de moins de moyens qu'il faudra sourcer pour les accompagner en montée en expertise <p>Objectif : leur faire part du besoin d'évolution de leur champ d'intervention (pas uniquement la collecte ou le traitement des déchets) et recueillir leurs besoins pour faciliter leur diversification d'activités avec des partenaires locaux idéalement, convenir des clauses contractuelles et modalités de rémunération, dans leurs grands principes, qui permettront d'accéder aux attentes du VALTOM (plancher social et plafond environnemental) tout en garantissant un modèle économique viable pour eux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités territoriales adhérentes du VALTOM volontaires. Objectif : <ul style="list-style-type: none"> - Certains services permettant la réduction des déchets nécessitent des équipements lourds qu'une communauté de communes ou un syndicat de collecte des déchets seuls ne peuvent pas acquérir par leurs propres moyens. Cela peut être le cas d'une station de lavage pour des emballages réutilisables, des lieux de réparations de matériels. Une réflexion au sein de groupes de travail au niveau du VALTOM permettra de dégager des scénarios de mutualisation, sur des périmètres géographiques variables selon les thématiques. - Les interactions sont fortes entre contrôle du geste de l'utilisateur en termes de prévention et tri des déchets et les capacités de valorisation et traitement des déchets à un coût optimisé pour le VALTOM. Les garanties d'une meilleure synergie dans l'exécution des prestations de collecte et traitement et leur contrôle devront être traités. - Des associations, déjà partenaires ou futures partenaires du VALTOM, de ses adhérents ou de leurs prestataires. Il peut s'agir : <ul style="list-style-type: none"> - d'associations nationales (qui peuvent avoir ou non des antennes locales dans le Puy de Dôme), - d'associations locales, qui ont pour secteur d'activités la solidarité (don alimentaire et/ou de bien de consommation, structures type systèmes d'échanges locaux, entreprise d'insertion par l'emploi) <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les capacités pour ses structures à répondre aux besoins de territoires en termes quantitatif et qualitatif dans
--	--

	<p>l'exécution des prestations attendues (réparation, organisation de la sensibilisation, du don...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les atouts et contraintes de leurs modèles économiques - déterminer les conditions et facultés de travail de ces structures avec les opérateurs du déchets ou les collectivités locales. <p>- Des artisans, commerçants, ou leurs représentants (associations locales de commerçants, antennes locales de fédérations professionnelles).</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils seront sollicités pour exposer les services qu'ils sont à même de proposer et présenter comment leurs activités peuvent s'insérer dans l'écosystème d'acteurs œuvrant pour la réduction et la valorisation des déchets. Ex : mise en place de gratification, application des bonus réparation - Ils seront conviés pour préciser selon quelles modalités faire appel à eux en tant que relais de la sensibilisation (ex : dans le cadre des opérations type « éco défis des commerçants). <ul style="list-style-type: none"> - les structures de l'ESS du territoire pour comprendre comment elles peuvent s'intégrer dans les marchés - AMORCE pour les retours d'expériences d'autres collectivités
--	---

● *Mise en œuvre*

Etape 1

Les interactions entre collecte et traitement des déchets sont fortes. Au début de VALORDOM 3 un **temps de réflexion préalable sur la définition du niveau de service devra être conduit** avant de préciser le contenu des futurs accords et évolution de fonctionnement. Il devra se faire avec à minima le VALTOM et ses adhérents, avec test des propositions au panel de citoyens recrutés lors de la démarche d'élaboration de VALORDOM 3. Ces réflexions pourront porter, après avis des collectivités adhérentes, sur :

- Un ajustement du niveau de service de collecte qui est plus sobre (ex : est-il pertinent de collecter en porte à porte, voire en déchèterie, des déchets de tonte de gazon alors qu'il est possible de faire du mulshing ?)
- La proposition de nouveaux services aux usagers qui permettent de réduire la production de déchets, en amont des opérations de collecte (ex : mise en relation entre des acheteurs potentiels et les structures de réparation/don avant élimination des objets encombrants)
- La multiplication de solution de collecte, au plus proche des lieux de production, dans des contenants ou avec une logistique la plus adaptée aux usages (afin de faciliter le tri et éviter les erreurs et mélanges de déchets)
- L'intégration d'une communication adaptée, avec des solutions nouvelles (système incitatif tel que la consigne/gratification ?)
- La mise en place de solution permettant un contrôle rigoureux des erreurs de tri (avec l'IA, solutions type Fichas ou Lixo ?) pour cibler les difficultés et proposer un plan de communication adapté
- L'élargissement du périmètre technique des contrats et autres conventions liant le VALTOM, ses adhérents et leurs partenaires.

Etape 2

Dans le même temps, il sera important de poursuivre la liste des partenaires potentiels locaux établie au lancement de la démarche VALORDOM 3 et de les qualifier pour cerner les opportunités de les associer et les modalités de le faire. Des **entretiens individuels** devront permettre d'identifier : leurs capacités à répondre à des appels d'offres/des appels à manifestation d'intérêt, la robustesse de leurs modèles économiques, la pertinence des solutions/services qu'ils proposent au regard des objectifs du VALTOM, leurs capacités à monter en puissance si le volume d'affaire qui leur est confié augmente, la fiabilité et la transparence de leur gouvernance,...

Il s'agira également de **faire un bilan** des établissements déjà aidés par la VALTOM ou ses adhérents et de l'impact / des retours des soutiens apportés. Via la participation aux différents réseaux de partenaires et à la cellule R&D du Valtom, il sera également possible d'identifier des porteurs de projets et de définir éventuellement des propositions de développement d'activités nouvelles.

Etape 3

En parallèle un travail d'anticipation sur les mesures à prendre pour adapter les équipements et postes de travail devra être réalisé avec les services techniques du VALTOM (cf. [orientation opérationnelle 1 : veille et prospective](#)). Il s'agira de **hiérarchiser les actions à engager** en fonction de leurs impacts environnementaux et sociaux, du montant à engager, de la facilité ou non de mise en œuvre.

Etape 4

L'ensemble de ces éléments serviront dans la préparation des futurs accords.
Les accords cibles de cette action sont nombreux :

- En 2025, le VALTOM externalise l'intégralité des prestations de construction, exploitation et maintenance des équipements de valorisation et traitement des déchets ménagers collectés par le service public sur son territoire.
Ces prestations sont exécutées majoritairement par des opérateurs, majors des déchets.
Pour quelques sites (post-exploitation de certaines ISDND et exploitation de quais de transfert des OMR et emballages) des conventions d'exploitation sont passées entre le VALTOM et ses collectivités membres. Ces conventions, signées entre 2015 et 2020, sont conclues pour une durée de 99 ans (reconductions tacites tous les 2 ans).
Seul le contrôle des pesées des camions à l'entrée de Vernéa est effectué par d en régie.
- Dans le cadre du soutien aux initiatives locales qui contribuent à la réduction des déchets, le VALTOM est amené à subventionner des établissements :
 - de façon ponctuelle (ex : aide au démarrage des activités de l'association Raboule! sur le déploiement d'emballages consignés et du projet de tiers-lieux textile Green Couture)
 - ou de façon plus pérenne (ex : aide pluriannuelle pour Pampa, structure qui intervient sur la réintroduction de la consigne pour réemploi).Il est également amené à nouer des partenariats (ex : signature avec la CCI du Puy de Dôme d'un partenariat pluriannuel prévoyant la sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire, l'accompagnement à leur changement de modèle économique en faisant évoluer leur offre).
- Au-delà de son cœur d'activité (prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés), le VALTOM est actionnaire en 2025 de 2 sociétés (sociétés par actions simplifiées) dont l'objet est « la conception, le développement, l'installation, la construction, l'exploitation et l'entretien de moyens de production décentralisés d'énergies renouvelables » : Valtom Energie Solaire et Valtom Energie Biométhane.

Pour chaque nouvel accord partenarial, le VALTOM devra s'interroger sur la traduction circonstanciée de la notion de plancher social et de plafond environnemental. Il sera également possible et souhaitable d'avenanter les accords en cours.

=> Un travail particulier (voire une déclinaison en sous-orientation stratégique) pourra être fait sur les Contrats Globaux de Performance afin :

- de monter en compétence ;
- d'effectuer un suivi et une évaluation des effets de ces contrats ;
- de diffuser les retours d'expériences et faciliter la montée en compétence.

En ce qui concerne les soutiens d'associations et autres structures, une charte ou grilles de prescriptions devront être prévues de sorte à accélérer la prise en compte du plancher social ou plafond environnemental.

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ● Retours d'expériences des contrats de performances en cours. Bibliographie de l'ADEME mise à jour mais également réunions de travail sur ces sujets organisées par les réseaux professionnels déchets/énergie. ● Veille R&D du VALTOM. ● Sourcing régulier auprès des opérateurs. ● Rencontres des partenaires potentiels. ● Première analyse des enjeux en termes d'adaptation au changement climatique des équipements du VALTOM (cf matrices en annexe du diagnostic de VALORDOM 2) ● Tous les moyens qui relèvent de la prévention ● Créer des binômes Agent Collectivité adhérente - Agent VALTOM pour travailler sur des questions ciblées
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens financiers</i> 	<p>Mode de rémunération/ prestataires collecte et traitement</p> <p>Rémunération/ recette (éco-organisme et vente-matières)</p> <p>Sanction si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution qualité tri - Augmentation des déchets <p>Revoir facturation VALTOM : revoir barème à contribution des adhérents auprès du VALTOM</p> <p>Temps ETP VALTOM : pour chaque contrat, pouvoir solliciter une équipe pluridisciplinaire VALTOM (finance / prévention / technique)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<p>Le fonctionnement des opérations réalisées en régie (du VALTOM et de ses adhérents) intègrent des mesures incitatives/une organisation contribuant à limiter les impacts (consommation fluides/consommables...), à améliorer la prévention (contrôle qualité du tri, baisse des OMR/DEM, indicateurs QVT...)</p> <p>Un questionnaire systématique en amont des renouvellements de contrats et autres accords passés entre le VALTOM et ses partenaires (collectivités adhérents, associations) permet d'intégrer des mesures contribuant à la prévention des déchets et à l'adaptation au changement climatique tout en offrant une valeur ajoutée sociale.</p> <p>De nouveaux services structurants sont déployés de sorte que les actions permettant la réduction des déchets puissent se généraliser à grande échelle.</p> <p>Un ajustement du niveau de service proposé aux usagers est précisé, allant dans le sens d'une redirection écologique qui contribue à réduire drastiquement la production de déchets tout en proposant de nouveaux services permettant de consommer autrement.</p> <p>Une capitalisation des REX est faite au niveau national et au niveau local, pour faire évoluer les futurs accords.</p> <p>Marché performances prévention + qualité tri mis en œuvre Test avec marché centre de tri CS (Collecte Sélective) pour 2030</p>

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse DMA - Baisse RTCS (refus de tri collecte sélective) - Résultats MODECOM - % des contrats et accords concernés ? - % de contrats suivis quant à ces exigences
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	<p>A compléter selon le calendrier des actions à mener entre 2025 et 2035</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour la valorisation énergétique ● Pour le futur marché de conception, réalisation, exploitation, maintenance du centre de tri des emballages ménagers ● Pour les plateformes de compostage et broyage des déchets verts ● Pour les marchés de traitement des déchets de déchèterie ● Pour les conventions liant le VALTOM et ses adhérents ● Pour les AAP, les soutiens financiers ponctuels, les partenariats pluriannuels avec des associations et tout type d'établissement
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	<p>SMEPE Pic et Etang : l'exploitant de l'UVE met à disposition une équipe d'animateurs prévention en soutien des PLPDMA des adhérents du SMEPE.</p> <p>Communauté d'agglomération de Nevers : construction et exploitation d'un déchèterie (avec espace dédié aux REP avec des agents valoristes) et avec espace ressourcerie.</p> <p>Les CPDMA accompagnés (entre 2019 et 2027) par l'ADEME pour la Communauté de Commune du Bassin de Pompey, Valence Roman Agglomération et la Communauté d'agglomération du Grand Montauban.</p> <p>La DSP de Tours métropole sur le déploiement du tri à la source des biodéchets.</p> <p>Cf annexe avec synthèse du contenu et des objectifs de performances de ces contrats.</p> <p>REX UNIVALOM / primes intéressements aux adhérents</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	<p>ADEME, Avril 2018. Étude d'un contrat de performance déchets pour réduire la production des déchets ménagers et d'activités économiques, « CPDMA »</p> <p>Enjeux de déploiement transversal de la sobriété au sein des services publics - Guide AMORCE</p>

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au

détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	<ul style="list-style-type: none"> ● La collecte des déchets vise par définition l'amélioration de la salubrité publique en évitant les pandémies. ● La réduction des déchets visée via les contrats de performance déchets contribue mécaniquement à réduire les impacts environnementaux et sanitaires liés aux étapes de valorisation et traitement des déchets mais également aux étapes amont (production de biens). ● En traduisant contractuellement le respect du plafond environnemental, les futurs contrats de traitement des déchets viseront à réduire les valeurs limites d'émissions et/ou consommation de consommables/fluides et participeront ainsi à réduire l'impact sur la santé des écosystèmes naturels et humains.
Souveraineté / Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> ● En s'appuyant le plus possible sur des structures locales et sur un écosystème d'acteurs, les dispositifs de performances promus via cette fiche action contribuent à favoriser une organisation robuste et gage de limitation de la dépendance à certains « gros opérateurs ». ● Cette fiche cherche également à interroger les organisations en régie, plus autonomes que les modes de gestion externalisés.
Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> ● Ces nouveaux dispositifs passent par un élargissement des structures partenaires des collectivités et en charge de la prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets. Ces structures peuvent présenter un modèle économique fragile et ne pas être viable si elles ne sont pas intégrées à un écosystème plus robuste pour les porter. ● Dans ce modèle des CPDMA, les opérateurs classiques du secteur des déchets sont invités à se rapprocher des structures locales (de réemploi, de sensibilisation) pour constituer un groupements d'entreprises permettant de répondre à l'étendue des nouveaux besoins exprimés dans les cahiers des charges. Exiger l'intégration du plancher social dans ces contrats consistera notamment à faire appel à du personnel éloigné de l'emploi, à favoriser la transmission de savoir (systèmes de tutorat), à être vigilant aux conditions de travail et notamment à

	<p>l'adaptation des postes de travail vis-à-vis de la dégradation suite à l'augmentation du nombre d'épisodes de fortes chaleurs liés au dérèglement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'autre part, les services associés au périmètre classique du contrat ont aussi pour vocation d'éviter des dépenses du quotidien pour les habitants (système de don, réemploi, location, qui prolonge la durée de vie des objets tout en rendant un service à moindre coût).
Sobriété	<ul style="list-style-type: none"> • Les réflexions préalables au renouvellement de ce type de marché portent sur : <ul style="list-style-type: none"> - L'adaptation du niveau de service de collecte aux besoins des usagers dans une optique du passage à un mode de vie plus sobre. - La proposition de solutions permettant de réduire la production de déchets et d'améliorer le tri vers les flux valorisables. • Le principe de ces contrats est de rémunérer les opérateurs pour le déploiement de services plus sobres.
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	<p>En cas d'adoption de CPDMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rémunération du groupement d'entreprises permet de rémunérer des associations et entreprises locales qui n'auraient peut-être pas pu candidater seules à ce type de consultation. C'est donc l'occasion de garantir de l'activité et du chiffre d'affaires à des structures au modèle économique fragile. • La question du partage de la valeur doit être précisée entre le mandataire du groupement et ses partenaires au sein d'un CPDMA. Ceci peut être sanctuarisé dans le cahier des charges pour éviter les écueils dans les relations au sein du groupement d'entreprises au cours du contrat. <p>En cas d'optimisation du service public effectué en régie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration des contrôles qualité et la sensibilisation ciblée auprès des habitants sur le tri des déchets a pour conséquence une réduction des refus de tri et par là diminue les impacts associés au transfert de flux (les refus de tri passent sur les chaînes de tri pour finalement être acheminés sur des centre de traitement : une étape inutile). • Le renforcement du contrôle en déchèterie permet de maximiser la propreté des flux envoyés vers les

	différentes filières (et notamment les filières REP). Ceci minimise également les étapes inutiles d'acheminement des refus et ne perturbe pas les process de recyclage.
Adaptabilité	Les groupements d'entreprises s'adaptent aux structures implantées localement, et déjà opérationnelles. Les majors du déchets font évoluer leur modèle économique en déployant de nouveaux services qui répondent à la demande (réparation, prêt d'équipements...).
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Avec la mise en place d'un écosystème d'acteurs dont une part plus importante est locale, cela aboutit à une organisation plus ancrée localement. • Pour que l'impact économique des investissements associés aux mesures de prévention soit plus facilement intégrés aux contrats, un allongement de la durée des contrats apparaît inévitable (avec la vigilance à avoir pour garantir la mise en concurrence). Aujourd'hui plusieurs consultations lancées par le VALTOM sont de courtes durées (marchés de transport et traitement des végétaux, marché d'exploitation des plateformes de broyage, marchés de traitement des déchets issus des déchèteries), de 1 ou 2 ans reconductibles. Des contrats plus longs permettraient plus de visibilité.

5.2.2 Orientation opérationnelle 7 : Assurer la cohérence et l'accessibilité du service public de gestion des déchets

- *Contexte - Enjeux*

L'enjeu stratégique de l'action :

Il ressort des échanges au cours de la concertation préalable à VALORDOM 3 la nécessité d'assurer la cohérence et l'accessibilité au service public de gestion des déchets.

La cohérence du service

Voici des paramètres susceptibles d'évaluer la cohérence du SPPGD pour les usagers et les gestionnaires du service :

- **Généralisation** de l'accès au service

Avoir des consignes strictes pour le tri au domicile avec un guide du tri transmis par la collectivité locale organisatrice du SPPGD mais ne pas trouver d'exutoire pour le tri de ses déchets sur les autres lieux fréquentés au quotidien (espace public, gare, centre commercial...) conduit les usagers à se questionner sur la filière déchets et peut les décourager de trier leurs déchets même à leur domicile.

Il en est de même pour l'offre en termes de prévention des déchets. La sensibilisation sur la consommation de l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille trouve un écho favorable avec la présence de fontaines à eau sur l'espace public (comme prévu dans la loi AGECE) ou dans les lieux privés accessibles au public. La vente en vrac lorsque cela est possible est également en cohérence avec les messages de sensibilisation sur la réduction des déchets.

D'une manière générale les usagers sont incités à réduire et à trier leurs déchets, pour cela il faut que l'organisation qui leur est proposée leur en offre la possibilité le plus largement possible dans leurs différents lieux de vie (lieux de consommation, de vie, et au domicile).

- **Harmonisation** de la signalétique et des consignes de tri

Il y a des recommandations mais pas d'obligation en ce qui concerne la signalétique utilisée par les collectivités locales qui restent libres des outils de communication qu'elles déploient.

Adopter une couleur de contenant identique pour un flux donné, qu'il soit sur son lieu d'habitation, de travail, de loisirs, sur l'espace public, sur les territoires voisins où on est amené à se rendre, est plus cohérent et lisible pour les trieurs. Ceci est vrai pour le contenant final et les codes couleur sur les supports de communication mais doit s'appliquer également aux équipements de pré-collecte intermédiaires, premiers réceptacles des déchets (corbeilles, sacs de pré-tri, bioseaux,...).

- **Clarté** des consignes.

Il s'avère que les consignes de tri ne sont pas toujours claires.

Exemple 1 : pour le flux « biodéchets », certaines collectivités tolèrent plus ou moins la présence de végétaux dans le contenant dédié aux restes alimentaires.

Exemple 2 : en déchèterie, selon la place disponible, certains flux sont collectés séparément pour faciliter le recyclage ultérieur, dans d'autres déchèteries plusieurs types de déchets sont collectés en mélange et triés ultérieurement sur un site dédié avant orientation vers les filières de valorisation.

Exemple 3 : pour le flux emballages ménagers, l'éco-organisme Citéo communique sur le fait que « tous les emballages se trient » dans un souci de simplification. Finalement cela a abouti à des écueils qui limitent la valorisation, tels que l'utilisation de sacs plastiques pour mettre les déchets recyclables à l'intérieur.

- **Sincérité de la filière** de valorisation des déchets

On observe une certaine défiance vis-à-vis du service public qui peut fragiliser la mise en place et surtout l'adhésion des usagers à certains services. C'est le cas notamment lorsque les usagers apprennent que des emballages, notamment ceux en polystyrène, les pots de yaourts, etc, rentrent dans les consignes de tri voulues simplifiées mais que ces déchets ne sont pourtant pas recyclés. De la même façon, avec les difficultés rencontrées dans la filière textile en 2024/2025, les usagers comprennent que les vêtements qu'ils déposent dans les colonnes ne sont pas intégralement réutilisés ou recyclés localement mais pour une grande partie envoyés sur d'autres continents avec des conditions de traitement non maîtrisées, ce qui n'apparaît pas vertueux en termes d'impacts environnemental et social.

Pour gagner la confiance des usagers il est capital de proposer une filière transparente et pertinente du point de vue environnemental et social, et à un coût acceptable. Des boucles locales répondraient à ces prérogatives.

- **Adéquation entre le niveau de service et les besoins**

Les fréquences de collecte proposées ne doivent pas être excessives, un sur-service représente un surcoût et est contraire à la sobriété demandée aux usagers. Un niveau de service minimal est à trouver, pas sous-estimé, afin d'éviter les débordements de bacs individuels ou de regroupement, de colonnes d'apport volontaire.

Certains services peuvent apparaître redondants. C'est le cas d'une collecte d'encombrants en porte à porte pour des habitants qui sont à proximité d'une déchèterie et qui sont véhiculés. C'est le cas également d'un service de collecte des tontes en déchèterie alors qu'elles peuvent être mise en mulching sur leur lieu de tonte. L'appréciation de redondance et d'utilité du service n'est pas la même selon les habitants. La fixation du niveau de service doit donc passer par une réflexion collective qui devra exposer le coût de chacun des services et leurs impacts environnementaux et sociaux afin de faciliter la prise de décision en toute connaissance de cause. En fonction des typologies d'habitation, de la proximité ou non à des déchèteries, des niveaux de services différents peuvent être proposés. Une cohérence entre niveau de service proposé et besoins doit donc être trouvée.

- **Information et transparence des coûts**

Le mode de tarification du service peut participer à la mise en cohérence du dispositif global de SPPGD. La tarification dite incitative comme elle est proposée à environ 8 millions

d'habitants en 2025 consiste à sur-facturer certains services et sous-facturer d'autres pour inciter au changement de comportement. Le VALTOM a piloté une étude d'opportunité du passage en tarification incitative pour chacun de ses adhérents. Un seul adhérent a choisi ce type de mode de financement du SPPGD en 2025. Toutefois, d'autres modalités sont possibles :

- La collecte incitative (plus d'information sur <https://amorces.asso.fr/publications/la-collecte-incitative-comme-levier-d-amelioration-des-performances-du-spgd-dt146>).

Il s'agit d'un ensemble de mesures permettant d'adapter le service, le rendant incitatif à moins produire de déchets et à plus trier sans avoir recours à la tarification incitative. Selon le guide Amorce, les actions suivantes intègrent cette définition :

- Réduction de la fréquence de collecte des OMR
 - Ou réduction du volume de bac des OMR (sans réduire la fréquence)
 - Inversion des fréquences de collecte OMR/emballages (fréquence de collecte des emballages supérieure à la fréquence de collecte des OMR)
 - Inversion des modes de collecte : emballages au porte à porte (PAP) et OMR en point d'apport volontaire (PAV).
- Une communication transparente sur les coûts, affichant honnêtement les charges fixes et variables ainsi que les augmentations prévues des coûts à iso-service du fait de taxes supplémentaires, de renforcement des exigences en termes de réduction des impacts sur l'environnement, d'actualisation des prix des carburants, etc. Le passage en tarification incitative est une occasion de communiquer largement sur les coûts du SPPGD. Il est également possible de communiquer sur le coût de ce service public de premier ordre sans avoir pour motif une modification du mode de tarification à court ou moyen termes.
 - Une tarification des accès en déchèteries au-delà d'un service défini comme minimum, pour les professionnels en premier lieu mais ce principe peut s'étendre aux usagers. Une harmonisation des grilles tarifaires d'accès en déchèteries pour les professionnels à l'échelle d'un département avec la mise en place de contrôle d'accès permet d'éviter le transfert de déchets d'une collectivité à l'autre.
 - Une tarification de services à la carte, au moins pour une période transitoire vers un niveau de service plus sobre pour tous. Cela peut être une tarification spécifique pour des usagers qui souhaitent bénéficier de services complémentaires tels que les collectes de végétaux en porte à porte ou de collectes d'encombrants.
 - La définition des déchets assimilés aux déchets ménagers tolérés dans le périmètre du SPPGD n'est pas strictement définie par le législateur. L'appréciation est laissée à la collectivité organisatrice du SPPGD. La tarification de ce service est complexe (calcul de la TEOM, conditions d'exonération de TEOM, modalités d'application et barème de redevance spéciale...) et très fluctuante selon les territoires. Une explication de la composition des coûts et du calcul du tarif est à prévoir auprès des producteurs de déchets non ménagers concernés dans l'optique de leur exposer la cohérence du tarif qui leur est appliqué et ainsi espérer une meilleure adhésion au tri et aux mesures de prévention de leur part. Ceci oblige également les collectivités à remettre à plat les grilles tarifaires et délibération associées, en mettant à jour les tarifs à partir des matrices des coûts actualisés.

L'optimisation des circuits et horaires de collecte

Pour des raisons de découpage administratif des intercommunalités, les circuits de collecte s'optimisent dans le périmètre géographique de ces intercommunalités. Passer des marchés à bon de commande ou étendre les interventions de certaines régies de collecte permettrait des gains en termes de matériels de collecte (mutualisation de bennes de collecte de secours par exemple, ou simplement optimisation des circuits).

Des collectes en 2 postes (c'est-à-dire le matin et l'après-midi ou le soir) permettent d'optimiser l'utilisation des BOM.

· **Le recours à une carburation adaptée**

Une décarbonation de la collecte est de plus en plus promue pour réduire l'impact environnemental du service. Toutefois, l'installation de bornes de recharges est onéreuse, possible sous certaines conditions d'accès au réseau électrique, le devenir des batteries reste incertain tout comme la durée d'utilisation des BOM qui ne peuvent pas être des véhicules au gasoil rétrofitée.

D'autres carburations alternatives à l'électrique existent : des carburants issus des résidus de la transformation du colza, des carburants issus du recyclage d'huiles minérales et alimentaires, le GNV et « biogaz ».

Ainsi, pris dans son ensemble, les critères de performance environnementale ne sont pas évidents ni identiques pour tous les territoires.

Dans certaines zones le bruit est une source de pollution à éviter, dans d'autres c'est moins problématique.

L'accessibilité du service :

· **Egalité d'accès au service**

Certaines zones denses (habitat collectif ou maison de rue sans jardin) du territoire du VALTOM n'ont à ce jour pas accès à un dispositif de tri à la source des biodéchets : le compostage n'y est pas possible ou pas installé et il n'y a pas de collecte séparative des restes alimentaires à proximité.

Or les collectivités locales sont tenues de proposer une solution à au moins 95% de leurs usagers.

L'étude de 2019 sur le réseau de déchèteries a mis en avant que la grande majorité des adhérents du VALTOM proposait un réseau optimisé avec une déchèterie rapidement accessible pour chacun de leurs usagers. Il y a néanmoins quelques exceptions.

· **Maximisation du recours au service « un pour un » ou « un pour zéro »**

Concernant les appareils électriques et électroniques le service suivant est réglementairement encadré :

- « un pour un » : pour un équipement acheté, l'ancien équipement est repris.
- « un pour zéro » : les petits équipements peuvent être rapportés sans obligation d'achat auprès des distributeurs disposant d'une surface de vente dédiée aux EEE d'au moins 400 m².
- Certains livreurs ou établissements sont réticents à appliquer ce service. Il est important de communiquer auprès des usagers son existence et de déceler les établissements/entreprises qui y sont opposés pour lever les freins à son application.

· Proximité des points de collecte

Les déchèteries

Le principal flux de déchets en poids à l'échelle du VALTOM est le flux « déchèteries ». Celui-ci est très divers car plusieurs types de déchets y sont acceptés. Néanmoins, ceci signifie que les usagers y vont régulièrement et que les déchèteries sont un maillon essentiel de la collecte des déchets.

Une étude d'optimisation du réseau de déchèteries était prévue dans VALORDOM 2 et a été réalisée et présentée en 2020. Il n'y a pas eu de d'orientations prises sur l'évolution en termes de transfert de compétences (c'est-à-dire pour une éventuelle prise de compétence pour les hauts ou bas de quai par le VALTOM pour tout ou partie des adhérents) ni sur des travaux conduits collégialement (sur la création d'espace de collecte pour réemploi, sur la maximisation du recours aux filières REP).

Depuis 2020, avec le développement de nouvelles filières REP, les déchèteries sont plus que jamais un lieux stratégique. Le diagnostic de Valordom 2 a fait ressortir les priorités suivantes :

- **Détourner les valorisables** du flux encombrants en déchèterie (il a été mesuré que 40 % du poids était composé de valorisables lors des caractérisations de 2022) ;
- Permettre un **tri poussé des filières REP** pour orienter le maximum de déchets vers les filières « gratuites » ;
- Voir dans quelle mesure il est possible d'installer un **espace réemploi** dans les déchèteries ;
- Prévoir un **plan de formation** des agents d'accueil, pour qu'ils conseillent mieux les usagers ;
- Prévoir une **harmonisation** des contrôles et conditions d'accès ;
- **Actualiser l'étude réalisée en 2019** et la présenter aux nouveaux élus en 2026 pour envisager à nouveau les éventuels avantages des scénarios étudiés, et notamment pour faciliter le contrôle qualité.

Comme pour l'organisation des circuits de collecte, les déchèteries ne sont accessibles qu'aux habitants des intercommunalités sur lesquelles elles sont implantées (sauf quelques cas de conventions pour des communes limitrophes). En termes de continuité de service et de proximité, des conventions peuvent être passées entre collectivités locales de sorte à autoriser des habitants en bordure de territoire mais en dehors de l'intercommunalité à accéder à une déchèterie.

Les points de regroupement

Pour optimiser les circuits de collecte et réduire les distances parcourues, certaines collectivités ont mis en place des points de regroupements. Ceci semble être un des motifs de la dégradation de la qualité du tri des emballages recyclables. Néanmoins, la collecte en points de regroupement, notamment en zone rurale avec hameaux, reste une piste pour un service plus sobre.

· **Praticité** et facilité d'utilisation

Les modes de vie évoluent : les achats sur internet, les livraisons dans des points relais. Les solutions de tri ou d'emballages réutilisables ou de système de consignes doivent être proposés au regard de ces nouveaux usages. Le tri des cartons volumineux dans les bacs classiques de 240 litres n'est pas pertinent (obstruction du bac avec peu de déchets).

Les habitants sont moins véhiculés et le coût d'une voiture pèse de plus en plus dans le budget d'une famille. Pour désengorger les déchèteries, des collectes ponctuelles peuvent être proposées à certains publics.

Le vieillissement de la population peut aussi être un facteur à intégrer dans les solutions proposées en termes d'adaptation du geste de tri, de poids à porter, ou de solutions solidaires pour les aidants.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.) :

- Les [contributions concernant l'accessibilité du service public de gestion des déchets](#) recueillies lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
- Les [6 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- Les [6 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 1 a fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5
- La contribution sur [ce qui marche bien et moins bien sur l'accessibilité des services en dehors de chez soi](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025
-

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif</i> 	<p>Définir pour le territoire et les acteurs de la chaîne du déchet, ce qu'est un SPPGD cohérent et accessible.</p> <p>Avec un focus sur l'optimisation du fonctionnement des déchèteries, selon la décision des prochaines gouvernances.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM</p> <p>En tant que syndicat à échelle départementale, le VALTOM est bien placé pour coordonner les choix retenus par les collectivités locales organisatrices du service de collecte des déchets ou pour mutualiser certaines organisations. Il sera nécessaire qu'il se rapproche d'autres partenaires pour avoir accès au secteur marchand et étendre ainsi les solutions de prévention et de généralisation, simplification et harmonisation des consignes de tri des déchets sur l'espace public et dans les lieux privés accessibles au public.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Avec qui</i> 	<p>Collectivités adhérentes</p>

● *Mise en œuvre*

Le VALTOM et ses adhérents engagent une réflexion sur la définition pour chacun de ce que serait un SPPGD cohérent et accessible.

Ci-dessous les paramètres de définition des critères de cohérence et d'accessibilité tels qu'ils sont présentés en introduction sont repris, ils pourront être complétés lors des groupes de travail.

Les paramètres relatifs à la cohérence du service :

- **Généralisation** de l'accès au service
- **Harmonisation** de la signalétique et des consignes de tri
- **Clarté** des consignes
- **Sincérité de la filière** de valorisation des déchets
- **Adéquation entre le niveau de service et les besoins**
- **Information et transparence des coûts**
- **Optimisation des circuits de collecte**
- **Recours à une carburant adaptée**

L'accessibilité du service :

- **Egalité d'accès au service**
- **Maximisation du recours au service « un pour un » ou « un pour zéro »**
- **Proximité des points de collecte**
- **Praticité** et facilité d'utilisation

Ces réflexions vont conduire le VALTOM et ses adhérents à :

- Des propositions sur l'adaptation du niveau de service, avec des renoncements à certains services (collectes des végétaux ou des encombrants de façon systématique ?) au profit de nouveaux (réemploi, don, élargissement de l'accès à certains équipements).
- Des opportunités de transfert de compétences et/ou de mutualisation entre collectivités
- Des pistes de réorganisations, clauses dans les marchés
- Des propositions de supports de communication harmonisés et de campagne de communication engageante
- Des études complémentaires ou actualisation d'études, notamment pour les déchèteries.

A l'issue de ces travaux avec les services techniques concernés les propositions seront soumises au panel citoyens constitué en Mai 2025.

Les travaux des services techniques et les retours du panel citoyens seront retravaillés de sorte à soumettre aux élus des scénarios sur les évolutions du SPPGD qui porteront tant sur les prestations proposées aux usagers, son organisation, sa tarification et la communication mise en œuvre.

-> Focus particulier sur les déchèteries :

Les déchèteries sont importantes :

- déchets captables qui coûtent moins
- chers, s'il y a de la place,
- possibilité d'accueillir beaucoup de déchets et de filières REP,

1. Réaliser un diagnostic de l'état des déchèteries sur le territoire
 - Diagnostic à réaliser
 - Définir ce que signifie « optimiser »
 - Sont-elles adaptées aux filières REP ?
 - Comment fonctionnent-elles ?
2. Évaluer l'optimisation des déchèteries selon les projets des adhérents et les besoins d'adaptation des déchèteries aux nouveaux services à proposer (filières REP, réemploi).
3. Travailler sur l'harmonisation des conditions d'accès en déchèteries à l'échelle du département (en termes de types de déchets, de volume accepté, de tarification d'accès au service)
4. Identifier les économies d'échelle réalisables, les allotissements possibles.

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques et financiers</i> 	<p>Mettre en place un groupe de travail transverse VALTOM / collectivités adhérentes (élus + techniciens)</p> <p>Prestataire / étude diagnostic et accompagnement dans la réflexion (pourquoi pas sur le modèle du parcours qualité du tri -> Dupliquer un parcours "accessibilité et cohérence du SP de gestion des déchets)</p> <p>Panel citoyen dans une démarche de design de service public pour venir confronter les pratiques aux politiques publiques qui se dessineraient</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<p>Un travail collectif est conduit pour réfléchir et s'entendre sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - des pistes de mise en cohérence de l'accès au service public - une meilleure articulation entre les compétences collecte et traitement
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<p>A définir selon les objectifs politiques assignés en début de prochain mandat sur le sujet</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	<p>Septembre 2026 / décembre 2026 : passées les élections au sein des syndicats -> présentation du sujet aux nouveaux élus pour acter des directions à suivre</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	<p>A compléter selon benchmark à réaliser au moment du lancement du groupe de travail</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	<p>Publications régulières AMORCE / ADEME</p> <p>Sécabilité des compétences - AMORCE</p> <p>Rapprochement des compétences - AMORCE</p> <p>Optimisation SPGD - ADEME</p>

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

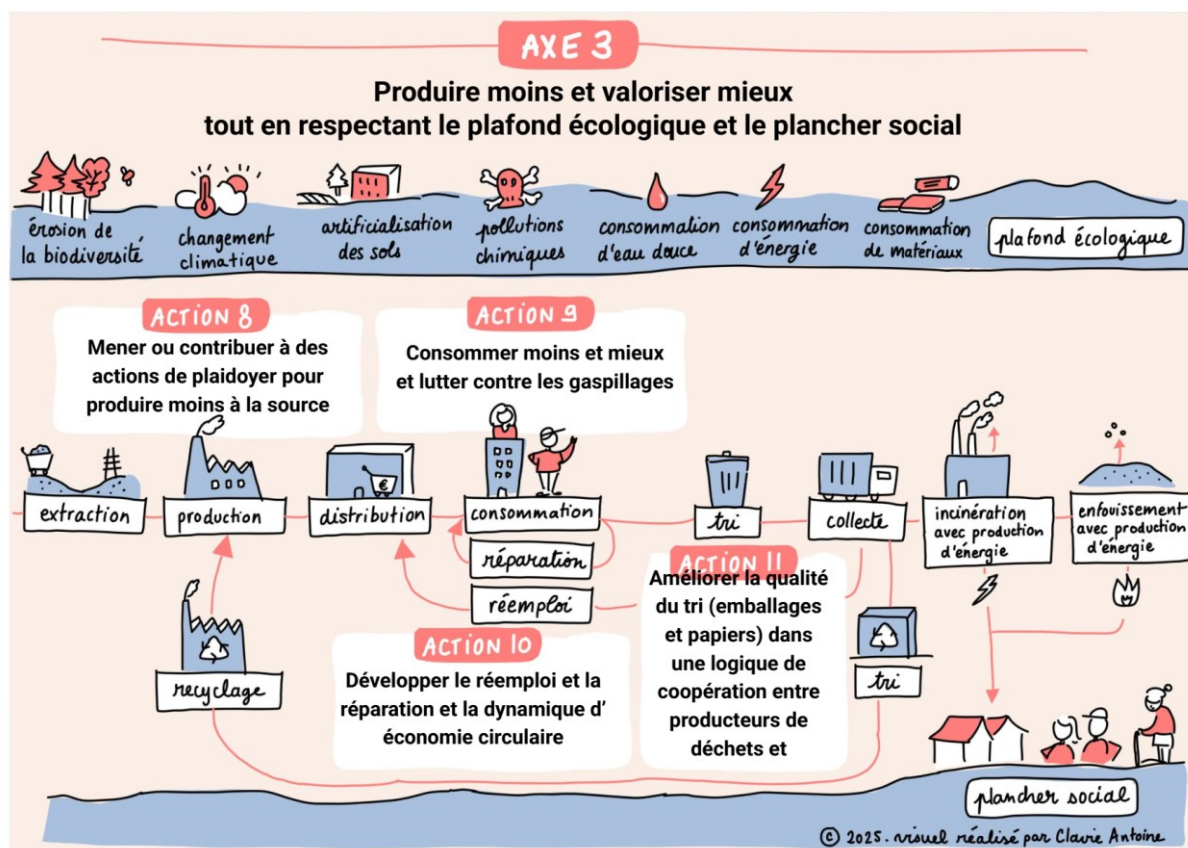
Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
--------------------------	---

Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	<p>La réduction de la fréquence des collectes en porte à porte et la mise en place de points de regroupement permettent de réduire les émissions dans l'atmosphère de polluants associés à la collecte.</p> <p>On observe une réduction des ratios de déchets lorsque les fréquences de collecte diminuent pour les OMR. Adopter un niveau de service sobre a donc pour effet une réduction des déchets et par là une minimisation des impacts environnementaux et donc sur la Santé du processus de gestion des déchets.</p>
Souveraineté / Autonomie	<p>Bien qu'une harmonisation du niveau de service soit attendue au niveau départemental pour certains aspects (ex : conditions d'accueil en déchèteries), concernant le service de collecte les collectivités locales concernées peuvent engager à leur échelle une concertation avec leurs usagers pour définir le niveau le plus adapté aux besoins et aux demandes.</p> <p>De plus en plus de déchets entrent dans le périmètre de filières dites à Responsabilité Elargie du Producteur (filiale « REP »). Celles-ci proposent des modalités de subvention et/ou de déploiement de services définis de façon centralisée au niveau national avec des conditions strictes localement pour pouvoir prétendre à leurs soutiens.</p>
Solidarité	<p>Il est possible de proposer des services (ex : collecte sur RDV des encombrants au domicile) réservés aux personnes à mobilité réduite ou non véhiculées, ou vérifiant d'autres critères d'empêchement, de sorte à leur faciliter l'accès à certains services.</p> <p>L'aménagement d'espaces réemploi dans les déchèteries, les collectes préservantes, organisées en cohérence avec les services de don, réparation, réemploi, permet de donner accès à des biens à tarifs réduits à des personnes démunies.</p>
Sobriété	<p>En adaptant la fréquence et le mode de collecte, l'objectif est également de minimiser le nombre de bennes à utiliser pour le service de collecte. Le prélèvement de matières premières pour la fabrication des véhicules en est réduit par rapport à l'usage précédent.</p>

<p>Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)</p>	<p>Permettre à tous d'avoir la possibilité de réduire ses déchets, de les trier et les éliminer dans des conditions facilement accessibles et compréhensibles constitue un gage d'égalité d'accès au service public. Certains dispositifs sont plus ou moins faciles à mettre en place en milieu rural ou urbain, en habitat collectif ou en habitat pavillonnaire. Le choix du niveau de service doit tenir compte de ces paramètres.</p> <p>L'adaptation des déchèteries et autres points de vente de sorte que les déchets acceptés par les filières REP puissent y être déposés et valorisés dans de bonnes conditions permet de réduire le coût du SPPGD.</p> <p>Avec des services adaptés aux besoins (ex : des collectes d'encombrants préservantes), il est possible de faire appel à des structures qui ne soient pas des majors du déchets, de forme associative ou des petites entreprises. Ce type de collecte favorise le déploiement du réemploi.</p> <p>L'adéquation entre service sobre et besoin des usagers permet de réduire l'impact environnemental du SPPGD (bien que l'étape du traitement des déchets soit beaucoup plus impactante que les étapes de collecte et transfert soient plus visibles pour les usagers).</p>
<p>Adaptabilité</p>	<p>Proposer un service de collecte des déchets cohérent et accessible en plusieurs points du territoire (collecte porte à porte systématique ou sur appel, apport volontaire, déchetterie, système de reprise par les revendeurs) permet une organisation plus robuste : en cas de service défectueux des alternatives sont accessibles.</p>
<p>Durabilité</p>	<p>/</p>

5.3 Axe 3- Produire moins et valoriser mieux



5.3.1 Orientation opérationnelle 8 : Mener des actions de plaidoyer pour produire moins à la source

- Contexte - Enjeux

L'enjeu stratégique de l'action :

- Comment influencer sur la réglementation ?
- Comment l'anticiper et qui peut le faire ?

La filière déchets arrive en bout de la chaîne de production et de consommation. La filière déchets s'organise pour les traiter. Pour autant, un des leviers pour en réduire la quantité, permettre un meilleur réemploi, recyclage ou valorisation est d'agir à la source. La filière déchets ne peut pas agir directement sur les producteurs de déchets. En revanche, elle peut faire valoir l'intérêt collectif de voir diminuer la quantité de matière devenant déchets, en particulier les emballages, auprès des représentants du gouvernement, des législateurs, des organismes de réglementation... Il s'agit de développer un pouvoir d'influence pour orienter les actions, les politiques, les décisions.

LE CERCLE D'INFLUENCE

de Stephen Covey



Les travaux menés de septembre 2024 à mai 2025 ont révélé une forte volonté d'amplifier l'action de la filière déchets du territoire du VALTOM pour "fermer les robinets". Des enjeux ont ainsi été exprimés lors de l'atelier 3, 4 et l'atelier Agents du VALTOM :

- "Comment intéresser les producteurs locaux à la réduction des emballages pour insuffler une certaine exemplarité à l'échelle nationale ?"
- "Quel rôle peut avoir la collectivité vis-à-vis des industriels et metteurs sur le marché afin de limiter en amont la prod° de déchets ?"
- "Quelles réglementations mettre en place pour contraindre l'utilisation des emballages plastiques ?"
- "Comment faire bouger l'Etat pour qu'il adapte le marché de produits difficilement recyclables ?"

28 idées d'actions ont émergé lors de l'atelier 4 et voici les quatre qui ont obtenu le plus de suffrages lors de l'atelier 5.

Obliger les metteurs sur le marché à concevoir moins d'emballage et mieux recyclables	18
Standardiser les emballages des produits mis à la vente pour faciliter la mise en place de la consigne	15
Interdire l'obsolescence programmée pour permettre un réseau de seconde main si obsolescence : amende pour le producteur de produit	14
Diminuer les emballages à la production Supprimer les emballages	11

La fiche action s'inscrit dans cette forte volonté collective d'influencer une moindre production de déchets à la source.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.):

- Les [contributions concernant les actions de plaidoyers pour produire moins à la source](#) lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
- Les [12 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- Les [28 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 18 ont fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5

Projet

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif</i> 	<p>Développer des actions d'influence auprès des représentants du gouvernement, des législateurs, des organismes de réglementation, des producteurs et des metteurs en marché pour réduire à la source le volume de déchets : avec, en particulier, interdire les emballages non recyclables et le suremballage ; mais aussi alerter sur les sujets épineux qui incombent aux gestionnaires de traitement des déchets, alors qu'ils n'en sont pas responsables en amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PFAS, - Amiante... <p>Et pointer les sujets épineux qui s'imposent en bout de chaîne aux gestionnaires de déchets : PFAS, amiante, REP, consigne, ...</p> <p>Défendre, le cas échéant, des propositions d'actions et d'expérimentations.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une coordination des missions d'affaires publiques au sein du VALTOM - à centraliser au sein d'un poste ou à répartir entre plusieurs acteurs (agents, élus) du VALTOM. <p>Nécessité de s'associer à des collectivités de poids comme la Métropole.</p>

● *Avec qui*

Une cellule resserrée permettant de mettre en oeuvre l'analyse fine de la situation, la cartographie des acteurs et des alliés, le travail de recherche et d'investigation, veille documentaire, élaboration d'un argumentaire, production de données, rédaction de propositions aux instances décisionnelles :

- Bureau du VALTOM et direction
- Cellule de veille
- Communication

Un groupe de travail élargi pour partager les stratégies d'influence élaborées.

Lors des ateliers, de nombreux volontaires se sont manifestés pour y participer :

Sarah, ALF
Laurent BRUNMUROL, CAM
François, ALF
Claire, stagiaire VALTOM
Chrystelle COURTAUDON, Sictom des Combrailles
Mathilde BOUTEILLE
Céline JOULIN, VALTOM
Fanette ROBERT, VALTOM
Pascal MERCADIER, FNE 63
Julien Testu, Terana
Emilie Barat-Duval, REEA (sur sensibilisation)
Emmanuelle Pannetier, VALTOM

Une cartographie des interlocuteurs et organisations relais sera élaborée :

- Elus nationaux et européens : députés, sénateurs, députés européens
- Elus régionaux et départementaux
- Elus locaux
- Représentants de l'Etat
- Structures de représentation des acteurs politiques ([Association des maires de France](#) et leurs échelons départementaux ([63](#), [43](#)), [Association des maires ruraux de France](#) et leurs échelons départementaux ([63](#), [43](#))...)
- Structures/organisation de représentation des acteurs économiques (chambres consulaires, associations de d'entreprises (Medef, CPME...))
- Organisation de représentation des acteurs du déchet ([Amorce](#))
- Autres responsables des affaires publiques des acteurs économiques et publics du territoire (Michelin, Limagrain...)
- Journalistes et responsables médias

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Mise en œuvre</i> 	<p>Rédaction d'un manifeste co-signé portant des principes et revendications (Constat des sujets qui s'imposent au VALTOM comme l'amiante, les REP, les PFAS et auxquels il doit faire face + éventuellement des propositions)</p> <p>Lobbying auprès des parlementaires, associations, élus, industriels. Principales actions envisagées sur les emballages lors des travaux sur la feuille de route :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation plus stricte afin que les emballages soient mieux conçus - Standardiser les emballages des produits mis à la vente pour faciliter la mise en place de la consigne - Principe bonus/malus - Recycle score - Consignes - Donner un prix à l'emballage <p>Des actions de plaidoyer pourront s'organiser à l'attention des habitants de notre territoire (ex. manifeste, pétition...)</p> <p>Former les parlementaires et élus stratégiques</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques et financiers</i> 	<p>Veille réglementaire</p> <p>Communication</p> <p>Commande publique dont restauration collective</p> <p>Salaire</p> <p>Coût de communication</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<p>Nous supprimons / diminuons de manière drastique les emballages</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<p>100 % des emballages sont recyclables Baisse de 50 % des déchets d'emballage Augmentation de 50 % du réemploi (consigne)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	<p>Début : 2026 Fin : 2031</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	<p>Manifeste sur change.org "exigez moins d'emballages plastiques" initié en 2023 par le Smicval et le Smictom Alsace Centrale.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	<p>Le lobbying - site de la Haute Autorité Pour la Transparence de la Vie Publique Le Manuel de Lobbying, livre de Michel Clamen, fusion de deux ouvrages "Le Lobbying et ses secrets" et "Pratique du Lobbying". Paru en 2005, il reste un ouvrage de référence Le Guide du marketing d'influence (2ème Édition) - Paru en 2023</p>

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

La globalité de l'orientation opérationnelle 8 est de faire en sorte que les 7 principes de la boussole soient pris en compte par l'ensemble des parties prenantes de la chaîne du déchet et du monde politique.

Projet

5.3.2 Orientation opérationnelle 9 : Consommer moins et mieux, et lutter contre les gaspillages

- *Contexte - Enjeux*

L'enjeu stratégique de l'action :

Comment créer les conditions (économiques, techniques, sociales, de communication, etc...) pour aider les producteurs de déchets (professionnels et citoyens) à consommer moins et mieux et à réduire le gaspillage tout en prenant en compte leurs modes de vie ?

Comment la façon dont sont gérés les déchets est acceptable socialement ? consignes de tri...?

Le cadre de la politique de prévention des déchets et les dispositifs de planification de la prévention des déchets déployés à l'échelle du VALTOM :

La réduction de la production de déchets doit être l'objectif prioritaire pour une collectivité locale chargée de la gestion des déchets : c'est la première étape dans la « hiérarchie des modes de traitement », loi cadre sur la gestion des déchets.

Au sens du code des collectivités territoriales, les compétences du bloc communal comprennent 2 compétences en lien avec les déchets : la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. La prévention n'est pas une compétence en tant que telle, et tout établissement producteur de déchets est censé mettre en place des mesures à cet effet. Ceci complexifie l'identification des actions mises en place (car elles ne sont pas centralisées) et la gouvernance des projets sur cette thématique.

Des documents cadres de planification donnent des orientations avec des objectifs à atteindre et des propositions de mesures à promouvoir (au niveau national : PNPGD 2021-2027 [annexe arrêté PNPD 2021-2027 Publication](#), au niveau régional : PRPGDND).

Au niveau des collectivités locales, le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement. Si les collectivités locales chargées de la collecte des déchets sont les cibles prioritaires pour élaborer et suivre la bonne exécution des PLPDMA, les syndicats en charge du traitement des déchets peuvent également en être les auteurs et porteurs (sous réserve d'une délibération prise par les collectivités adhérentes lui laissant ce pouvoir). Sur le territoire VALTOM le choix a été fait, à l'issue d'une première étape de structuration de la prévention portée dès 2007 par le VALTOM via le programme initial "Agir pour moins de déchets", de suivre le décret et ce sont les adhérents du VALTOM qui ont chacun conduit l'élaboration de leur propre PLPDMA et qui se chargent de leur suivi. Une personne du VALTOM participe aux Commissions Consultatives d'Élaboration et de Suivi, instance obligatoire réglementairement et organisée annuellement. Certains retours sont disponibles

auprès du VALTOM mais il n'y a pas de diagnostic précis sur les points forts et lacunes dans la mise en œuvre des PLPDMA.

Les PLPDMA sont élaborés réglementairement pour une durée de 6 ans. Ceux en vigueur auprès des adhérents du VALTOM n'ont pas été adoptés en même temps. Aussi, les dates de fin de ces dispositifs s'échelonnent entre fin 2025 (pour 2 d'entre eux) et fin 2029 (pour 2 autres d'entre eux). L'un se finit fin 2026 et 4 s'achèvent fin 2028.

De l'analyse des projets initiaux de PLPDMA (cf annexe 3 du diagnostic de VALORDOM 2), il ressort que certains programmes chiffrent de façon détaillée les objectifs et moyens alloués pour y parvenir quand d'autres sont moins rigoureux pour ces aspects. Nous ne savons pas dans quelles mesures les projets inscrits dans les programmes au moment de leur élaboration ont été réalisés ou non, quelles difficultés ont été rencontrées, quels succès sont à reproduire.

► La première étape du début de VALORDOM 3 consistera à établir ce diagnostic.

Avec l'adoption du CODOEC (Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire), outil hybride de planification fusionnant le CODEC (Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire promu par l'ADEME entre 2015 et 2020 environ) et le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques), le VALTOM a su créer un outil sur mesure et se doter d'un volume de moyens humains adéquat, d'un budget conséquent et a mis en place une grille financière de soutien à ses adhérents pour leur suivi de leur PLPDMA. Ce dispositif a été établi pour la période 2022 à 2027. Compte tenu de la réduction des déchets trop timide à l'échelle nationale, aujourd'hui, en termes de planification de la prévention et de l'économie circulaire, l'association Amorçe engage un travail de co-construction d'un nouveau dispositif avec les collectivités locales en vue de le proposer au gouvernement.

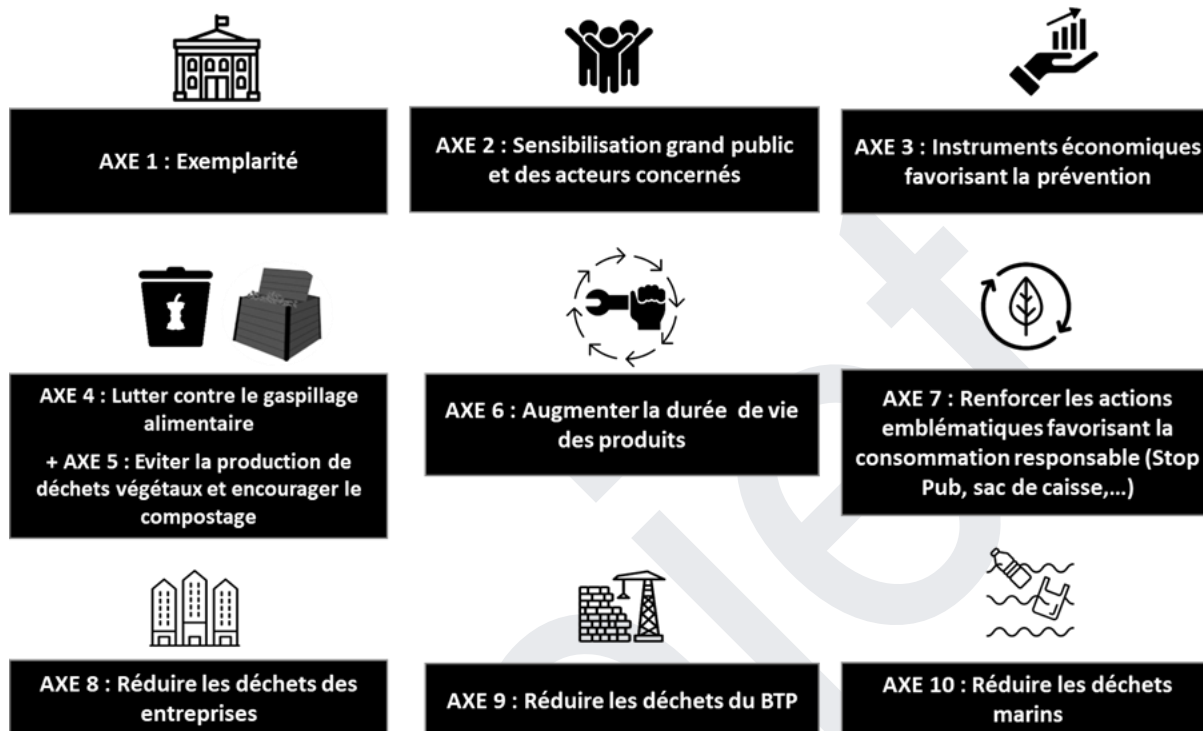
En tout état de cause, le VALTOM va devoir concevoir un nouveau cadre de soutien à la politique de prévention, à son niveau et pour ses adhérents. Le rôle et les missions de chacun seront à redéfinir, les partenaires et relais à associer ont déjà été identifiés (cf fichier excel élaboré en octobre 2024 à partir des partenaires mentionnés dans les PLPDMA et complété depuis par les participants aux groupes de travail menés dans le cadre de VALORDOM 3).

Le VALTOM a participé au financement d'actions récurrentes engagées par des acteurs locaux : Pampa (réintroduction de la consigne pour réutilisation), Raboule (emballages réutilisables pour les métiers de bouche et événements), Green couture (ressourceries textiles), Cocoshaker (sensibilisation de porteurs de projets à l'EC), Green couture (ressourceries textiles), soutien aux associations de don alimentaire pour trier les biodéchets. Il s'agira pour VALORDOM 3 d'envisager les modalités de participation à la gouvernance de certaines structures et surtout de suivre le devenir des soutiens versés.

► Le cadre d'accompagnement du VALTOM et de ses adhérents est à redéfinir dès fin 2025 et devra intégrer la fin progressive des PLPDMA en vigueur sur le territoire et de nouvelles relations partenariales.

Les thématiques à traiter :

Depuis plus de 15 ans l'ADEME propose des accompagnements, tantôt économiques, tantôt méthodologiques, pour accompagner les collectivités dans cet exercice. Les éléments sont disponibles au lien suivant : [Élaborer un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés](#). Le guide méthodologique d'élaboration et de suivi des PLPDMA propose les 10 axes de travail suivants :



Ces axes pourront être repris par le VALTOM dans le cadre des bilans à faire avec ses adhérents et partenaires.

Via le STGDO, l'axe biodéchets a été largement développé durant VALORDOM 2. La réglementation relative au tri à la source des biodéchets qui est entrée en vigueur en janvier 2024 a participé à accélérer les actions sur cette thématique. Les actions pour **réduire le gaspillage alimentaire** demandent à être accentuées. Ce sera le premier chantier du VALTOM et de ses partenaires. Pour cela, il sera utile de s'appuyer sur les PAT (Projets Alimentaires territoriaux) qui visent à favoriser les circuits courts et une alimentation locale. Lors des ateliers il a été rappelé la possibilité, qui se déploie sur d'autres territoires, de mettre en place une conserverie.

L'accompagnement sur la mise en œuvre d'actions efficaces sur la lutte contre le gaspillage alimentaire peuvent être très onéreuses. Un travail de discernement des actions les plus impactantes en termes de réduction des gisements et des coûts associés sera à faire pour ne pas rester sur de la sensibilisation ponctuelle inefficace.

Il ressort des retours des participants aux ateliers et du panel citoyens la volonté de **réduire les emballages**. Pour cela un soutien aux commerces proposant de la vente en vrac est

identifié. Le cas des personnes actives qui travaillent et n'ont pas d'autres solutions que de se servir en grandes surfaces a été soulevé plusieurs fois. Pour cette cible une solution de livraison de courses avec reprise des emballages réutilisables/consignés peut être envisagée.

D'une manière générale, pour favoriser la réutilisation des emballages en circuits courts, des solutions de lavage sont à prévoir. Dans ses travaux sur la politique de prévention des déchets le VALTOM devra prévoir le montage de tels équipements : qui porte le projet, qui finance, qui exploite.

Des actions à l'échelle nationale sont également envisagées dans le cadre de VALORDOM 3, via du lobbying sur l'éco-conception de sorte que l'ensemble des metteurs sur le marché soient actifs sur ce sujet.

Enfin, un troisième axe fort ressort des échanges engagés au cours du bilan de VALORDOM 2 : le réemploi des **déchets issus du bâtiment**.

Il s'agit à la fois de généraliser l'accompagnement des entreprises et les diagnostics de matériaux avant et après déconstruction, mais également d'activer le levier de la commande publique en imposant des clauses dans les marchés pour la réutilisation de matériaux de déconstruction.

Ces mesures sont aujourd'hui freinées à cause de la temporalité qui existe entre la déconstruction d'un site et la reconstruction d'un autre, problématique à laquelle s'ajoute la zone de chalandise pour éviter les transports de matériaux. Comme pour le lavage des emballages, solutionner cette problématique passe par la mise en place de zone tampon de stockage et de logistique. Là aussi la question du portage de projet, de son financement et de son exploitation sont posées.

La question **du don, du réemploi et de la réparation** des objets encombrants, axe majeur d'une politique de prévention, a fait défaut au cours de VALORDOM 2. Une fiche d'orientation stratégique de VALORDOM 3 est spécifiquement dédiée à cette thématique.

Par ailleurs, dans le cadre de la labellisation territoire économie circulaire, l'auditrice du Label Territoire en transition (lettre de sept. 2024) demande au VALTOM de :

- « Elaborer une stratégie pour soutenir et accompagner le **déploiement de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération** : formation des agents VALTOM, sensibilisation des acteurs du territoires, soutenir ou même piloter une structure d'animation des acteurs du territoire, intégrer les critères d'EFC dans la commande publique. »,
- Avoir une validation politique d'engager **une politique d'achats responsable** structurée,
- Intégrer des **dispositions sociales dans les marchés** publics,
- Elargir la **communication à la sobriété** aux autres cibles que le grand public (entreprises, ...) et à toutes les actions menées par le VALTOM,

- Élaborer une **stratégie liée à l'EIT** avec allocation de moyens humains et financiers liés à un plan d'action sur le sujet.

La communication :

Comme vu précédemment, pour changer d'échelle dans la promotion des actions qui concourent à la réduction de la production de déchets, des équipements structurants sont à prévoir (légumerie ? plateforme de lavage des emballages ? espace de stockage des matériaux issus de la déconstruction et solution logistique ?). Ces installations devront permettre au secteur marchand de déployer de nouveaux services qui permettent de réduire in fine la production de déchets. Et pour accompagner le changement de comportement attendu, en plus de faire évoluer l'offre, le VALTOM, ses adhérents et partenaires devront mettre en place des campagnes de sensibilisation et une **communication engageante**.

En termes de support de communication, le retour des ateliers met en avant le faible impact des supports écrits. Dans le diagnostic de VALORDOM 2 des pistes d'inspiration sont proposées : les méthodes déployées par le SMEPE (Syndicat Mixte Pic et Etang) présentées lors du bilan du STGDO en décembre 2024, la « spectrarisation » développée par le syndicat Touraine Propre.

En termes de fond, deux axes importants sont à retenir : mettre l'accent sur la sobriété, ne pas dissocier le tri et la réduction des déchets (notamment pour la question des emballages).

Le panel citoyens devra être sollicité pour tester et donner son avis sur les mesures mises en place : la facilité des changements de comportements attendus (et donc la pertinence des actions de prévention proposées) et la compréhension des outils de communication.

Enfin, la communication (notamment à l'attention des élus lorsqu'il s'agira de délibérer sur la nouvelle politique de prévention et les moyens alloués) devra rappeler que les mesures de prévention permettent de respecter à la fois le plancher social (réduire le gaspillage alimentaire, boire l'eau du robinet, acheter d'occasion : c'est moins de déchets et c'est surtout une baisse des charges d'un foyer) et le plafond environnemental (en réduisant les déchets collectés et traités). La présentation de la politique de prévention mettra idéalement en avant le coût des actions à mettre en place et les impacts économiques en termes de dépenses évitées.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.):

- Les [contributions concernant les modes de consommation et la lutte contre le gaspillage](#) lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
- Les [29 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- Les [48 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 31 ont fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5
- La contribution [diminuer la quantité d'emballages produits et utilisés : de la production à la consommation](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025

- La contribution [promouvoir les circuits courts, bio, locaux et lutter contre le gaspillage](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025
- La contribution sur [ce qui marche bien et moins bien sur la consommation](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025

Projet

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif</i> 	<p>Mettre en place une politique de prévention des déchets efficace qui permette un décrochage de la production de déchets.</p> <p>Encourager des modes de consommation limitant les impacts environnementaux et limitant la production de déchets</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Avec qui</i> 	<p>Guillaume FOURNIER (Couzes) Vincent NORMAND (Couzes) Julien TESTU (Terana) Audrey BEYSSAC (Institut des métiers) Emilie Barat-Duval, REEA Emmanuelle Pannetier, VALTOM</p> <p>Réseau de pairs : CCI, CMA, Chambre d'agriculture et autres partenaires actuels du VALTOM.</p> <p>Structure de formation pro (production et gestion des déchets), Terana</p> <p>Lycées : Région Collèges, Ehpad : Département Ecoles : Commune Hôpitaux, Établissements de santé Associations sportives et culturelles Banque alimentaire -> écosystème Agrilocal + fédé régionale du Bio Armée Restaurants administratifs Administrations Agriculteurs, maraîchers Lycée agricole Industriels agro-alimentaires Grandes et moyennes surfaces</p> <p>-> Importance de tenir à jour le registre des partenaires et relais tout au long de Valordom3, en précisant dans quels secteurs les contacts sont susceptibles d'intervenir.</p>

● *Mise en œuvre*

A l'échelle du VALTOM et de ses adhérents, l'enjeu est de définir une politique de prévention coordonnée à l'échelle du département via l'élaboration du document programmatique qui fera suite au CODOEC, en lien avec les PLPDMA des adhérents afin d'aboutir à une politique intégrée et cohérente avec des rôles et responsabilités clairement définies.

Phase de bilans :

- Bilan des PLPDMA avec les adhérents

Quels moyens ont été déployés (ETP, €) ?

Quels retours mesurables en termes d'impacts sur la réduction des déchets ?

Quelles difficultés rencontrées dans les actions déjà mises en place et pour mener à bien les actions prévues dans la suite du PLPDMA ?

Des mutualisations avec des collectivités voisines ou à l'échelle VALTOM permettraient-elles de solutionner ces difficultés ?

Quels points forts dans les actions déjà mises en place (partenaires avec lesquels travailler, réception positive des usagers, facilité de mise en place et retour sur investissement rapide) ?

Bilan par axes thématiques tels qu'ils sont proposés par l'ADEME.

Projets pour les années à venir.

Moyens humains disponibles.

- Bilan des CODOEC

Préparation du prochain dispositif de planification de la politique de prévention des déchets à valider par les nouvelles équipes d'élus (La mise en œuvre des actions CODOEC se termine en décembre 2026 et 2027 sera une année d'évaluation, de transition et d'adoption d'un nouveau dispositif).

Phase décisionnelle sur :

- Le périmètre d'action du nouveau dispositif
 - Les modalités de soutiens du VALTOM
 - Les objectifs globaux et territoriaux
 - Les moyens humains nécessaires
 - Les plans d'actions territoriaux à même de répondre aux objectifs
- > Validation dans les instances décisionnaires du VALTOM et des adhérents.

Phase opérationnelle :

- Objectif : Changer d'échelle la prévention des déchets, notamment via les dispositifs soutenables et robustes (pour booster les équipements structurants) mais aussi les orientations prises en termes de réemploi définis dans les fiches dédiées 6 et 10, et en créant plus de lien avec les enjeux liés aux pratiques de tri.

- Impératif de conduire un bilan annuel tout au long de VALORDOM 3 sur l'avancée de la politique de prévention pour prévoir des ajustements réguliers, des mises en relations de partenaires, des financements ponctuels.

-> Au vu des plans de charge, se demander s'il ne faut pas coupler ce bilan avec le rendu annuel de VALORDOM 3.

Pistes d'actions proposées lors du parcours VALORDOM 3 :

- Constituer un groupe de travail spécifique sur l'éco-exemplarité du VALTOM et de ses adhérents pourra être mis en place associant les services urbanismes (pour un travail sur l'intégration des mesures favorisant la prévention lors de l'adoption des permis de construire), les services commandes publiques (en intégrant notamment les prescription de la fiche n° 6 sur les dispositifs soutenables et robustes), les services communication (pour co-construire les outils et méthodes d'une communication engageante)...
- Donner envie : faire connaître les résultats positifs obtenus sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Structurer l'approvisionnement et le traitement local du déchet (textile, nourriture...)
- Identifier les bonnes échelles du circuit court pertinent et intelligent.
Ex : que Rockwool crée de l'isolant textile
- Réseaux de pairs : mettre en commun les connaissances et retours d'expériences
- Cartographie de l'existant :
 - o des atouts
 - o des faiblesses
 - o des manques
 - o des acteurs
 - o des lieux de production
 - o des lieux de surproduction de déchets organiques
- Déployer l'accompagnement des Fédérations professionnelles pour qu'ils le réalisent dans leurs métiers
- Former à l'alimentation durable et à la gestion économique durable (Terana → formation, accompagnement)
- Définir notions court/local
- Former à la création d'appel d'offre avec critères développement durable (cf. Orientation opérationnelle 4)
- Ajouter un volet alimentation fort et inscrire clairement la complémentarité des dispositifs et des collectivités dans cette action
- Participer à l'organisation de la solidarité avec les acteurs locaux:
 - o Le don alimentaire
 - o Proposer un réseau de proximité (installations éphémères?) de vente de seconde main
- Poursuite de la politique de soutien du VALTOM dans le déploiement des actions relevant de l'EIT et soutenir des actions qui relèvent de l'économie de la fonctionnalité à l'échelle du département.

	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un bilan des établissements aidés et de l'impact /retours des soutiens apportés - Via la participation aux différents réseaux de partenaires et à la cellule R&D du VALTOM, identifier les différentes structures existantes et porteurs de projets. Définir éventuellement des propositions de développement d'activités nouvelles.
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques et financiers</i> 	<p>Fichier acteurs au format excel fait par Sage en septembre 2024 qui liste des partenaires mentionnés dans les PLP actuellement vigueurs.</p> <p>Projets Alimentaires territoriaux ADEME Entreprise de transformation, de logistique Label circuit court Label LGA Label virage à table</p> <p>Etude de faisabilité réalisées par le VALTOM Décision sur le portage et le financement des dispositifs et équipements</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	La production de déchets diminue de plus de 15 % sur la durée de VALORDOM 3
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	Ratio de déchets ménagers et assimilés Ratio d'ordures ménagères résiduelles
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	Bilans en cours pour une réflexion de nouveau dispositif courant 2026 et une mise en oeuvre en 2027
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	Se rapprocher du réseau AMORCE et des collectivités en cours de (re)définition de leurs propres programmes
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	Sinoé - ADEME

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes. Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
--------------------------	---

Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	Favorable du fait de la réduction des déchets
Souveraineté / Autonomie	La prévention privilégie les ressorts locaux Permet une certaine maîtrise de la fiscalité imposée à l'échelle nationale
Solidarité	La prévention c'est aussi la proposition de solutions pour consommer moins et moins cher
Sobriété	C'est l'objet même de la fiche
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	Des structures de l'ESS peuvent facilement se positionner (dans le cadre d'une diversification de leurs activités par exemple, afin de ne pas fragiliser leur modèle économique) pour proposer des services locaux : fourniture et lavage de langes lavables, service de lavage des emballages réutilisables, tri des matériaux issus de la déconstruction et mise en place d'une plateforme de mise en relation locale, réparation... Création d'emplois locaux, verts, durables, non délocalisables
Adaptabilité	L'ensemble des actions tendent à répondre à ce principe
Durabilité	Le changement de l'offre du secteur marchand en parallèle de l'accompagnement au changement de comportement et à la mise en place de solutions structurantes qui permettent de faire changer d'échelle la prévention des déchets sont des mesures qui devraient permettre de réduire durablement la production de déchets.

5.3.3 Orientation opérationnelle 10 : Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation dans une dynamique d'économie circulaire

- *Contexte - Enjeux*

L'enjeu	stratégique	de	l'action	:
Comment créer les conditions (économiques, techniques, sociales, de communication, etc...) pour aider les producteurs de déchets (professionnels et citoyens) à développer le réemploi, la réparation et l'économie circulaire tout en prenant en compte leurs modes de vie ?				
Comment allonger la durée d'usage des produits en développant le réemploi :				
Exemple :				
-	la	filière	construction	
- les biens de consommation courantes				

La feuille de route VALORDOM 2 prévoyait une action spécifique "Développement et accompagnement des projets de ressourceries sur le territoire" avec pour objectifs :

- Aider à la structuration de la filière ;
- Favoriser la mise en réseau de projets viables ;
- Fédérer les acteurs ;
- Créer un schéma global cohérent pour le territoire du VALTOM.

Pour ce faire, avaient été préconisés un état des lieux des structures porteuses de projets et la réunion de tous les acteurs. Dans la réalisation de la feuille de route, on se rend compte que l'état des lieux n'a pas été fait.

Pour autant, le VALTOM a mis en place un panel d'actions en faveur de l'allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation), selon différentes stratégies :

1. Soutien à l'émergence de projets :

- Un partenariat a été mis en place depuis 2019 avec l'incubateur d'entreprises sociales [CoCoShaker](#) qui permet de sensibiliser et d'accompagner des porteurs de projet dans le domaine de l'économie circulaire. Ainsi des projets tels que [GreenCouture](#) ou Pampa ont bénéficié de cet accompagnement.
- Le VALTOM dédie depuis plusieurs années une enveloppe financière pour le soutien au démarrage de projets d'économie circulaire dans le but de développer le maillage du territoire en solutions circulaires. Raboule, [Les Chutes de la Dore](#), [Réagir 43](#), [ArTex](#), la [Ressourcerie du Pays d'Issoire](#), L'échOPpe, Faire Play ! Réempack ou encore [GreenCouture](#) sont des projets favorisant l'allongement de la durée d'usage qui ont été soutenus. Malgré cette aide, la pérennité des projets est souvent conditionnée à l'obtention d'un local adéquat, ce qui est une des difficultés majeures constatée pour plusieurs d'entre eux.

- Le VALTOM s'est également mobilisé pour soutenir et accompagner sur du temps plus long deux projets considérés comme plus structurants sur le territoire :
 - PAMPA consigne, association pour le réemploi des contenants en verre en Auvergne (bouteilles, pots et bocaux). Le VALTOM est impliqué dans le projet depuis ses débuts en 2017 et apporte un soutien financier annuel croissant depuis 2022.
 - Métabatik, association œuvrant pour le réemploi des matériaux issus du BTP. Le VALTOM soutient la matériauthèque à la fois en nature (mise à disposition d'une parcelle à Puy-Long) et financièrement (aides complémentaires sur projets) depuis 2019.

2. Promotion de l'allongement de la durée d'usage auprès des professionnels :

Le VALTOM a noué des partenariats avec la CCI et la CMA qui comprennent des actions en faveur de la promotion de cette stratégie auprès des professionnels par différentes actions :

- Temps de sensibilisation, de retour d'expérience et de promotion sous forme de tables rondes et visites de sites ;
- Intégration de ce pilier et promotion des acteurs existants sur le territoire dans les diagnostics et modules de formation proposés.

3. Promotion de l'allongement de la durée d'usage auprès du grand public :

- A travers la convention de partenariat avec la CMA, le VALTOM favorise la mise en avant des artisans de la réparation auprès des habitants du territoire par des temps de présence en déchèteries et/ou pôle de valorisation.
- Le VALTOM souhaite également favoriser la visibilité des artisans réparateurs en soutenant financièrement leur première année de cotisation au répertoire des Répar'acteurs géré par la CMA.
- A travers le dispositif Établissements témoins, le VALTOM sensibilise les scolaires à cette stratégie selon les thématiques (textile par exemple).

Par ailleurs, à travers le CODOEC dédiés aux EPCI de collecte, le VALTOM incite au développement de recycleries/ressourceries et/ou pôle de valorisation et zones de réemploi. Les collectivités adhérentes au VALTOM sont en prise directe avec les ressourceries/recycleries dans les liens qu'elles entretiennent via les déchèteries dont elles ont la compétence. Certaines, comme le SBA, ont d'ailleurs fait évoluer ces dernières en pôles de valorisation (à Lezoux par exemple). Fin 2023, 34 % des déchèteries du territoire sont équipées d'espaces de réemploi mais ce chiffre devrait significativement augmenter d'ici la fin du CODOEC. Certains territoires ne bénéficient pas encore de la présence d'une ressourcerie/recycleries ou d'un service équivalent (SMCTOM Haute-Dordogne) ce qui freine l'offre de service auprès des habitants et des professionnels.

Le VALTOM s'est également investi dès 2022 dans l'émergence puis la co-construction d'un réseau des acteurs de l'Économie Circulaire dans le Puy-de-Dôme aux côtés du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, du Syndicat Bois de l'Aumône, de Riom Limagne et Volcans et de Clermont Auvergne Métropole.

La co-construction s'est accélérée en 2024 grâce au soutien de la Région AURA qui a permis au collectif d'acteurs de bénéficier de l'accompagnement de [Solucir](#) (Réseau ECi en Savoie) pour organiser les premières étapes de co-construction ayant pour objectif de se connaître, faire émerger les attentes, et converger. Le Réseau a validé une vision commune forte : « Le Réseau est une locomotive vers l'économie circulaire, il facilite sa mise en œuvre. Le Réseau est adapté à tous, il accepte les acteurs pionniers, engagés et volontaires qui ont besoin d'aller vite et les structures en transition qui ont besoin de plus de temps et qui dépendent encore du modèle linéaire. L'économie circulaire est le nouveau standard accessible à tous. Une économie locale, attractive, régénérative portée, adoptée et déployée par tous les acteurs. ». Six missions ont été validés à la majorité dont notamment le besoin de rassembler et connecter les acteurs du réseau où un lieu totem dédié à l'Économie Circulaire a été abordé. Ce Réseau compte aujourd'hui 140 structures et 179 personnes. Son champ d'action s'organise autour des 7 piliers de l'économie circulaire.



A l'occasion des ateliers territoriaux, beaucoup d'acteurs ont fait apparaître la nécessité de renforcer le maillage du territoire, sa visibilité (par cartographie) et les liens entre les différents acteurs du réemploi.

Il n'existe en effet pas à ce jour un seul réseau réunissant tous les acteurs de ce domaine. Le Réseau régional des ressourceries d'Auvergne Rhône-Alpes ne concerne que les recycleries respectant les critères de son réseau et n'est pas uniquement dédié à ce territoire. D'autres acteurs sont en structuration au sein du collectif RE.créé (Repère Créatif du Réemploi) dont font partie plusieurs acteurs que la VALTOM soutient ou a soutenu (ArTex, Métabatik, etc.). Et plus récemment un réseau d'acteurs de l'économie circulaire (évoqué plus haut) est également en structuration.

Intrinsèquement, la filière compost est difficile à structurer mais les objectifs du CODOEC sont les suivants (Difficilement atteignables au delà de l'atterrissage 2023) :

- Tendre vers 80 % de déchèteries équipées d'une zone de réemploi en 2026 ;
- Tendre vers 1,8 % de réemploi et de réutilisation en 2026

La filière a en outre du mal à se déployer au regard de certains freins nationaux. Les éco-organismes chargés de favoriser les actions de réemploi/réparation/réutilisation ne dédient pas suffisamment de moyens financiers pour le soutien de ce type de projets et d'actions. Leurs modalités de prise en charge des réparations sont également trop restrictives et non incitatives financièrement pour les citoyens pour les détourner de l'achat neuf. Les contraintes demandées aux professionnels de la réparation, selon l'éco-organisme, peuvent également être dissuasives. Un travail de plaidoyer via Amorce par exemple serait utile en ce sens (cf. action 8).

Selon les orientations et le positionnement politiques, le VALTOM a donc vocation, pour créer les conditions d'émergence et de structuration de la filière réemploi, réutilisation, réparation à se positionner dans un rôle :

- De "booster" : dynamiser, développer, stimuler, propulser ;
- Et/ou de facilitateur : faciliter l'action de manière neutre, aider un groupe à mieux travailler ensemble, à mieux percevoir les objectifs communs et à planifier le chemin pour atteindre ces objectifs.

Un point d'attention sera apporté au lien avec les éco-organismes (cf action 8 Plaidoyer) : Concernant la réparation, un enjeu important concerne la prise en charge des frais de réparation par les éco-organismes, qui n'est pas encore suffisamment incitatif et dont certains travaux de réparation ne sont pas inclus => travail de lobbying avec Amorce à faire.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.):

- Les [contributions concernant la réparation, le réemploi et l'économie circulaire](#) lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
- Les [26 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- Les [44 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 19 ont fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5
- La contribution au [développement des nouveaux métiers du réemploi et de la réparation](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025
- La contribution à [développer et rendre viables les structures de réemploi et de la réparation](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025

Projet

● <i>Objectif</i>	A. Création d'un lieu totem de l'Économie Circulaire (ECi)
● <i>Chef de file</i>	Réseau Economie Circulaire
● <i>Avec qui</i>	<p>VALTOM 1 collectivité adhérente du VALTOM selon l'implantation territoriale Maison Régénérative de la CEC Tous les membres du réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dont RE.Crée (arTex, Métabatik, Décorethik, Réempack, FairePlay) - Dont PAMPA <p>Filière Textile ADEME Etat DSIL Manufacture de Proximité (dispositif de France Tiers Lieux)</p>
● <i>Mise en œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic territorial des besoins - Identification des acteurs intéressés - Business Model Circulaire - Etude de marché (secteur activité, concurrence, clientèle) - Business Plan - Recherche foncière - Recherche de financement (Mécénat, Partenaire, AAP, soutien public, ...) - Montage juridique - Outils indicateurs de mesure - Labellisation
● <i>Moyens techniques et financiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes (ETP ou BE) - Coordination et Facilitation - Un lieu - Conseiller Juridique, Financier, Immobilier
● <i>L'action sera réussie si...</i>	<p>Les objectifs suivants sont remplis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transformer les déchets en matière réutilisable ; - Faciliter l'allongement de la durée d'usage (réemploi, réparer, réutiliser avant de jeter) ; - Encourager l'Écologie Industrielle et Territoriale ; - Encourager la coopération / booster les synergies ; - Sensibiliser le Grand Public ; - Faciliter l'interconnaissance ; - Faciliter la création de nouvelles activités liés à l'ECi
● <i>Indicateurs de réussite</i>	<p>Quantité de déchets évités Quantité de ressources recyclées/réemployées/réparées/réutilisées Quantité de biens échangés (plateforme de synergie) Nombre de structures en transition Nombre de visiteurs du lieu (Grand Public et Acteurs économiques) Nouvelles filières économie circulaire créées Projets avec les voisins du lieu</p>

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	<p>Plusieurs variables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitesse de création et structuration du réseau - Opportunité de foncier <p>Une fois les variables validées -> Projet sur 2 ans</p> <p>2025 : dans un 1er temps, parallèlement à la création du réseau Economie Circulaire, une étude d'opportunité est réalisée en interne au VALTOM.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	<p>Maison du Réemploi à Nancy Pôle R à Grenoble Village du Réemploi à Montreuil Halle du réemploi à Lyon Ikos à Bordeaux Le comptoir du réemploi à Orléans Les Grandes Halles en Normandie Ressourcerie / Tiers-lieu en cours de création à Blagnac -> Contact : Valérie IDRAC, Directrice de la Ressourcerie La Glanerie à Toulouse, et administratrice du réseau du Réseau National des Ressourceries et Recycleries (RNRR) et régional (RRROc)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	

Projet

<ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif</i> 	<p>B. Encourager et soutenir le maillage du territoire par des structures de réparation et de réemploi, et pôles de valorisation pour développer de nouveaux modes de comportement et limiter la production de déchets</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM + Adhérents</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Avec qui</i> 	<p>Se sont nommément positionnés à l'occasion des ateliers :</p> <p>Guillaume BENOIT (Ressourcerie ISSOIRE) Thibaut TASSOU (Mains Ouvertes) Mathilde BOUTEILLE (TDM) Juliette GARRIGUE (VALTOM) Vincent RIBEYRE (Ressourcerie Issoire) Emilie BARAT-DUVAL, REAA (sensibilisation, formation)</p> <p>Ont été identifiés pour être parties prenantes :</p> <p>Collectivités adhérentes VALTOM Réseau ECI Réseau Régional des Ressourceries Etat/ Gouvernement Syndicats adhérents au VALTOM Collectivités autres (communes, intercos...) Tête de réseau du réemploi : réseau régional des ressourceries + collectif RECREE CIRIDD (plateforme ECLAIRA) ? Chambres consulaires : CRESS, CMA , CCI Associations (Repair Café...)</p>

<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un diagnostic / enquête des structures existantes - Cartographier, connaître les structures existantes - Évaluer le gisement, le potentiel et les besoins = diagnostic quantitatif et qualitatif pour identifier le gisement d'évitement et le potentiel réemployable et pour analyser les pratiques et fonctionnement et faire ressortir les besoins du territoire. - Elaborer un plan d'actions suite au diagnostic - Mettre en oeuvre des dispositifs à même de garantir les gisements : <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des clauses sociales dans les quantités d'offre des éco-organismes (favoriser les structures de l'ESS). - Faciliter les conditions de traçabilité liées aux financements (soutiens) uniformisation - Impliquer les collectivités en complémentarité : financièrement (préciser les modalités) et via des moyens mis à disposition (terrain, espaces, locaux...) - Développer un plan de promotion autour des acteurs - Orienter la commande publique vers le réemploi - Faciliter l'installation et le développement des structures de réemploi. - Accompagner les changements de pratiques en développant des équipements structurants permettant leur mise en œuvre à grande échelle (ex : stations de lavage des emballages ? Points de collecte des emballages réutilisables ? (ex : Monaco)) - Prévoir dans les contrats d'exploitation des équipements de traitement des déchets que les opérateurs soient des partenaires de la réduction des déchets. Leur confier des missions de prévention (ex : SMEPE). - Soutiens aux actions via le dispositif post CODOEC - Soutiens aux actions promues dans les PLP (langes lavables, emballages consignés, faire soi-même) (cf fiche-action 9) - Développer les dispositifs reverse logistic, emballages adaptés
<ul style="list-style-type: none"> Moyens techniques et financiers 	<p>Etude (ETP ou BE) Appel d'offre Conventionnement Bases de données et annuaires existants : SINOE, CMA, CRESS, ECLAIRA, ADEME</p> <p>Dispositifs de soutien financier / subventions Conventions de partenariats</p> <p>Support de communication (Bulletins distribués en boîtes aux lettres) Panneau pocket Réseaux sociaux</p> <p>Éco-contributions</p>
<ul style="list-style-type: none"> L'action sera réussie si... 	<p>Il y a une volonté politique et de traduction dans la gestion des éco-organismes</p> <p>Le maillage des acteurs s'étoffe de manière pérenne et est connu de tout public</p>

<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indicateurs de réussite</i> 	<p>Taux de réemploi Quantité de DMA évitée Nombre de zones de réemploi en déchetterie Nombre d'acteurs du réemploi soutenus // impliqués // existants Tonnages réemployés Nombre d'emplois locaux créés ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Calendrier</i> 	<p>2026 : étude, diagnostic et plan d'actions 2027 : plan d'actions 2028 et + : mise en œuvre du plan d'action</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Exemples</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ressources bibliographiques</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie territoriale de réemploi et de réutilisation – AMORCE - Pôle R – Grenoble Alpes Métropole - Développer le réemploi avec les acteurs de l'ESS - Guide AMORCE

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif</i> 	<p align="center">C. Participer au développement des nouveaux métiers de la réparation et du réemploi</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Avec qui</i> 	<p>Se sont nommément positionnés à l'occasion des ateliers :</p> <p>Guillaume BENOIT (Ressourcerie Issoire) Thibaut TASSOU (Mains Ouvertes) Mathilde BOUTEILLE (TDM) Juliette GARRIGUE Vincent RIBEYRE (Ressourcerie Issoire) Dominique FRAYSSE, SYDEM Dômes et Combrailles Vincent RIBEYRE, Ressourcerie Yves CLAMADIEU, SMCTOM Haute Dordogne</p> <p>Autres structures à contacter :</p> <p>EPCI Structures de collectes autres (Le Relais, Emmaüs ...) CCI CMA CIDJ Education Nationale France Travail Organismes de formation : IDM ; CNFPT ; Murphy académie Education Nationale Etat Collectivités locales Agents de déchèterie Agents de collecte Associations d'éducatrices : REEA ; Petits débrouillards... + autres asso : l'outil en main Murphy académie Fnac académie Envie</p>

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Mise en œuvre</i> 	<p>Le VALTOM n'a pas vocation à développer des formations, mais plutôt à faire remonter les besoins, proposer des modules de sensibilisation/formation dans les parcours existants</p> <p>Identification des besoins (textile, électroménager, mobilier)</p> <p>Etat des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formations existantes - Acteurs déjà opérationnels - Aller voir ailleurs dans le monde <p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherches de partenariats pour proposer des modules de sensibilisation/formation dans les parcours existants - Via le dispositif Établissements Témoins : accompagnement à la réintroduction du travail manuel orienté sur les thématiques réemploi/réutilisation/réparation et/ou intégration dans les thématiques existantes de ce sujet - Sensibiliser le grand public à l'intérêt de la réparation et du réemploi, renforcer la communication et changer la vision de la filière - Soutien aux dispositifs d'installation et de viabilité de réparateurs
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques et financiers</i> 	<p>ETP interne (stagiaire ou autre) pour état des lieux ou BE</p> <p>Convention de partenariat avec l'Institut des Métiers / l'Education Nationale, autre...</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<p>Le VALTOM participe à des réseaux de formation dans lesquels il fait porter sa voix</p> <p>Le grand public réfléchit à la réparation et au réemploi avant même l'achat d'un nouvel objet.</p> <p>L'offre de services de réparation augmente sur le territoire</p> <p>Le nombre de personnes s'orientant vers les métiers de la réparation augmente</p> <p>L'offre de formation en lien avec le sujet s'étoffe</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<p>Baisse des tonnages en déchèterie</p> <p>Nombre de personnes inscrites dans une formation spécifique</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées à la réparation</p> <p>Nombre de modules intégrés dans des parcours/dispositifs existants</p> <p>Nombre d'acteurs de la réparation</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	<p>2028 : Etat des lieux</p> <p>2029 : Plan d'actions</p> <p>2030 et + : Mise en œuvre, suivi, évaluation</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	Préservation des ressources
Souveraineté / Autonomie	Organisation de réponses locales
Solidarité	Mutualisation de compétences et matériels, notamment via le réseau Economie Circulaire
Sobriété	Via de nouveaux modes d'usages et de consommation
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	Partage de savoir-faire via les métiers de la réparation
Adaptabilité	Face à la raréfaction des énergies et matières
Durabilité	Prolongement de la durée de vie des objets et économie de matières

5.3.4 Orientation opérationnelle 11 : Améliorer la qualité du tri (emballages et papiers) dans une logique de coopération entre producteur de déchets (metteurs sur le marché, citoyens, professionnels) et professionnels de la gestion des déchets

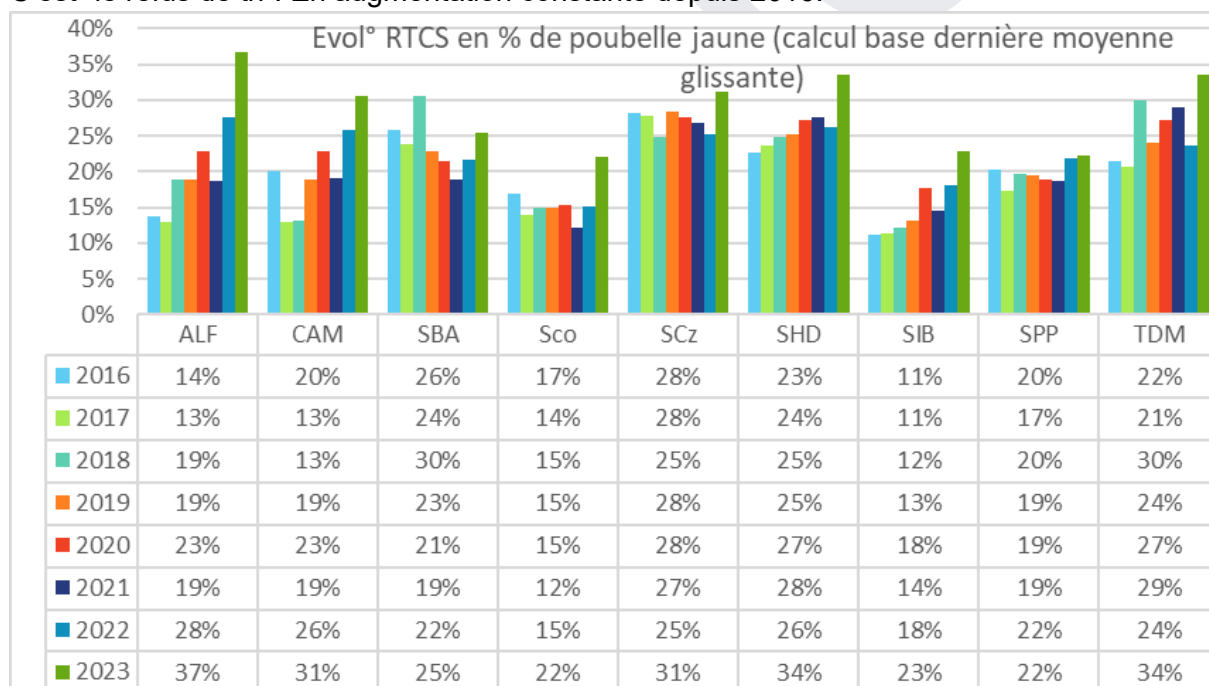
- Contexte - Enjeux

L'enjeu stratégique de l'action :

Comment créer les conditions (économiques, techniques, sociales, de communication, etc...) pour aider les producteurs de déchets (professionnels et citoyens) à mieux trier, tout en prenant en compte leurs modes de vie ?

"Le tri à domicile ne fonctionne pas réellement bien", phrase entendue lors de l'atelier citoyen du 17 mai 2025". Cette affirmation est même démontrée plus factuellement :

En 2023, sur le territoire, 29% de ce que contient les bacs jaunes n'ont rien à y faire. C'est "le refus de tri". En augmentation constante depuis 2016.



Face à ce constat, un parcours « Amélioration de la qualité du tri » a été mené avec les collectivités adhérentes depuis septembre 2024, afin de réfléchir à cette problématique. Ce groupe de travail a permis d'établir un diagnostic partagé, de mettre en place des supports de suivi, une sémantique commune et d'établir un plan d'action.

4 types de refus de tri ont ainsi été identifiés :

ERREURS DE TRI						INCIVISME				
Type de refus	Emballages imbriqués Habitant (50%)	Emballages non vidés	Sacs noirs contenant de la CS	Textiles sanitaires	Objets en plastique	Sacs contenant des OMr	Textiles	Verre	DEEE	Autres indésirables
% pondéré	2,30%	1,30%	0,60%	1,60%	1,40%	4,90%	1,30%	0,50%	1,00%	3,60%
22% du refus						34% du refus				

REFUS DE PROCESS			REFUS DE CARACTERISATION		
Emballages imbriqués bennes	Refus hors filières	Fines	Fôros souples, fôros PE	Emballages grandes dimensions	Polystyrène
2,30%	0,90%	2,90%	2,90%	5,00%	0,30%
19% du refus			25% du refus		

- Les **erreurs de tri** représentent 22 % des refus de tri. Malgré une « bonne volonté » de l'usager à trier (il s'agit bien d'emballages ou de papiers), ces erreurs sont dues à une méconnaissance sur les bonnes manières de le faire (sacs noirs remplis d'emballages, emballages imbriqués, emballages non vidés, papier essuie-tout...).
- L'**incivisme** représente 34 % du total des refus de tri. Il prend en compte tous les déchets appartenant à une autre filière (sac noirs contenant des ordures ménagères, textile, encombrants, verre...).
- Les **refus de process** représentent 19% des refus de tri. Constitués de déchets faisant bien partie des consignes de tri diffusées aux usagers, ils correspondent aux erreurs générées lors de la collecte ou inhérentes au process en place ou filières inexistantes en aval (refus hors filières, emballages imbriqués dans la benne, fines)
- Les **refus de caractérisations** représentent 25 % des refus de tri. Là aussi, ce sont bien des emballages faisant partie des consignes de tri mais correspondent à une inadéquation entre les consignes de l'éco-organisme CITEO et les capacités techniques et/ou organisationnelles du prestataire en charge du tri.

Identifiées lors du parcours « amélioration de la qualité du tri », mené en parallèle de la démarche VALORDOM 3, ces quatre catégories font l'objet d'une réflexion et d'actions menées à différents niveaux. Le travail sur les « refus de process » et les « refus de caractérisation » étant en cours avec le prestataire en charge du tri et l'éco-organisme concerné. C'est à présent sur l'« incivisme » et les « erreurs de tri » que les EPCI et le Valtom souhaitent agir, pour réduire les refus de tri et améliorer globalement la qualité du tri (on retrouve aujourd'hui d'avantage d'emballages dans la poubelle noire que dans la poubelle jaune).

L'Union Européenne demande aussi une augmentation des performances de collecte des emballages / papier.

Alors que choisissons-nous ? La quantité ou la qualité du tri ? Comment faire face à l'enjeu du budget ? Comment communiquer efficacement pour qu'enfin les citoyens comprennent ce qu'il faut mettre dans une poubelle qui existe depuis 30 ans ?

Découlent de cet atelier 6 actions prioritaires :

- Création d'une « Cellule tri », avec des journées d'échange « ambassadeurs tri » /EPCI afin d'assurer la mise en place opérationnelle et le suivi d'un plan d'action commun pour l'amélioration de la qualité du tri sur le territoire.
- Groupe de travail sur la Mise en place

- de sacs transparents pour les ordures ménagères résiduelles
- de vrac pour les emballages/papiers
- Groupe de travail pour simplifier les termes du message
- Mettre en place un programme de communication en fonction des publics visés les produits de salle de bain.
- Formation du personnel de collecte (chauffeurs, ripeurs) :
 - Aspect social : formation, Retour d'expérience, "causeries" ;
 - Aspect technique : outillage, création d'un programme adapté aux besoins, communication avec le manager, procédure en cas d'erreur de tri...
- Réflexion sur l'évolution du bac de tri et l'adaptation des centres de tri pour pallier les refus. Quel est le rôle d'un centre de tri ? Centre de tri multi REP ? (à intégrer dans la réflexion autour du nouveau centre de tri)
- Réflexion sur la fréquence de collecte, la taille de contenant ou de nouveaux dispositifs de collecte pour optimiser la proximité physique à l'utilisateur.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.) :

- Les [contributions concernant l'amélioration des pratiques de tri](#) lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
- Les [26 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- Les [26 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 15 ont fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5
- La contribution à [modifier les pratiques de tri des citoyens et professionnels](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025
- La contribution sur [ce qui marche bien et moins bien sur les pratiques de tri à domicile](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025

Projet

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectifs</i> 	<p>Améliorer la qualité du tri (des emballages et des papiers) des citoyens, metteurs sur le marché et professionnels ; Développer les logiques de coopération entre producteur de déchets et professionnels de la gestion des déchets ; Maîtriser les coûts de la filière du tri ; Préserver les conditions de travail des agents de collecte et de tri.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Avec qui</i> 	<p>Groupe de travail sur le tri</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunion trimestrielle <p>Acteurs du parcours "amélioration de la qualité du tri"</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunion annuelle ou semestrielle <p>DIAGNOSTIC</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPCI - VALTOM (en tant qu'organisateur de rencontres inter-adhérents) - CCI - CMA - Citéo - Eco-organisme <p>DÉPLOIEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALTOM - EPCI - CCI - Ambassadeurs de tri, en contact avec les usagers <hr/> <p>Camille GINESTET, Véolia Agnès BONNEMOY, SBA Romain GUSSMANN, CLF 63 Pascal MERCADIER ; FNE63 Dominique FRAYSSE, SYDEM Emilie Barat-Duval, REEA, à confirmer Romain GUSMAN, CCI63 Sylvie DECASTRO, SMCTOM</p>

● *Mise en œuvre*

DIAGNOSTIC

1. Etat des lieux des publics déjà sensibilisés et ceux qui ne le sont pas pour prioriser et adapter (particuliers + pros)
 2. Collecter des données statistiques et sociologiques en fonction des milieux : (centre-ville, zone touristique, typologie...)
 - quantité/qualité de tri
 - souhaits des usagers
- > Mieux comprendre les citoyens et la diversité de leurs modes de vie et de leurs situations

DÉPLOIEMENT

2. Recenser les outils de sensibilisation (moyens humains, techniques...) déjà existants identifier les messages délivrés
 3. Déployer les moyens adaptés pour chaque public identifiés
 4. Dès que possible, mettre en place des synergies entre entreprises pour mutualiser :
 - La prévention
 - La sensibilisation
 - L'économie circulaire
- > Rechercher des solutions qui doivent inciter financièrement

OUVERTURE / PROLONGEMENT SOUHAITABLES : Le parcours tri pourrait s'ouvrir et être dupliqué en termes de méthodologie et de dynamique à d'autres sujets tri/prévention

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques</i> 	<p>DIAGNOSTIC Recensements de données (dont études comportementales, sociologiques...) Grilles de sondages par cible et thématiques -> À définir avec le groupe de travail du parcours tri</p> <p>DÉPLOIEMENT</p> <p>Variables en fonction des solutions identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ambassadeurs - Analyse de la donnée - Nouvelles formations, visites virtuelles - Solutions adaptées aux « petits » producteurs (commerces...) - Organisation d'une E.I.T ? - Canaux de diffusion adaptés = YouTube, Insta - Généralisation du « clink » ?/ amélioration du système ? <p>Plan de communication à l'échelle du territoire + Message commun sur les poubelles</p> <p>Voir avec les collectivités adhérentes à compétence collecte quel travail est possible ensemble pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la pré-collecte de sorte qu'elle soit simple et pratique pour les usagers (ex : pour les cartons, borne avec fente) ; - S'assurer que les affiches, consignes à proximité des équipements de pré-collecte sont en bon état ; - Prévoir des moyens humains pour expliquer les erreurs en cas de refus de collecte ; <p>Ceci est à anticiper lors de la passation des contrats de collecte et dans le futur contrat de tri (lien avec l'orientation n°6 "Adopter des dispositifs globaux de robustesse et de soutenabilité prenant en compte le plancher social et le plafond écologique") .</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens financiers</i> 	<p>DIAGNOSTIC 0 : s'appuyer sur l'existant</p> <p>DÉPLOIEMENT Variables en fonction des solutions identifiées</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<p>Les usagers trient de façon plus qualitative (moins d'erreurs de tri dans la poubelle jaune) et de façon + quantitative (moins d'emballages et papiers dans la poubelle noire)</p> <p>Moins de déchets dans les poubelles noires et jaunes</p>

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<p>Diminution des refus de tri Refus de tri = pourcentage de diminution à déterminer (Dont Erreurs de tri= %, Incivilité = %, Refus de process= %, Refus de caractérisation = %)</p> <p>Augmentation des tonnes valorisées au détriment des tonnes valorisables détruites (UVE + ISDND) → Composition de la poubelle noire : ↓ kg/hab d'emballage/papier dans les OMR → meilleur tx de captation</p> <p>Nb d'actions / de réunions de la cellule tri, attestant de sa mise en place de son dynamisme et de son efficacité</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	<p>Parcours en cours Prochaines échéances : ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	<p>Travail en cours au VALTOM pour recenser l'ensemble des études sociologiques et comportementales Plastiques : des flux insaisissables, pour une ambition performative de la circularité Cairn.info</p>

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

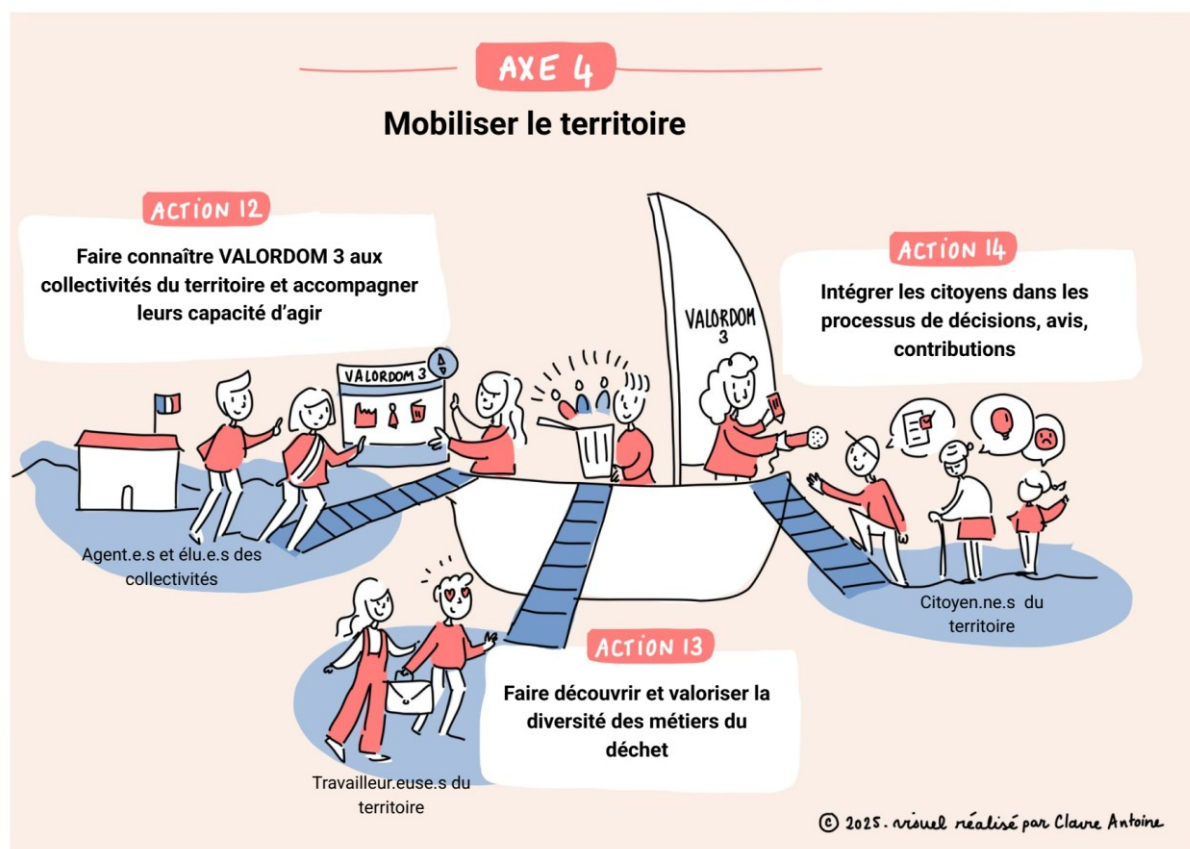
Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	oui, car si meilleur tri, moins de transport par camion donc moins de pollution de l'air et moins de risques que les déchets s'envolent.
Souveraineté / Autonomie	Malgré une feuille de route commune, les EPCI restent indépendants dans leur gestion
Solidarité	Comment faire, en se regroupant à autant de partenaires (EPCI, VALTOM et autres acteurs) pour aboutir à un consensus ? Quelle place accorde-t-on aux usagers ? aux metteurs sur le marché ? Au repreneurs ?
Sobriété	Si vocation à changer de contenants, manque de sobriété, dépend des solutions

	<p>envisagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oui le recyclage permet de limiter les pertes de matières - VS il vaut mieux ré-utiliser que recycler
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	Mutualisation et maîtrise des coûts
Adaptabilité	
Durabilité	Oui, avec la disparition des ressources premières, recycler permet d'être durable

Projet

5.4 Axe 4- Mobiliser le territoire



5.4.1 Orientation opérationnelle 12 : Faire connaître VALORDOM 3 aux collectivités du territoire et accompagner leurs capacités d'agir

- *Contexte - Enjeux*

L'enjeu	stratégique	de	l'action	:
Comment s'ancre la coopération entre les différents élus du territoire (élus, EPCI, collectivités) pour permettre une implication globale des représentants de citoyens et un effet de levier sur la production globale de déchets au service du bien vivre en Puy-de-Dôme et dans le nord de la Haute-Loire ?				

La salubrité globale, santé des humains, santé des animaux, santé des écosystèmes, n'est pas de la seule responsabilité des élus directement impliqués dans la chaîne des déchets.

En milieu rural, par exemple, les élus sont les premiers contacts des usagers et sont un réceptacle aux critiques et mécontentements.

Les élus ont aussi la possibilité d'influer sur la production de déchets par plusieurs leviers :

- par l'intermédiaire de l'ensemble de la commande publique, pour les secteurs d'interventions,
- par leur pouvoir d'influence sur l'organisation des zones artisanales et zones d'activités économiques de leurs territoires où des démarches du type "Ecologie Industrielle et Territoriale" peuvent être initiées
- par l'engagement des élus dans des démarches de mise en transition de leurs territoires comme "Territoire Engagé Transition Écologique".
- Enfin, dans la gestion quotidienne des collectivités, l'organisation des services publics peuvent être source d'exemplarité et de transmission de bonnes pratiques, par exemple, sur la propreté publique, la mise à disposition de poubelles de tri dans l'espace public, les modes d'organisation des manifestations festives et culturelles...

En résumé, plus les élus locaux seront sensibilisés à la question des déchets, plus il sera aisé de réduire la production de déchets à la source, le recyclage, le réemploi, la réparation et la valorisation des déchets sur le Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.) :

- Les [contributions concernant l'implication des collectivités](#) lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
- Les [2 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- Les [4 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 3 ont fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5
-

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif</i> 	<p>Afin d'atteindre les objectifs de VALORDOM 3, il est nécessaire de faire connaître la démarche aux collectivités du territoire et d'accompagner leurs capacités d'agir, au niveau des élus comme des agents. Ainsi, l'objectif de cette action est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les élus - Agir par la commande publique
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Avec qui</i> 	<p>Lors des ateliers, des volontaires se sont exprimés pour y participer : Juliette Garrigue Céline Joulin Mathilde Bouteille, TDM</p> <p>Autres interlocuteurs potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités adhérentes, EPCI, Communes - CNFPT - Formateurs et formatrices spécialisés sur des sujets spécifiques - Acteurs du territoire susceptibles de contribuer à la montée des compétences par l'apport d'expériences, de témoignages ou de connaissances.

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Mise en œuvre</i> 	<p>Organisation de réunions d'information et diffusion de supports de communication sur diverses thématiques en lien avec les objectifs de VALORDOM 3, principalement selon deux axes :</p> <p>1. Former les élus et les agents</p> <p>Il s'agit de former les élus aux enjeux des déchets ainsi qu'aux enjeux du territoire et de l'état du monde, base sur laquelle VALORDOM 3 a été élaboré, afin de leur permettre d'agir dans le domaine des déchets et sur le territoire avec la meilleure connaissance possible.</p> <p>Le public cible sera de deux types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les élus du VALTOM, avec un parcours de formation dédié afin de les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les agents intervenant sur les déchets - les élus et agents des collectivités du territoire du VALTOM, non délégués aux déchets, à qui des formations plus ponctuelles ou thématiques, en lien avec les enjeux de VALORDOM 3, pourront être proposées. <p>Un recensement des formations existantes sur le département en lien avec les thèmes traités dans VALORDOM 3 pourra être fait régulièrement afin de valoriser les dispositifs existants.</p> <p>2. Agir par la commande publique</p> <p>L'importance de moins consommer, si possible localement et en circuits courts, et de valoriser mieux en central dans VALORDOM 3. Tout en respectant le code de la commande publique, il est possible pour les collectivités de soutenir des initiatives favorisant la réduction à la source et la valorisation matière, et d'inscrire ces enjeux dans les projets des collectivités, qu'il s'agisse de marchés relatifs à la construction d'ouvrages (BTP), à l'achat de fournitures ou de services. Prendre en compte la réduction des déchets dans la commande publique est l'occasion de repenser la consommation des collectivités.</p> <p>Par exemple, une collectivité peut se questionner en amont sur ses besoins, et intégrer des critères en lien avec la production de déchets.</p> <p>La boussole socio-écologique peut également être utilisée par les collectivités. Des pratiques vertueuses peuvent être intégrées dans des conventionnements avec des partenaires, par exemple avec les bailleurs sociaux.</p> <p>Cela nécessitera des formations spécifiques pour que le réflexe de "fermer le robinet" soit concrétisé dans les marchés publics.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques et financiers</i> 	<p>Temps d'animation, en lien avec l'orientation opérationnelle 15</p> <p>Intervenants en formation</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<p>Les collectivités adhérentes se prononcent au sein de leurs assemblées et conseils pour faire de la FDR un document cadre, un document de référence et qu'elles l'articulent avec leur propre stratégie et y contribuent</p> <p>La communauté d'intérêt s'étoffe de nouvelles compétences</p>

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<p>Nb de votes en faveur de la FDR Nb de types de partenaires au sein de la communauté d'intérêt Nb d'actions d'information / sensibilisation autour de VALORDOM 3 Nb de séminaires / formation élus Nouveaux partenariats créés Sensibilisation/partenerariat sur l'ensemble du territoire du VALTOM</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	<p>2025 - 3ème trimestre : événement de célébration avec la communauté apprenante et lancement de la FDR 2026 - Septembre : Formation via l'organisation d'un séminaire à destination des nouveaux élus du VALTOM (renouvellement de gouvernance) courant 2026 : proposition d'intervention du VALTOM auprès des collectivités adhérentes pour informer de la FDR, de ses valeurs et actions</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	<p>Formation des agents des services culturels à l'organisation d'événements et de projets durables et engagés - formation proposée par Le Damier (Cluster des Industries Culturelles et Créatives)</p> <p>Intégration de critères environnementaux et de qualité pour favoriser le bois local avec la marque de certification Bois des Territoires du Massif central</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	<ul style="list-style-type: none"> - par la réduction de la consommation et de la production de déchets à la source - par la prise en compte du plancher social et du plafond environnemental lors de toute commande ou politique publiques

Souveraineté / Autonomie	Oui, avec l'intégration de critères spécifiques dans les marchés publics Également via la diffusion de la capacité à agir
Solidarité	
Sobriété	Par les choix d'achat et les politiques d'aménagement
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	Oui, Partage de méthodologie, outils, connaissances, moyens
Adaptabilité	Oui, en intégrant ce critère dans les marchés publics
Durabilité	Oui, en intégrant ce critère dans les marchés publics

5.4.2 Orientation opérationnelle 13 : Faire découvrir et valoriser la diversité des métiers du déchet

- *Contexte - Enjeux*

L'enjeu stratégique de l'action :

Face à une pénurie de travailleurs du déchets, comment assurer la continuité de service de la gestion de déchets :

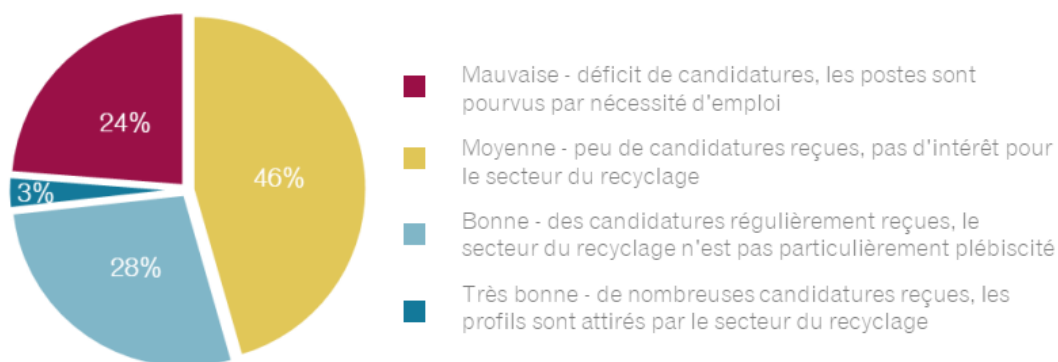
1. en améliorant l'attractivité de la filière
2. en réorganisant le travail à court terme

tout en préservant des conditions de travail soutenables

“C'est un boulot qui reste "dégueulasse". Il ne donne pas envie. Il faut mieux le payer, même si ça revient plus cher pour nous, car il faut que les déchets soient ramassés. Si personne ne veut le faire, qu'est-ce qui pourrait donner envie de le faire ? Gagner plus d'argent. Quand ils rentrent, il faut qu'ils prennent une douche tout de suite car ils sentent,” par ces propos recueillis le 17 mai 2025, une citoyenne pose le décor. Oui, il faut que les déchets soient ramassés, et en même temps, c'est un métier exercé dans un environnement difficile. Comment faire découvrir la diversité des métiers liés à la chaîne des déchets et éviter l'association péjorative à la saleté ou à l'image sociale qu'ils renvoient ? Là est l'enjeu de l'action 13 de VALORDOM 3.

Car les besoins sont bien présents. Selon une étude prospective emploi-compétences pour les industries et commerces de la récupération – Opcio 2i -Federec – 2021), le secteur est peu attractif.

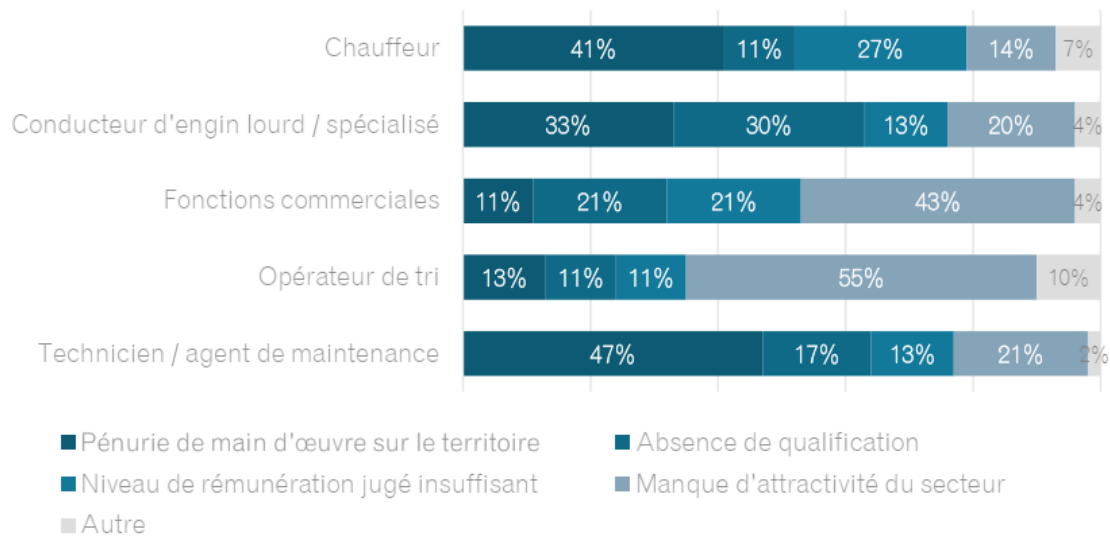
« Comment jugez-vous l'attractivité du secteur ? »



Avec des difficultés à trouver localement des salariés

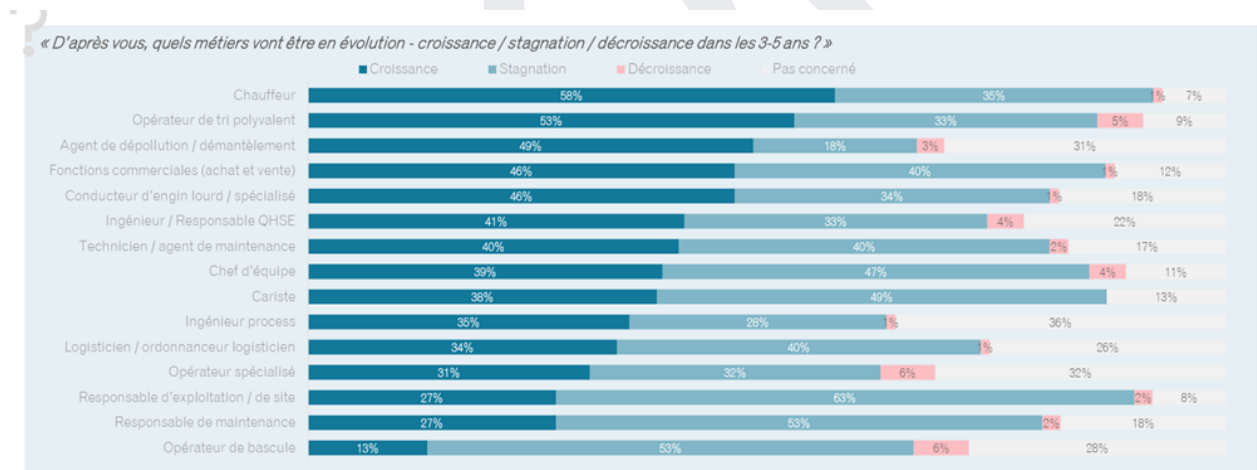


« Sur les 5 métiers suivants, quelle est selon vous la raison principale pouvant expliquer des difficultés de recrutement rencontrées ? »



En 2021, 40% des entreprises anticipaient une croissance de la plupart des métiers à 3-5 ans (2024-2026).

A 2030, une augmentation du besoin en personnel est identifiée sur la totalité des métiers, pouvant aller de 5 à 35% selon les hypothèses de l'étude.



Ce besoin croissant de salariés ou d'agents s'accompagne d'un besoin de montée en compétences, par exemple, voici les besoins identifiés pour les opérateurs de tri, agents de maintenance, chauffeurs... :

- connaissance sectorielle/écosystème (54%) ;
- qualité et réglementation (52%) ;
- risque et sécurité au travail (49%) ;
- utilisation de logiciels spécifiques (32%) ;
- management d'équipe (31%) ;
- Relation client (27%)

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.):

- Les [contributions concernant la valorisation des métiers](#) lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
- Les [12 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- Les [33 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 12 ont fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5
- La contribution à [faire découvrir et valoriser les métiers du déchet](#) des 24 citoyens lors de l'atelier du 17 mai 2025

Projet

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif</i> 	<p>Faire découvrir et valoriser la diversité des métiers du déchet pour garantir la capacité de la chaîne du déchet à assurer ses missions Assurer l'évolution des métiers et des compétences</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM + EPCI</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Avec qui</i> 	<p>Un groupe de travail réunissant les EPCI, le VALTOM et les acteurs du déchets (prestataires, industriels, associations) qui le souhaitent</p> <p>Lors des ateliers, des volontaires se sont exprimés pour y participer :</p> <p>Marin ROBERT J-Louis NIL Mathilde BOUTEILLE Fanette ROBERT Sébastien RIGAL, Véolia</p> <p>D'autres acteurs peuvent être mobilisés sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres d'Information et d'Orientation - Établissements d'enseignement, de formation...
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Mise en œuvre</i> 	<p>Etat des lieux des métiers existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Métiers spécifiques déchets - Métiers plus généralistes (ex : transport, maintenance, communication...) <p>Identifier les métiers en tension</p> <p>Montrer les débouchés qu'il peut y avoir aux jeunes/étudiants dans les métiers du déchet _ couloir des métiers</p> <p>Proposer des stages/apprentissages au sein des services concernés.</p> <p>Identifier ou créer un diplôme spécifique au secteur du déchet. Dans la complétude du Rapport Social Unique (RSu), au niveau de la GPEEC, il y a des listes métier mais aucun ne recouvrant toute la richesse des profils liés au traitement mais à la valorisation des déchets. Les agents de déchèteries sont intégrés, les ripeurs aussi. Mais Il y a par exemple des gestionnaires de flux mais qui concerne les réseaux d'eau et non pas les flux d'OMR. idem pour les guides et maitres composteurs qui ne rentrent dans aucune case quand on veut publier des annonces sur les plateformes publiques ou privées.</p> <p>Développer les partenariats entre écoles/ instituts de formation et collectivité/ structures ayant des métiers du déchets pour présenter les métiers Plus communiquer et faire connaître les besoins en recensement du territoire via de nouveaux canaux.</p> <p>Développer une stratégie marque employeur.</p> <p>Assurer leur polyvalence et élargir leur employabilité, développer un plan de formation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques</i> 	<p>Organisation de forum des métiers Adapter les moyens techniques pour faciliter le travail/ le recrutement/ les compétences requises</p>

<ul style="list-style-type: none"> • <i>Moyens financiers</i> 	Employeurs (salaires) Etat (formation) Etat (primes)
<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'action sera réussie si...</i> 	Plus de candidatures aux offres d'emploi Pas de tension sur les métiers
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indicateurs de réussite</i> 	Nombre de candidats augmente Nombre d'inscrits dans les formations dédiées augmente Taux de turnover diminué bien être au travail augmenté
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Calendrier</i> 	Début : 2025 Fin : 2035 (et plus)
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Exemples</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ressources bibliographiques</i> 	

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	
Souveraineté / Autonomie	
Solidarité	
Sobriété	
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	Rendre accessible l'emploi, donner du sens à celles et ceux qui occupent ces métiers
Adaptabilité	En participant à une gestion prévisionnelle des emplois et compétences et assurer la capacité du territoire à répondre efficacement au service public

Durabilité	Idem ci-dessus
------------	----------------

Projet

5.4.3 Orientation opérationnelle 14 : Intégrer les citoyens dans les processus de décision, avis, contributions

- *Contexte - Enjeux*

L'enjeu stratégique de l'action :

Comment la façon dont sont gérés les déchets est acceptable socialement ? niveau de fiscalité, service aux usagers, consignes de tri... ?

Pourquoi intégrer les citoyens dans les processus de décision et recueillir leurs avis et contributions ?

Les citoyens sont un maillon essentiel du système déchets et ce, à plusieurs titres. Ce sont à la fois :

- des producteurs des déchets, dont les comportements de consommation conditionnent le type et la quantité de déchets produits, dont dépend le système des déchets.
- des "agents de tri" bénévoles, qui utilisent les infrastructures de gestion des déchets (poubelle et bornes, déchèterie) et contribuent à la qualité de valorisation des déchets.
- des contribuables qui paient une taxe d'enlèvement des ordures ménagères et attendent en retour un certain niveau de qualité du service public.
- mais aussi des habitants qui cohabitent sur un territoire avec des infrastructures de gestion des déchets, dont le fonctionnement peut altérer leurs conditions de vie (nuisances sonores, olfactives, paysagères, pollutions, conflits d'usage de l'eau, etc...).

En résumé, le fonctionnement du système déchet et l'atteinte des ambitions de VALORDOM 3 dépend fortement des citoyens :

- de leurs comportements et pratiques dans la production et la gestion de déchets :
 - modes de consommation
 - capacité à bien trier
- de leur acceptabilité (ce qu'on appelle l'acceptabilité sociale) des décisions liées à la gestion des déchets :
 - acceptation de payer un service public à la hauteur des coûts
 - exigences en matière de qualité de vie face à des infrastructures ayant un impact sur les milieux naturels et humains.

=> Les citoyens sont ainsi des acteurs stratégiques pouvant contrecarrer les décisions stratégiques des gestionnaires de déchets qui ne leur conviennent pas en mobilisant / fabriquant un pouvoir d'influence. Cela peut prendre la forme de la négociation (instances pour échanger et arbitrer : les principes de la boussole peuvent d'ailleurs aider) mais aussi des formes plus conflictuelles : manifestations, comportements d'incivilité...

L'atteinte des ambitions de VALORDOM 3 ne pourra donc se faire sans le concours actif des citoyens. Leurs contributions seront ainsi indispensables dans plusieurs axes et actions de la

feuille de route. (Pour l'action 1, prospective et veille, ou l'action 13, valoriser les métiers du déchets)

Pour toutes ces raisons, et afin de rendre robuste le système déchets, il est important de mettre le citoyen au cœur de celui-ci en le considérant comme un acteur à part entière au même titre que les autres acteurs du système (collectivités, VALTOM, entreprises, associations). Il n'est plus seulement un bénéficiaire du service public mais un partenaire actif.

Comment ?

- en écoutant l'avis de citoyens à travers des dispositifs de recueil d'informations adaptés en fonction de l'objectif visé
- en l'intégrant dans les processus de décisions qui le concernent, c'est-à-dire les décisions qui peuvent avoir des conséquences directes ou indirectes sur lui.

Cela implique un changement de posture de la part des acteurs du déchets vis-à-vis des citoyens :

- Passer d'un mode de communication essentiellement descendant, avec des règles à appliquer qui ne tiennent pas forcément compte de la singularité des situations vécues par les citoyens (type d'habitat, âge, handicap, situation familiale, métiers, localisation géographique), et qui est sous-tendu par l'idée que "quand on veut, on peut".

—> à une écoute active, où l'on essaie de comprendre la diversité des citoyens, de leur mode de vie, de ce qui compte pour eux, des contraintes qu'ils rencontrent, et comment cela s'articule avec leur rôle dans la production et le tri des déchets. Il s'agit de les accompagner dans la transformation de leurs comportements de consommation et de tri en créant les conditions économiques, techniques et informationnelles adaptées. On peut résumer cette approche par la formule inverse : "quand on peut, on veut". Le citoyen n'est plus seulement un bénéficiaire du système déchets mais en devient un partenaire actif.

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l'intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n'a pas été modifiée.):

- Les [contributions concernant l'intégration des citoyens](#) lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
- Les [9 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l'atelier agents du VALTOM
- Les [20 idées d'action qui ont émergé de l'atelier 4](#), dont 13 ont fait l'objet d'au moins un vote lors de l'atelier 5

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif</i> 	<p>Mettre en place des consultations régulières de citoyens en lien avec les questionnements des adhérents et des partenaires - Utiliser tous les outils de captation des retours usagers pour mieux adapter l'ensemble des services liés aux déchets aux attentes locales des usagers</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM via la cellule Veille prospective</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Avec qui</i> 	<p>VALTOM - Service Communication (Fanette Robert, Céline Joulin) Personnes en charge de la relation usagers dans les EPCI</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Mise en œuvre</i> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser la récupération et l'analyse de tous les retours usagers déjà reçus par les adhérents du VALTOM ou disponibles en ligne (ex. avis Google). 2. Mettre en place un comité d'usagers pour tester les actions de communication - panel citoyen 3. Identifier sur chaque axe et action de la feuille de route VALORDOM 3 le rôle possible des citoyens dans l'attente de l'objectif de l'action <p>Pistes d'actions à travailler avec les citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la praticité et l'acceptabilité de l'évolution du niveau de services de collecte et les mesures d'évolution de la consommation (prévention) de biens et services. - la bonne compréhension des supports de communication, les points pertinents de diffusion de la communication et ses cibles. <ol style="list-style-type: none"> 4. Pour chaque action choisie, identifier la manière d'impliquer les citoyens. 5. Travail de "banalisation" pour rendre accessible nos réflexions 6. Impliquer les citoyens et prendre en compte leur avis par des temps de rencontre ou par informatique. 7. Inviter les citoyens aux prises de décisions finales pour qu'ils puissent réagir une seconde fois et pouvoir se défendre leurs avis. 8. Compte rendu de nos réflexions et actions réalisées pour que les citoyens prennent conscience de l'impact qu'ils ont eu dans ce projet 9. Entretenir un panel de citoyen pour pousser les gens à continuer à s'investir, par des moments plus festifs et de découverte, des cadeaux ou autre (de la même manière qu'on entretient le cercle de bénévoles dans les associations) <p>Pour l'ensemble de cette démarche, construire une programmation pluriannuelle de la participation citoyenne.</p>

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques et financiers</i> 	<p>Pour le panel citoyen : recruter les citoyens via un cabinet d'étude</p> <p>Faire appel à un cabinet pour structurer la méthodologie d'expérimentation / apprentissage suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Se mettre d'accord collectivement sur l'objectif visé par le recueil de la donnée en se posant la question de ce que l'on souhaite apprendre des citoyens et les situations que l'on souhaite transformer grâce aux données recueillies 2. Établir une stratégie de recueil de la donnée en fonction des moyens disponibles (temps, compétences, outils, budget) 3. Recueillir la donnée 4. Partager / remonter la donnée aux acteurs qui vont pouvoir l'utiliser pour agir 5. A partir de l'analyse de la donnée, mettre en place les actions permettant de transformer la situation et d'atteindre l'objectif visé 6. Évaluer l'efficacité des actions 7. Donner à voir les résultats du processus aux citoyens impliqués et plus largement aux acteurs qui ont contribué au dispositif (que ce soit au moment du recueil de donnée ou de la mise en oeuvre de l'action) <p>Utiliser des moyens de recueil des idées différents:</p> <ul style="list-style-type: none"> - oral - papier - gestuel - vote <p>Pour que chaque citoyen ait son moyen de communiquer où il est le plus à l'aise. (cf Atelier citoyen de mai 2025)</p> <p>Il est important que la matière collectée auprès des usagers soit totalement dans les mains des EPCI et du VALTOM. Il y a dans ce domaine, un enjeu d'internalisation de la méthodologie et de la connaissance afin de pouvoir organiser facilement des dispositifs d'enquête auprès des usagers.</p> <p>Budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - achat des prestations de conseil - compensation financière pour leurs présences à des événements - + indemnisation kilométrique pour les personnes habitant loin (en fonction de leurs trajets)
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'action sera réussie si...</i> 	<p>Une planification pluriannuelle stratégique se construit autour de l'implication citoyenne</p> <p>Chaque action de la feuille de route a été discutée par des citoyens.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Indicateurs de réussite</i> 	<p>Présence de Verbatims</p> <p>Nombre de réunions réalisées avec un ratio de citoyens suffisants.</p> <p>Faible turn over des citoyens / Facilité de recrutement (si on veut que ça tourne justement)</p>

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Calendrier</i> 	2025-2035
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Exemples</i> 	<p>Atelier citoyen VALTOM - 17 mai 2025</p> <p>Plateforme SMICVAL Citoyen - Plateforme numérique de projets participatifs (10 projets en ligne)</p> <p>Convention citoyenne pour le climat (loi climat 2021)</p> <p>Ville de Palaiseau “Démarche copilote”</p> <p>Service participation de la Ville de Clermont (Kcoudert@ville-clermont-ferrand.fr Kendra Coudert Chargée de développement Centre Clermont-Ferrand)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ressources bibliographiques</i> 	<p>Méthodes de design UX - Carine Lallemand et Guillaume Gronier - Paru en 2018 - 700 pages pour concevoir des expériences optimales pour les usagers</p> <p>Évaluer l'expérience utilisateur - Guillaume Gronier - paru en 2023 - 300 pages pour construire des enquêtes et questionnaires usagers et analyser les résultats</p> <p>Voir les travaux des intervenants aux RNIT 2025 :</p> <p>Manon Loisel, consultante en politiques publiques territoriales, Partie Prenante</p> <p>Martin Vanier, géographe, professeur à l'université de Grenoble</p> <p>France Ville et Territoires Durables - Christophe LEIKINE</p> <p>CNCE - Antoine GUICHARD</p> <p>ANCT - Laure DEROUCHE</p> <p>Dispositifs de financement impliquant les citoyens - Guide AMORCE</p> <p>Concertation et participation citoyenne au service de la transition - Guide AMORCE</p>

- *Application des principes de la boussole*

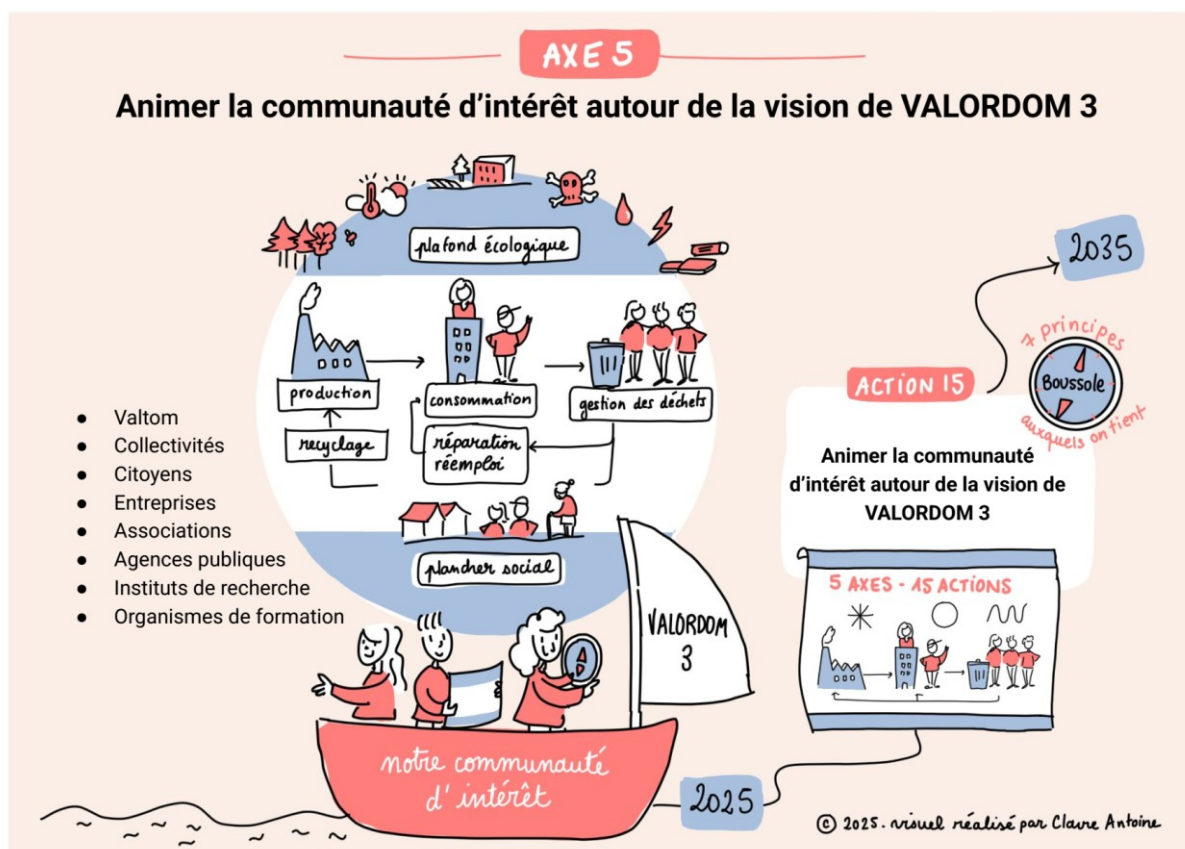
La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	<p>Peut dégrader car demande une présence des citoyens des 4 coins du territoire, obligeant l'utilisation de la voiture, polluant et donc ayant un impact négatif sur la santé des écosystèmes.</p> <p>Peut permettre de protéger des écosystèmes par des propositions nouvelles d'autres horizons faites</p>

	par les citoyens
Souveraineté / Autonomie	Oui, car cela permet de donner une place aux citoyens. Attention cependant à leur communiquer des sujets qui les concernent, ne pas trop se reposer sur eux. Bien identifier leur "place" même si cela peut évoluer.
Solidarité	Oui car chacun peut donner son avis, attention à utiliser différentes méthodes pour que chacun utilise sa manière de communiquer dont ils sont le plus à l'aise
Sobriété	Si sobriété se rapporte à simplicité non car demande plus de gens, une plus grosse organisation, plus de temps...
Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	Oui
Adaptabilité	Oui car cela permet un grand panorama de points de vue.
Durabilité	Oui car plus d'avis donc plus de robustesse Non car niveau opérationnel cela demande plus de temps pour la réalisation des actions.

5.5 Axe 5- Animer la communauté d'intérêt autour de la vision de VALORDOM 3



5.5.1 Orientation opérationnelle 15 : Animer la communauté d'intérêt et piloter la feuille de route

- *Contexte - Enjeux*

L'enjeu stratégique de l'action :

Comment s'ancre la coopération entre les différents acteurs du territoire (citoyens, élus, EPCI, collectivités, syndicats, organisations publiques, acteurs privés...)?

La feuille de route stratégique prévue sur 10 années, de 2025 à 2035 nécessite une animation pour que sa dynamique perdure. Un enjeu majeur a été exprimé : "comment réussir un mode de coopération et une cohérence d'action entre les acteurs du déchets (EPCI, VALTOM, Entreprises, corps-intermédiaires,...) ?"

Travail entre les EPCI, création et mise en réseau mutualisation de moyens matériels et immatériels, partage d'expérience type "vis-ma-vie" sont autant de pistes soulevées par les participants à l'élaboration de VALORDOM 3.

La démarche élaborée de septembre 2024 à mai 2025 a fait émerger ce qui est nommé une communauté apprenante : *“Une communauté apprenante est constituée d’un collectif qui cherche à mutualiser ses actions, les essayer et les enrichir en un système vertueux en permanente évolution. La dynamique des acteurs repose sur l’envie partagée par tous de faire évoluer les pratiques vers un meilleur fonctionnement du système : le mouvement de l’intelligence collective s’inscrit au cœur même de la communauté. Fédérer une communauté apprenante permet, par la mutualisation des apports des uns et des autres, d’enrichir le vivier des actions innovantes et donne à celles-ci la possibilité de s’épanouir et de s’étoffer, grâce, par exemple, à la conduite de recherche participative, à l’analyse fine des obstacles ou et à l’étayage des propositions.”*

Le parcours en 6 étapes qui s’est déroulé au premier semestre 2025 a permis de constituer une communauté d’intérêt autour de VALORDOM 3.

Le parcours en 6 étapes a permis de définir les principes essentiels au fonctionnement d’une communauté d’intérêt :

- Un intérêt commun autour du système déchet
- Des valeurs communes dans la conduite des actions, formalisées dans la boussole, ainsi que des valeurs autour d’échanges et d’apprentissages partagés
- Un principe de liberté et d’engagement : chacun.e participe selon son envie et s’engage à contribuer à VALORDOM 3 à la hauteur de ses moyens

Il s’agit maintenant de maintenir la dynamique engagée, de suivre la mise en œuvre des actions et de faire vivre cette communauté, en attribuant les moyens nécessaires à l’animation de VALORDOM 3.

Comme cela a été exprimé lors de l’atelier 6, les participants au parcours ont souligné la nécessité de « *continuer à échanger* », « *maintenir la dynamique collective et le partage des actions* », ce qui passe par « *la sanctuarisation de dates* », des « *rencontres 2 fois par an* » ainsi que par « *la formation, la sensibilisation et l’information* », la « *généralisation de l’usage de la boussole avec accompagnement et formation* »...

VALORDOM 3 est une démarche collégiale, ouverte et transparente, voici l’intégralité des contributions obtenues lors des différents ateliers et pouvant se rattacher à cette action. (La formulation initiale obtenue lors des ateliers n’a pas été modifiée.):

- Les [contributions concernant la coopération et l’animation d’une communauté d’intérêt autour des déchets](#) lors des 9 ateliers territoriaux de novembre et décembre 2024
- Les [2 questions/enjeux](#) issues des ateliers 3,4 et l’atelier agents du VALTOM
- Les [20 idées d’action qui ont émergé de l’atelier 4](#), dont 7 ont fait l’objet d’au moins un vote lors de l’atelier 5

<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Objectif</i> 	<p>Assurer la mise en oeuvre de VALORDOM 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre la communauté d'intérêt - Assurer le suivi de la feuille de route et évaluer sa mise en oeuvre - Assurer l'utilisation de la boussole
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Chef de file</i> 	<p>VALTOM</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Avec qui</i> 	<p>Toute la communauté</p> <p>Personnes s'étant portées volontaires pour participer à l'animation de la communauté :</p> <p>Julien TESTU, TERANA Jean-Louis NIL, Bati-Tri Fanette ROBERT Juliette GARRIGUE</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Mise en œuvre</i> 	<p>Le pilotage de VALORDOM 3 se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animation de la communauté d'intérêt consistera en : <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation de la communauté d'intérêt constituée par des réunions régulières, 1 à 2 fois par an, planifiées à l'avance, permettant à la fois un retour sur ce qui a été fait, un partage de connaissances pour maintenir la montée en compétence collective et une mobilisation des acteurs motivés - Communication auprès de la communauté et de manière plus large sur le territoire sur VALORDOM 3 : mails, lettres d'info, à définir - Production collective de la communauté sur les déchets - Maintien du sentiment d'appartenance à la communauté par différentes actions : productions collectives, évènements, formations, célébration des réussites et des réalisations... - Le suivi de l'avancement et de la mise en oeuvre des actions : <ul style="list-style-type: none"> - Contacts réguliers avec les chefs de file de chaque action - Aide si nécessaire aux premiers pas pour la mise en oeuvre des actions ou au levage des blocages si nécessaire - Evaluation de l'avancement des actions - Réorientation des actions, enrichissement le cas échéant - Mise à jour du calendrier et des indicateurs - L'utilisation de la boussole : <ul style="list-style-type: none"> - Animation à l'utilisation de la boussole - Capitalisation des questions et arbitrages lors de son usage
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Moyens techniques et financiers</i> 	<p>La communauté d'intérêt</p> <p>¼ à ½ ETP dédié à l'animation / coût salarial - évolutif, voir si à mutualiser avec les actions 1 (veille prospective) et 8 (plaidoyer)</p> <p>Coûts de communication, location de salles, repas... Appuis ponctuels de formation, animation, interventions spécialisées</p>

● <i>L'action sera réussie si...</i>	La communauté d'intérêt perdure, se réunit régulièrement tout au long de VALORDOM 3 et contribue à sa mise en oeuvre L'utilisation de la boussole se généralise, est intégrée dans la commande publique et permet d'orienter les actions de terrain et les arbitrages stratégiques La communauté d'intérêt s'élargit avec des acteurs difficiles à capter comme les GMS
● <i>Indicateurs de réussite</i>	1 à 2 réunions de la communauté d'intérêt par an Faible turn-over des membres de la communauté Bilan à mi-parcours (2030) Tous les livrables produits par la communauté : - récurrents : compte rendus, médias, quiz, invitations, newsletters... - spécifiques : articles et média spécifiques...
● <i>Calendrier</i>	Début : 2025 - Fin : 2035
● <i>Exemples</i>	
● <i>Ressources bibliographiques</i>	Ressources du Rameau , Laboratoire d'innovations partenariales La cinquième discipline - levier des organisations apprenantes , de Peter Senge

- *Application des principes de la boussole*

La boussole définit 7 principes, qui nous permettent de nous guider et de prendre des décisions. Chacune des actions doit respecter au mieux l'ensemble de ces principes. Chaque action répond directement à un ou plusieurs principes. Cependant cela peut se faire au détriment des autres. Il sera important pour le chef de file de l'action de vérifier si c'est le cas et d'ajuster l'action en arbitrant entre les principes.

Le tableau ci-dessous propose des premiers points d'analyse et devra être précisé par le chef de file au cours de la mise en œuvre de l'action.

Principes de la boussole	L'action répond-elle directement à ce principe ? Et sinon le dégrade-t-elle ?
Santé commune (des écosystèmes naturels et humains)	
Souveraineté / Autonomie	Montée en compétence du territoire
Solidarité	Comment écouter chacun.e ? Comment intégrer les impératifs de chacun.e ? Mutualisation de moyens, à certains moments, sur certaines actions (techniques, humains...) Exemple : comment s'entraider si des membres sont absents
Sobriété	Attention au niveau de sollicitation des acteurs de la communauté

Partage de la valeur (économique, écologique, sociale)	Partage de connaissances
Adaptabilité	Oui, selon les modalités de travail
Durabilité	Conserver suffisamment de monde dans la communauté pour qu'elle soit représentative et efficace

Projet